

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13519 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – SAMEDI 16 JUILLET 1988

Déception en Pologne

M. Gorbatchev n'en était pas à son premier voyage dans les démocraties populaires, ni même en Pologne, où il vient d'achever une visite officielle. Mais, au fur et à mesure qu'il développe à Moscou son programme de réformes, son personnage attire davantage l'attention et la sympathie. Il avait déjà été acclamé par les jeunes protestataires d'Allemagne de l'Est au pied du mur de Berlin ; il était attendu avec un tel intérêt en Pologne qu'il a fallu le cacher aux foules...

C'est bien la première fois que cela arrive à un dirigeant du Kremlin, mais ce succès est aussi paradoxal qu'embarrassant : M. Gorbatchev est l'héritier d'un empire fondé sur la force, il est aussi le garant de son maintien. Il ne peut oublier que la première déstalinisation entreprise par Khrouchtchev dans les années 50 s'était aussitôt traduite par une révolution en Hongrie et en Pologne.

Aussi bien, l'attente des Polonais était-elle tout aussi légitime qu'excessive. Le secrétaire général du PC soviétique est condamné de par ses fonctions à placer la stabilité de l'empire en tête de ses priorités. Cette stabilité passe même avant une « perestroïka » qui ne peut de toutes manières revêtir les mêmes formes en Europe de l'Est qu'en URSS, et dont les dérapages seraient encore plus dangereux. C'est ainsi qu'il encourage les Hongrois dans la voie des réformes, mais qu'il ne peut imposer un nouveau cours aux dirigeants d'Allemagne de l'Est, ni freiner la frénésie autocratique de M. Ceausescu en Roumanie.

De même, si M. Gorbatchev ne peut se permettre de répudier la « doctrine Brejnev », ce n'est pas seulement parce que cela déstabiliserait le régime actuel à Prague, encore peuplé des complices et bénéficiaires de l'intervention soviétique de 1968, mais aussi parce que, tout réformateur qu'il est, il ne peut renoncer à intervenir chez l'un quelconque de ses alliés en cas d'absolue nécessité pour y restaurer l'ordre établi.

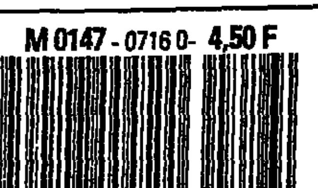
Ce n'est pourtant que lorsque cette menace aura totalement disparu que l'on pourra goûter les charmes de cette « maison européenne commune » si volontiers évoquée par le numéro un du Kremlin.

Ont été également déçus ceux des Polonais qui attendaient de leur visiteur un aveu officiel à propos du massacre des officiers de l'armée polonaise, à Katyn et ailleurs, pendant la guerre. Mise à part une allusion de la déclaration commune à la nécessité d'« accélérer » les recherches historiques pour liquider les « taches blanches » du passé stalinien, ce problème n'a pas été évoqué directement par M. Gorbatchev. Il est vrai que ce n'est pas à lui de « dire l'histoire ». La « glasnost » aura réussi le jour où les historiens pourront faire normalement leur travail sans attendre les « oukazes » du pouvoir : ils semblent pouvoir le faire assez bien à Moscou ces derniers temps en ce qui concerne les méfaits du stalinisme à l'intérieur, beaucoup moins pour ce qui touche aux relations internationales.

Au total, et comme le démontre le lancinant problème des nationalités en URSS, M. Gorbatchev n'a toujours pas la réponse à la question : « Comment libéraliser un empire et le garder ? » Cette réponse ne sera pas trouvée de sitôt.

(Lire page 3 l'article de BERNARD GUETTA.)

M 0147 - 0716 0- 4,50 F



3790147004500 07160

Relèvement des taux américains

Les pays industriels craignent un retour de l'inflation

Les banques américaines ont augmenté, le jeudi 14 juillet, d'un demi-point leur taux de base à 9,5 % pour restaurer leurs marges, mises à mal par un renchérissement de leurs coûts de financement. Cette décision intervient au moment où les autorités monétaires des grands pays industriels multiplient les déclarations sur les risques de résurgence de l'inflation, particulièrement nets aux Etats-Unis mais aussi en Grande-Bretagne, et laissent présager un relèvement du loyer de l'argent.

La crainte d'une résurgence de l'inflation gagne tous les pays industriels. La hausse d'un demi-point, à 9,5 %, des taux de base des banques américaines, leur plus haut niveau depuis près de trois ans, en est le reflet technique. En tirant la sonnette d'alarme, les responsables monétaires, qui sont tous intervenus sur ce même thème au cours des derniers jours, cherchent à prévenir un véritable dérapage des prix, plus qu'à le corriger.

Ce souci prend des proportions différentes à Bonn, Londres ou Washington. Constant – obsessionnel, selon ses détracteurs – à la Bundesbank, il est nettement plus pragmatique en Grande-Bretagne et surtout aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale (Fed) avance à pas menus pour tenir compte des impératifs de l'élection présidentielle de novembre. Mais chacun sait qu'il sera malaisé de maintenir l'inflation moyenne des pays développés à quelque 3,75 % cette année, comme le prévoit l'OCDE, contre 3,5 % en 1987. La tension sur les taux d'intérêt ces dernières semaines illustre ces craintes et en fait renaître d'autres, celles notamment d'un renchérissement de l'argent menaçant la croissance mondiale et la capacité de remboursement des pays endettés.

Conscients de cette double menace, les dirigeants de la Fed agissent plus par signaux sur les marchés que par décision spectaculaire. Les banques américaines auraient sans doute souhaité profiter d'un relèvement du taux d'escompte américain pour relever leur taux de base et restaurer leurs marges.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 18.)

Principale composante du FLNKS

L'Union calédonienne conteste le plan de M. Rocard

Le parti de M. Tjibaou, l'Union calédonienne, composante majoritaire du FLNKS, a refusé d'avaliser, dans sa globalité, l'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Sa contestation porte sur la composition du corps électoral qui serait appelé à participer en 1998 au nouveau scrutin d'autodétermination. Elle risque de compromettre l'application du plan de M. Rocard, qui doit être soumis, le samedi 16 juillet à Thio, à la discussion de l'ensemble des formations constituant le FLNKS.



Lire page 5 l'article de FRÉDÉRIC BOBIN.

La mise en œuvre du revenu minimum d'insertion

Les paradoxes de la lutte contre la pauvreté

M. Mitterrand a présenté, le jeudi 14 juillet, dans ses déclarations à TF1, la « double loi » sur le revenu minimum d'insertion et l'impôt sur la fortune comme un exemple de solidarité nationale. Une solidarité plus difficile à mettre en œuvre qu'on ne le croit.

Présenté par M. Michel Rocard comme le « *dernier étage* » de notre système de protection sociale, le revenu minimum d'insertion en révèle aussi les failles et les faiblesses. Ce système est irremplaçable. Au cours des ans, il s'est généralisé et diversifié, et a contribué à garantir les assurés contre l'ensemble des risques (maladie, accidents du travail, vieillesse, chômage). Le législateur est même allé jusqu'à instituer des minimums de ressources : du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à l'allocation d'adulte handicapé en passant par le minimum vieillesse... N'est-ce pas grâce à la « perfection » d'un tel système, qu'on nous envie à l'étranger, que l'on a évité l'explosion sociale promise dès que le nombre de chômeurs aurait atteint le seuil du million, puis des deux millions et que l'on se fait déjà à l'idée d'atteindre bientôt le seuil des trois millions ?

Mais, aussi remarquable soit-il, notre système de protection sociale a aussi ses défauts. Il laisse passer entre les mailles de son filet protecteur des centaines de milliers de personnes. Le rapport sur la pauvreté présenté en 1987 par le Père Joseph Wresinski au Conseil économique et social évaluait à quatre cent mille le nombre de personnes privées de toute couverture sociale. La pauvreté n'est pas un risque assuré par la Sécurité sociale. Celle-ci a aussi ses exclus. Pour en bénéficier, pour entrer dans ce système, il faut avoir la bonne clef : être intégré dans l'appareil de production ou relever d'un risque reconnu et codifié comme tel.

Or il arrive qu'on devienne pauvre pour la simple raison qu'on ne sait pas comment entrer dans un système dont la complexité fait peur. De crainte d'être broyé par la machine administrative, on ne fait pas valoir ses droits. « *Le pauvre*, expliquait il y a quelques années M. René Lenoir, aujourd'hui directeur de l'ENA, *c'est celui qui ne sait pas s'adapter à la complexité du monde moderne, y compris à celle du système de protection sociale* » (*le Monde* du 28 décembre 1984.)

Dans ce contexte, le revenu minimum est la manifestation naturelle d'un devoir de solidarité. De même que le droit à l'emploi est reconnu par la Constitution, on pourrait imaginer qu'une loi reconnaisse, comme celle qui a été promulguée en Belgique le 7 août 1974, le droit de tout « *indigent* » à un minimum de moyens d'existence. Face au cancer de la pauvreté, la question est de savoir si l'effort de solidarité que représente le revenu minimum est à la hauteur de l'enjeu. Est-ce seulement aux « *plus riches* », par le biais d'un impôt sur la fortune encore mal taillé, de venir en aide aux plus pauvres ? Le rapport de M. Gabriel Oheix (1), qui, sept ans après avoir été remis à M. Barre, n'a pas pris une ride, ne suggérait-il pas, pour financer un revenu de « *soutien social* », de taxer les jeux de hasard, en fort développement, et d'imposer les signes extérieurs de richesse, dont certains, soulignait-il, « *apparaissent comme un défi, sinon une provocation, envers les plus démunis* » ? Il aurait été utile de réexaminer une telle proposition. « *La pauvreté ne se gère pas, elle se combat* », disait justement le rapport Oheix.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 17.)

(1) Rapport demandé par M. Raymond Barre et publié le 22 mars 1981 sous le titre « Contre la précarité et la pauvreté ».

Une police municipale très entreprenante

Hyères, ses caméras et ses fichiers

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a adressé, le mercredi 13 juillet, un avertissement à la mairie de Hyères pour l'ensemble des activités vidéo et informatiques de sa police municipale.

HYÈRES
de notre envoyée spéciale

Cinq caméras surveillent jour et nuit Hyères-les-Palmiers, mais il faut lever le nez pour les apercevoir et ce n'est pas une habitude locale. « *Ailleurs*, comme dit M. le maire, *on en est au débat d'idées. Ici, c'est toujours de la basse politique.* » Les caméras sont actionnées depuis le PC de la police municipale, mais il faut sans doute ne pas avoir la conscience tranquille pour sentir comme un zoom braqué sur soi lorsqu'on descend la rue piétonne.

Les caméras 2 et 3 sont juchées à 12 mètres de haut, sur des hampes plantées à l'entrée et à la sortie de la rue des Porches. Elles pivotent régulièrement, sans impressionner la boulangère, persuadée que la police municipale ne tourne « *pas la journée, tout de même* ». Elles ennuient un peu le patron de l'hôtel, qui fait désormais moins de chiffre d'affaires l'après-midi. Elles dérangent en tout cas la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui considère que le dispositif est « *susceptible de porter atteinte à la vie privée* ».

La CNIL n'a passé qu'une journée à Hyères, mais elle n'a pas mis un mois pour infliger un avertissement à la municipalité, pour l'ensemble des activités vidéo et informatique d'une police qui n'a jamais que le même statut que les gardes champêtres. N'ayant pas constaté d'enregistrement de cassettes, elle a renvoyé le dossier des caméras aux ministères de la justice et de l'intérieur. Elle a, en revanche, ordonné la destruction du fichier de population (vingt mille fiches pour quarante-cinq mille habitants) et la suppression de la connexion informatique avec le central des cartes grises des préfectures du Var et des Alpes-Maritimes.

En cette veille de fête nationale, le maire, M. Léopold Ritondale, est excédé. Il vient de recevoir notification de l'avertissement de la CNIL.

CORINE LESNES.

(Lire la suite page 7.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL : Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

5. La défaite des notables

27 décembre 1788

Oui aux Etats généraux, mais surtout qu'on ne change pas les procédures : tel est, en substance, le mot d'ordre des notables du royaume qui, dans leur majorité, tiennent à conserver leurs privilèges et ne veulent surtout pas un doublement des députés du Tiers Etat, alors que ces derniers représent 98 % de la nation. Finalement, Necker, nouveau ministre de Louis XVI, arbitre en faveur du Tiers... mais sans lui donner totale satisfaction, puisqu'il refuse le vote par tête. Les trois ordres débattront séparément. L'Assemblée véritablement nationale n'est pas encore à l'ordre du jour.

par MICHEL WINOCK

ASSEMBLÉE DES NOTABLES, TENUE A VERSAILLES,
Le 22 Février

COLLECTION JEAN-LOUP CHARMET

— Mes chers administrés, je vous ai rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés.

— Mais nous ne voulons pas être mangés du tout !

— Vous sortez de la question...

Ci-contre : l'assemblée des notables réunie à Versailles.

NECKER avait été rappelé par Louis XVI à contrecœur. Celui-ci, selon le conseiller Sallier, aurait dit : « *On m'a fait rappeler Necker, je ne voulais pas, mais on ne sera pas longtemps à s'en repentir. Je ferai tout ce qu'il me dira, et on verra ce qu'il en résultera.* » Si l'on en croit Germaine de Staël, sa fille, Necker se serait écrié : « *Ah ! Que ne m'a-t-on donné ces quinze mois de l'archevêque de Sens ! A présent, c'est trop tard !* »

Il était trop tard, notamment, pour renoncer à convoquer les Etats généraux. Sans doute celui qui redevient ministre d'Etat le 27 août 1788 s'en serait bien passé, mais, à trois reprises – par la bouche du garde des Sceaux, Lamoignon, en novembre 1787, par l'arrêt du Conseil du 5 juillet 1788, et par celui du 8 août de la même année qui fixait leur réunion au 1er mai 1789, – le gouvernement en avait promis la tenue. Quelque défiance que ressentît à leur sujet le nouvel appelé aux responsabilités suprêmes, il ne pouvait guère aller à l'encontre d'un engagement, qui soulevait les plus grandes espérances de la nation. Prenant le parti de l'inévitable, Necker plaça donc dans la convocation des Etats son désir d'une « *régénération générale* » du royaume, qu'il eût peut-être dirigée par d'autres voies s'il en avait eu la permission. Dès lors, il devenait vain de songer à réformer quoi que ce fût avant le rassemblement des représentants des trois ordres. Aussi bien la réforme judiciaire que la réforme administrative, décidées par son prédécesseur, furent différées. Même, impressionné par les troubles de la rue qui avaient fait écho à sa nomination, il résolut de hâter l'échéance et décida, dans un premier mouvement, la réunion desdits Etats en janvier 1789, en même temps qu'il rétablissait dans leurs fonctions les parlements.

En attendant, Necker parait au plus pressé : retrouver une certaine marge de manœuvre financière, dont il chercha la solution principale dans les emprunts consentis par la Caisse d'escompte ; et assurer le ravitaillement des villes, rendu aléatoire par les intempéries, en interdisant les exportations et en facilitant les entrées de grain. Sur cette base, il s'employa à préparer les Etats généraux du mieux qu'il put.

Cette convocation n'était pas simple. Depuis leur dernière réunion en 1614, le pays avait été profondément transformé. Il n'avait plus les mêmes configurations géographiques que sous le règne de Marie de Médicis. L'industrie et le commerce, d'autre part, avaient, par leur développement, renforcé de façon évidente l'importance des villes. On pouvait difficilement se contenter de reconduire les formes anciennes de l'institution. D'un autre côté, toute modification exigeait l'avis des intéressés, d'autant que Necker était étranger ; ses choix, imposés de manière autoritaire, auraient été désavoués. Un minimum de concertation s'imposait donc.

Avant même que le nouveau ministre prît l'initiative en ce sens, le parlement de Paris restauré se prononça en faveur du *statu quo*. Ayant à enregistrer, le 25 septembre, la déclaration de l'avant-veille qui annonçait l'Assemblée de 1789, le Parlement émit le vœu que « *les Etats généraux, indiqués pour le mois de janvier prochain, soient régulièrement convoqués et composés, et ce suivant la forme observée en 1614* ». On ne pouvait mieux dévoiler l'esprit de caste qui animait les privilégiés. Pour eux, le Tiers Etat, qui regroupait plus de 98 % de la nation, ne pouvait prétendre à plus de représentants que le clergé ou la noblesse. Autant la ferveur publique avait soutenu les magistrats lors de leur conflit avec le despotisme ministériel, autant ce combat d'arrière-garde pour des intérêts particuliers dissipa leur popularité.

EN refusant le doublement du Tiers, qui était devenu le mot d'ordre du parti national, les parlementaires défendaient également le principe de la délibération séparée des trois ordres. Mme de Staël en résume le caractère devenu intolérable à l'opinion : « *Cette séparation des trois ordres n'a donné lieu qu'aux réclamations constantes des nobles pour ne pas payer d'impôts, s'assurer de nouvelles prérogatives et faire supporter au Tiers Etat toutes les humiliations que l'arrogance peut inventer.* » La première grande bataille entre les privilégiés et les roturiers se fixa donc sur la question du doublement du Tiers. Necker, qui était convaincu de sa nécessité, voulut faire cautionner sa décision par les privilégiés eux-mêmes. C'est ainsi qu'il fit appeler, par un arrêt du Conseil du 5 octobre, l'assemblée des notables, déjà réunie en 1787. Du même coup, la convocation des Etats ne pouvait plus avoir lieu en janvier ; elle était remise de plusieurs mois.

Le 6 novembre, dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, se retrouvaient cent quarante-sept notables, dont quarante d'entre eux n'avaient pas participé aux travaux de 1787. Cette espèce de « commission des sages », comme nous dirions aujourd'hui, était choisie dans les rangs les plus huppés de la société. Elle avait à répondre à vingt-cinq questions, qui deviendront bientôt cinquante-quatre. En fait, le problème central à traiter était de définir le nombre des représentants de chaque ordre ; une question concomitante était de savoir de quelle manière se dérouleraient les débats : si l'on maintenait ou non la séparation des ordres, moyennant quoi le premier choix était plus ou moins important. Multiplier par deux le nombre des députés ne servirait de rien si l'on maintenait la délibération séparée. Tout changeait en cas d'instance unique.

Les membres de l'assemblée des notables furent répartis en six bureaux. Chacun d'eux était pris en main par un membre du Conseil d'Etat, rapporteur expérimenté qui en imposait aux moins avertis. Ces professionnels formèrent un noyau dur de conservateurs, avec onze prélats et trente-sept membres des cours souveraines, décidés à maintenir la tradition qui les favorisait au préjudice du Tiers. Celui-ci était plus ou moins bien représenté par une trentaine de participants, dont le plus grand nombre était composé d'anoblis. Les quelques roturiers authentiques de l'Assemblée devaient compter plutôt sur les délégués de la noblesse libérale, dont La Rochefoucauld et La Fayette étaient les esprits les plus marquants. Au fond, l'énorme majorité entendait faire obstacle au mouvement général qui menaçait les positions acquises. Le maréchal de Beauvau résume ainsi la situation à l'un de ses correspondants, le 10 novembre : « *Nous n'avons encore rien fait, et je ne vois pas encore si nous ferons beaucoup ni bien : préjugés, prétentions, prévention, routine, tout cela me paraît tellement enraciné dans la plupart des têtes que je ne me flatte guère que la raison la plus évidente puisse s'y introduire.* »

Quelques esprits plus avancés essayèrent de se battre. Mal en prit au duc d'Orléans, président du troisième bureau, qui renonça pratiquement à ses fonctions. Seul le comte de Provence, frère du roi, entraîna le premier bureau qu'il présidait sur des positions à même de satisfaire l'opinion. Il suscita en effet une courte majorité de treize voix contre douze, en faveur du doublement du Tiers. Mais, tout compte fait, il fallut se rendre à l'évidence : 111 notables, contre 33 seulement, se prononcèrent contre la double représentation. Tous avaient pressenti qu'une autre décision entraînerait automatiquement la délibération générale et le vote par tête, au risque de renverser la hiérarchie traditionnelle des ordres. Pour justifier leur résolution, les majoritaires firent l'objection de leur sollicitude pour les campagnes : comme le Tiers était surtout représenté par des citadins, alors même que le gros de la population était rural, nul mieux, disaient-il, que les hommes d'Eglise et les maîtres du château était fondé à défendre les culs-terreux !

Pendant toutes ces semaines, qui voient les derniers efforts des notables pour verrouiller les remparts de leurs prérogatives, l'opinion publique n'était pas restée indifférente. Comme nous l'avons dit, le parti national avait ses journaux, ses cercles, ses réseaux d'influence. Au début de novembre 1788, les clubs, qui avaient été fermés en août 1787, sont rouverts, avec l'accord tacite du gouvernement. Ceux du Palais-Royal, à Paris, résonnent de tous les commentaires, de toutes les revendications, de toutes les exaltations qui s'emparent des consciences, dans un moment où le sort de la nation semble se jouer. En province, les sociétés de pensée entretiennent la propagande en faveur des demandes du Tiers Etat. Celles-ci étaient au nombre de trois : 1) le doublement de la représentation du Tiers Etat ; 2) le monopole de celle-ci réservée aux roturiers ; 3) le vote par tête et la décision en assemblée commune des représentants des trois ordres. Ainsi, à Romans, où se trouve réunie en novembre l'assemblée consultative destinée à mettre en place les nouveaux états du Dauphiné, Jean-Joseph Mounier avait entraîné la majorité à adresser au roi un manifeste, dont le retentissement fut universel : « *Les communes comprennent la portion la plus nombreuse de vos sujets ; celle qui paie le plus d'impôts, qui possède le plus de biens ; c'est sur elle que s'appesantit le fardeau de tous les abus (...). Si les ordres, si les provinces étaient séparés, ce seraient des corps divers, ce ne serait plus la nation même qui s'exprimerait par l'organe de ses députés.* » Dans tout le pays, stimulé par les cellules vivantes du parti national, un cri irrésistible se répandit en faveur du Tiers Etat, ruant comme un pur-sang dans les vieux brancards de la société d'ordres.

Les princes du sang au roi : « (...) Il est important de conserver la seule forme de convocation des Etats généraux qui soit constitutionnelle, la forme consacrée par les lois et les usages, la distinction des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, les bases inébranlables de la monarchie française. »

La pointe la plus avancée de cet esprit de corps se manifesta dans la protestation solennelle des princes du sang. Ceux-ci, réduits par l'abstention du comte de Provence au nombre de cinq – le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien et le prince de Conti, – remirent au roi un mémoire qui patronnait les conclusions de la majorité : « *Il a été exposé à V. M. combien il est important de conserver la seule forme de convocation des Etats généraux qui soit constitutionnelle, la forme consacrée par les lois et les usages, la distinction des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inaltérables de la monarchie française.* »

AINSI, après le Parlement, l'assemblée des notables avait opté, dans ses réponses données le 11 décembre, à la veille de sa séparation, en faveur des anciennes formes des Etats généraux, contre le sentiment intime de Necker. Cependant, celui-ci put jouer de la fissure qui s'élargit dans le front des privilégiés. En effet, au sein même du parlement de Paris, qui avait donné le signal de la résistance au Tiers, les jeunes conseillers acquis à l'esprit de réforme, contrits de l'impopularité dont le Parlement était devenu soudain l'objet, entamèrent une contre-offensive, qui porta ses fruits, puisque le 5 décembre 1788, appelés à commenter leur arrêt si mal reçu du 25 septembre, les parlementaires, aiguillonnés par la jeune classe qui s'agitait en leur sein, finirent par voter par 45 voix contre 39 un arrêté qui était un désaveu dissimulé de leur position antérieure. Par ce texte, en effet, le Parlement ne faisait plus obstacle au doublement du Tiers ; la Cour s'en reportait, sur ce sujet, à la « sagesse du roi ». Du même coup, face à des avis qui n'étaient plus dans une coïncidence impérieuse, Necker allait pouvoir arbitrer.

A la revendication du Tiers Etat, un certain nombre de nobles « éclairés » avaient prêté leur voix. On a vu que l'exemple venait de haut, puisque Monsieur, frère du roi, s'était prononcé en faveur du Tiers. De sa part, il y avait aussi, à coup sûr, l'agacement ressenti en face de la résistance des notables aux réformes du roi. Il envisageait, avec intérêt, l'alliance du souverain et du peuple contre une aristocratie parfois obtuse, et toujours rebelle. Mais, de plus en plus nombreux, des membres du clergé et de la noblesse, ne fût-ce que pour n'avoir pas à rougir de compromettre leur réputation « éclairée », s'accordaient à la reconnaissance des nouveaux droits du Tiers Etat. De sorte que Servan pouvait écrire : « *Il existe maintenant, en France, une sédition d'environ vingt millions de sujets de tous les âges, de tous les sexes, qui ne demandent qu'à s'unir à leur roi contre deux ou trois cents magistrats, quelques centaines de grands seigneurs, la petite légion sacrée des évêques et autres consorts, lesquels, sous le nom de la convocation de 1614, veulent réduire les peuples à l'état le plus extrême qu'ils appellent, avec raison,* le dernier état des choses. »

Necker avait à trancher. « *Un résultat en majorité, dans une assemblée de cent cinquante personnes,* devait-il écrire après coup, *n'était visiblement d'aucun poids, mis en balance avec cette masse formidable d'opinions et de volontés qui prenait, chaque jour, un nouvel accroissement.* » Qui, du reste, aurait pu, à ce moment-là, devant le soulèvement de l'opinion, rejeter la revendication fondamentale du Tiers Etat, si modeste, au fond : de voir simplement doubler sa députation, de compter un nombre de mandataires égal à l'addition des élus des deux autres ordres ? Necker, dans son désir de lui donner satisfaction sur ce point, pouvait compter aussi bien sur l'agitation publique que sur le ressentiment de la famille royale contre la rébellion aristocratique qui avait tant fait pour abaisser son autorité.

Du 22 au 27 décembre 1788, le Conseil des dépêches, comprenant le garde des Sceaux Barentin, six ministres d'Etat, dont Necker, et deux secrétaires d'Etat, se réunit pour prendre une décision. Entre-temps, Necker et le roi s'étaient vus avec tel ou tel ministre en comités préparatoires. Le désaccord régnait ; les forces respectives, en faveur ou non des formes de 1614, étaient égales en nombre. Finalement, l'avis de Necker fut prépondérant. Il triompha lors de la séance plénière du 27 décembre, à laquelle assista Marie-Antoinette. La reine, par son silence, signifia son approbation au roi, qui prit parti pour le doublement du Tiers.

Le résultat du Conseil du 27 décembre consommait la défaite des notables. Mais, s'il décevait la majorité de l'aristocratie, qui se trouvait ainsi désapprouvée, il ne donnait pas pleinement satisfaction aux porte-parole du parti national. En effet, la décision de la double représentation du Tiers n'était nullement assortie de la mesure qui semblait son corollaire : le vote par tête. Necker justifiait, en effet, le grand nombre des députés du troisième ordre par la nécessité de réunir le plus d'avis compétents possible, qui deviendraient autant d'interprètes et de garants des réformes décidées. D'autre part, contrairement à ce qu'on avait espéré, le roi refusait de réserver aux roturiers la représentation du Tiers Etat. Le Conseil du 27 décembre n'avait donc pris qu'une demi-mesure. Dans l'impossibilité de résister à la mobilisation de l'opinion publique, le roi avait accédé à la plus évidente de ses revendications, contre la majorité conservatrice du clergé et de la noblesse. Cependant, la séparation des trois ordres n'était nullement remise en question ; l'Assemblée véritablement nationale que d'aucuns souhaitaient n'était pas encore au programme. Du moins, ceux qui avaient opposé les droits de la tradition aux droits du plus grand nombre avaient-ils été désavoués.

En janvier 1789, Mallet du Pan en tirait cette conclusion dans son journal : « *Le débat public a changé de face. Il ne s'agit plus que très secondairement du roi, du despotisme, de la Constitution : c'est une guerre entre le Tiers Etat et les deux autres ordres...* »

Sur France-Culture, à 19 h 30,
du lundi au vendredi,
MICHEL WINOCK commente
avec un historien
chaque épisode
de cette chronique de 1789.
Vendredi 15 juillet :
« La défaite des notables »,
avec Roger Dupuy
Lundi 18 juillet :
« Qu'est-ce que le Tiers Etat ? »,
avec Mona Ozouf.

Prochaine chronique :
Qu'est-ce que le Tiers Etat ?
(janvier 1789)

GRÈCE : l'affaire du « City-of-Poros »

L'étrange procès de Mohamed Rachid dont les Etats-Unis réclament l'extradition

Quatre jours après la tuerie à bord du bateau de croisière *City-of-Poros*, l'enquête policière piétine. Le gouvernement grec admet qu'il ne connaît ni le nombre et l'identité des agresseurs ni la façon dont ils se sont enfuis après l'attaque, qui a fait neuf morts et quatre-vingt blessés selon un dernier bilan.

A Paris, le Quai d'Orsay a confirmé qu'Isabelle Bismuth, la jeune française photographiée à bord du navire en compagnie d'un des terroristes présumés, a bien été tuée au cours de l'attentat. Deux autres touristes français figureraient parmi les victimes.

Le jeudi 14 juillet, la cour de première instance d'Athènes a condamné à sept mois d'emprisonnement le Palestinien Mohamed Rachid pour usage de faux documents d'identité. Selon une des hypothèses examinées par la police grecque, le commando terroriste projetait de prendre en otages des passagers du *City-of-Poros*, pour obtenir la libération de Mohamed Rachid et empêcher son extradition vers les Etats-Unis.

ATHENES
de notre envoyée spéciale

Qui est réellement Mohamed Rachid ? Cette question est au centre des interrogations que pose l'attentat contre le *City-of-Poros*. S'agit-il de Khalil Mohamed Hamdam, né en 1955 à Damas, comme l'intéressé le dit et comme l'indique le faux passeport syrien qui lui a valu son arrestation, le 31 mai dernier à Athènes, ou bien de Mohamed Rachid, comme l'affirment la police grecque et les Etats-Unis, qui demandent son extradition.

Le tribunal d'Athènes le jugeait, jeudi 14 juillet, pour usage de faux passeport. Etrange procès en vérité pour cet homme, accusé par les Américains d'être mêlé à deux attentats : l'explosion qui avait fait un mort dans un Boeing de la PanAm en 1982 au-dessus d'Hawaï, et celle qui avait fait quatre morts dans un avion de la TWA au-dessus d'Athènes en 1986.

« Je suis un soldat de l'armée de libération palestinienne, répond Mohamed Hamdan au président de séance.

— Qui vous a donné ce passeport ?

— Mes supérieurs.

— Qui sont-ils ?

— Je ne veux pas les citer.

— Etes-vous membre de l'OLP ?

— Oui, tous les groupes militants sont membres de l'OLP. »

Difficile de se faire une conviction sur ce point précis, tant les réponses des uns et des autres sont ambiguës. Pour le chef de la représentation diplomatique palestinienne à Athènes, M. Fouad Bittar, *« l'OLP se tient pour responsable du sort de tout Palestinien. Tout Palestinien est membre en quelque sorte de l'OLP. »* Son adjoint avait pourtant déclaré, quelques heures plus tôt à une radio libre d'Athènes, que *« l'OLP n'avait rien à voir avec Mohamed Rachid. »* Quoi qu'il en soit, la centrale palestinienne avait envoyé au tribunal son interprète pour assister l'accusé.

Sur sa véritable identité, on n'en apprendra pas beaucoup plus. L'accusé reconnaît sans problème que le passeport syrien qu'il a présenté est un faux, mais maintient que le nom qui est porté dessus est bien le sien.

« Connaissez-vous quelqu'un en Grèce qui pourrait le prouver devant le tribunal ?

— Non, seule l'OLP peut confirmer que je suis bien Hamdan. »

Comment la police grecque a-t-elle transformé Hamdan en Rachid ? Par les empreintes digitales, explique à la barre un jeune policier qui a arrêté Hamdan. Il précise que Mohamed Rachid, dont les empreintes correspondent à celles de l'accusé, a déjà été arrêté en Grèce en 1973 pour possession de 18 kilogrammes de haschich et condamné à dix ans de prison, réduits à six ans en appel. Il a été libéré en 1976, soit seulement trois ans après le procès.

Pour l'avocat de l'accusé, *« le tribunal n'a pas à se prononcer sur l'identité du prévenu, mais uniquement sur le délit d'usage de faux »*. Pour celui-ci, le procureur réclame dix mois de prison ferme. Le président tranchera : sept mois.

La loi grecque prévoit que l'accusé doit purger entièrement sa peine avant d'être éventuellement extradé. Le gouvernement s'est donné ainsi le temps de la réflexion, qui permettra peut-être d'en savoir un peu plus sur les motifs de l'attentat contre le *City-of-Poros*, dans une atmosphère plus calme.

Les Etats-Unis, indique-t-on à Athènes, viennent de présenter aux autorités grecques un dossier d'extradition beaucoup plus solide et argumenté que le premier. Renferme-t-il des éléments susceptibles d'accréditer la thèse selon laquelle l'attentat contre le *City-of-Poros* serait la conséquence de l'échec d'une prise d'otages destinée à faire libérer Mohamed Rachid ?

FRANÇOISE CHIPAUX.

● **RECTIFICATIF.** — Une mauvaise transmission a provoqué une confusion dans le reportage sur l'attentat terroriste (*le Monde* du 15 juillet). L'« unité Abou Jihad », l'une des deux organisations à avoir revendiqué l'attaque, tient son nom *« du numéro deux de l'OLP, tué en avril à Tunis »*, et non *« à Limassol en février »*.

Au cours de sa visite de quatre jours

M. Gorbatchev n'a pas pu répondre aux attentes des Polonais

L'ensemble des dirigeants des pays du bloc socialiste participent le vendredi 15 et le samedi 16 juillet dans la capitale polonaise à une réunion du comité politique consultatif du pacte de Varsovie. Cette réunion devrait donner l'occasion à M. Gorbatchev, indiquait-on jeudi de source soviétique, de fournir des précisions sur sa proposition de création d'un *« Centre européen pour la réduction du danger de guerre »* et d'avancer surtout de *« nouvelles idées sur la réduction des forces conventionnelles en Europe »*.

A la veille de cette réunion, le secrétaire général avait achevé sa visite officielle en Pologne, durant laquelle la prudence l'a emporté sur l'esprit d'innovation.

VARSOVIE
de notre envoyé spécial

Quand tout allait s'engluer dans une routine quasi brejnévienne, M. Gorbatchev a évité le fiasco total par la seule vertu d'une réelle attention. Au quatrième et dernier jour de sa « visite officielle d'amitié » en Pologne, le secrétaire général a rompu avec les discours attendus et les rencontres trop organisées pour écouter sans ciller quelque trois cents intellectuels qui l'interpellaient sur l'histoire religieuse ou la « doctrine Brejnev ».

Dans la salle de bal du Palais-Royal reconstruit après guerre, il n'y avait d'invitée qu'une seule personnalité de l'opposition organisée : M. Stelmachowski, président du Club des intellectuels catholiques et conseiller de Solidarité. Le ton est toujours pondéré et l'atmosphère déférente, mais la Pologne parlait quand même. Et à entendre cette assemblée triée sur le volet exprimer toutes les frustrations et colères de ce pays, on mesure mieux encore l'ampleur des problèmes que pose la « perestroïka » dans les marches occidentales de l'empire soviétique.

Car si, trois jours durant, M. Gorbatchev avait déçu les Polonais, c'est que ce qu'il dit avec audace en Union soviétique a ici un goût de rengaine : ce qu'il propose à ses concitoyens ne peut en rien répondre — trop peu, trop tard — aux aspirations des démocraties populaires. Meilleur exemple de ce décalage, l'appel à revenir au léninisme se comprend à Moscou comme un appel à rompre avec le stalinisme, mais il s'entend ici comme un retour à une orthodoxie dont on n'a que faire alors que la taupe du pluralisme a déjà creusé ses galeries.

On peut en URSS éveiller l'espoir d'un véritable bouleversement politique en décidant de redonner le pouvoir aux assemblées élues. Mais on ne peut plus faire oublier à la Pologne sa volonté de véritable compétitions électorales entre forces politiques.

Ce qui plaît aux Polonais en M. Gorbatchev, c'est qu'il incarne une volonté de changement, agit et bouscule les choses, alors que l'équipe du général Jaruzelski, un temps détestée, ne fait plus que désespérer d'immobilisme couard. Chaque « hourra » pour la « perestroïka » aurait été une huée pour la direction politique polonaise et c'est pour cela qu'on avait pris tant de soin mardi à Cracovie, puis mercredi aux chantiers navals de Szczecin, d'empêcher la moindre spontanéité de s'exprimer.

Ne restait plus alors à M. Gorbatchev que la somme des prudences obligées — qu'un discours en creux dans lequel chaque silence a retenti pour les Polonais comme le glas de leur attente. Tous croyaient qu'il allait solennellement reconnaître que ce n'était pas l'Allemagne, mais bien l'URSS qui avait été responsable du massacre des officiers polonais à Katyn en 1941. Il n'en a rien été.

On attendait encore un mot, un geste, une allusion incitant à un vrai dialogue politique, M. Gorbatchev s'en est gardé, car il a trop de soucis pour aller déstabiliser le seul de ses alliés (avec M. Grosz en Hongrie, depuis peu) qui le soutienne vraiment, quels que soient les doutes perceptibles dans l'entourage du secrétaire général sur l'immobilisme à Varsovie.

On attendait une solennelle réaffirmation, lundi devant la Diète, de l'abandon de la « doctrine Brejnev » sur la souveraineté des pays socialistes. Il n'y eut rien de tel, tant on craint de dire qu'ils seraient libres de leur sort à des Polonais qui ne rêvent que de mettre leur bureau politique à la retraite.

Pour ce qui est des nouveaux principes, on a donc préféré les exposer dans une *« déclaration conjointe »* expliquant que les relations entre les deux pays sont fondés sur *« l'égalité, l'indépendance, la responsabilité de chacun devant son peuple, ainsi que sur le droit de résoudre souverainement les problèmes du développement national »*.

Publiée jeudi soir, cette déclaration affirme, en revanche, une stricte dépendance dans le domaine de la politique étrangère : *« Toute initiative de l'URSS et de la Pologne doit être liée à la politique commune de paix définie par les pays socialistes. »* Autrement dit, coudées franches à l'intérieur, mais maintien d'une absolue discipline à l'extérieur.

C'est dans ce vide qu'on a entendu, jeudi, le Père Krapiec, de l'université catholique de Lublin, expliquer que pour les Polonais la « doctrine Brejnev » datait, sous un nom ou un autre, du Moyen Age, qu'ils y avaient répondu par l'affirmation d'un Etat-nation et que tout Etat devait comme tout homme être traité en sujet et non pas en objet.

Plus directement encore, M. Martin Krol, un ancien de l'opposition clandestine aujourd'hui rédacteur en chef d'une revue légale, a demandé à M. Gorbatchev de dire ce qu'il pensait aujourd'hui de l'intervention en Tchécoslovaquie, donc de cette même « doctrine Brejnev ».

Sous les caméras de la télévision, toute la question de l'indépendance nationale était posée — comme allaient l'être bientôt celles de la religion (n'est-il pas temps de revenir sur l'idée qu'elle serait l'opium du peuple et de développer le dialogue avec les chrétiens ?), des contacts avec les anciens territoires polonais de l'Est (avec une demande pressante de ne plus interdire les échanges frontaliers) ; ou encore de la répression stalinienne contre les communistes polonais qu'évoque le fils de l'un d'entre eux en remerciant M. Gorbatchev de la prochaine construction d'un mémorial aux victimes.

Tantôt M. Gorbatchev écoute, tantôt il encourage ses interlocuteurs en opinant de la tête, mais jamais il ne laisse voir une désapprobation. Bien qu'il se soit abstenu de répondre aux questions les plus délicates (il a seulement promis de le faire par écrit, pour un livre à publier sur ce débat), au dernier moment, cette visite aura trouvé un moment de souffle. Mais deux heures sur quatre jours, c'est bien peu.

BERNARD GUETTA.

● **URSS : *nouvel ambassadeur nommé à Cuba.*** — M. Iouri Petrov, membre du Soviet suprême et du comité central du PCUS, a été nommé ambassadeur à Cuba en remplacement de M. Alexandre Kapto, a annoncé le vendredi 15 juillet l'agence Tass. M. Kapto, qui était en poste depuis le 15 janvier 1986, a été *« appelé à une autre tâche »*, sans que sa nouvelle affectation soit précisée. Quant à M. Petrov, ancien directeur adjoint du département du comité central pour l'organisation, il était depuis 1985 premier secrétaire du Parti de la région de Sverdlovsk. — *(Reuter.)*

● **YOUGOSLAVIE : visite de M. Rajiv Gandhi.** — Arrivant d'Amman, le premier ministre indien a prononcé, le jeudi 14 juillet, un discours devant le Parlement yougoslave. Trois accords de coopération ont été signés entre les deux pays. M. Gandhi était attendu vendredi à Madrid. — *(UPI.)*

Afrique

TUNISIE

La Ligue des droits de l'homme confirme son « adhésion active » aux changements politiques

TUNIS
de notre correspondant

Le projet d'unification des codes du statut personnel dans les pays arabes d'inspiration religieuse mis au point, en avril dernier à Koweït, par des experts des ministères de la justice, a été rejeté par la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH). *« Qu'il s'agisse de la polygamie, du divorce, du droit de garde des enfants ou de l'adoption, ce projet conservateur constitue une régression par rapport à l'état de la législation tunisienne en ce domaine et ne saurait constituer pour notre Ligue et notre pays une référence »* (1), ont déclaré les dirigeants de la LTDH, au cours d'une récente conférence de presse.

Les animateurs de la Ligue ont, en outre, confirmé leur *« adhésion active mais vigilante »* aux changements intervenus en Tunisie depuis le 7 novembre, et ont rappelé leur *« soutien chaleureux »* à la récente ratification sans réserve par la Chambre des députés de la Convention des Nations unies contre la torture (*le Monde* du 7 juillet).

Mais c'est sur la préservation de l'esprit de tolérance et de la liberté de conscience que la Ligue a surtout mis l'accent, afin *« de ne pas compromettre la décrispation du climat politique »* qui s'est manifestée au cours de ces derniers mois. Se référant à l'amorce, par certains journaux, d'une *« polémique indigne »* mettant en cause l'un de ses membres, M. Serge Adda, d'origine juive — connu par ailleurs pour ses prises de position pro-palestiniennes, — la LTDH a dénoncé *« l'inadmissible amalgame entre judéité et sionisme »*, et a renouvelé son rejet de toute forme de discrimination raciale et religieuse.

Elle a aussi condamné les interventions *« intempestives »* de certains imans qui ont mené campagne récemment dans les mosquées contre des partis d'opposition, notamment le Parti communiste, et a réprouvé *« la caution publique qui leur a été apportée par le mufti de la République, qui a ainsi transgressé l'obligation de réserve à laquelle il est astreint »*.

Par cette nouvelle prise de position, la LTDH, qui s'était émue, l'an dernier, de la répression contre les islamistes tunisiens et continue à demander la promulgation d'une loi d'amnistie, confirme qu'elle demeure le cadre associatif privilégié de défense de la société civile et des acquis progressistes de la Tunisie en matière de droits de la femme et de sauvegarde de la liberté de conscience.

MICHEL DEURÉ.

(1) Le président Ben Ali a affirmé publiquement, en mars dernier (*le Monde* du 22 mars) qu'il n'était pas question de remettre en cause le Code du statut personnel.

La conférence maghrébine d'Alger

Des groupes de travail spécialisés vont mettre en œuvre la coopération

ALGER
de notre correspondant

La commission maghrébine réunie à Alger le mercredi 13 et le jeudi 14 juillet n'a rien décidé de spectaculaire, mais une nouvelle étape vient d'être franchie dans ce que les dirigeants de la région appellent l'*« édification du Grand Maghreb arabe »*.

Les cinq délégations ont arrêté la création de cinq sous-commissions spécialisées placées sous la présidence de chacun des Etats membres : organisation et structures (Libye) ; éducation, enseignement et culture (Mauritanie) ; économie (Algérie) ; finances (Maroc) ; sécurité de la région, questions sociales et humanitaires (Tunisie). Ces groupes de travail se réuniront au cours des trois prochains mois afin de préparer la deuxième réunion de la commission, prévue à Rabat le 24 octobre, avant un nouveau sommet des chefs d'Etat qui pourrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année.

Chaque pays, au cours de *« débats francs et approfondis »*, selon les termes du communiqué final, a défendu sa conception de la construction de l'ensemble maghrébin. L'Algérie privilégie la complémentarité de l'intégration économique, considérant que de puissants liens peuvent être garants de bonnes relations politiques. La Tunisie a plaidé pour un Maghreb sans frontières et la libre circulation des biens et des personnes. Le Maroc aurait insisté sur l'instauration d'un conseil des chefs d'Etat qui se réunirait plusieurs fois par an avec une présidence tournante, ainsi que sur la création d'un conseil des ministres des affaires étrangères. Enfin, la Libye milite pour une union qui serait une étape vers l'unité de la nation arabe.

Neutralité de bon aloi

Seul le conflit du Sahara occidental, sujet devenu tabou depuis la normalisation entre Alger et Rabat, peut, à terme, constituer un frein à l'essor maghrébin. A ce sujet, les questions de sécurité de la région ont été confiées à la Tunisie, qui a toujours pris soin d'entretenir d'excellentes relations avec l'Algérie comme avec le Maroc — s'abstenant notamment de reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD) — et affiche une neutralité de bon aloi.

Outre le problème du Sahara occidental, les questions les plus épineuses demeurent celles posées par le bornage des frontières et la présence de bases militaires étrangères. La circulation des personnes et leur libre installation dans les pays voisins, la convertibilité des monnaies, la création d'une banque commune et d'institutions législatives maghrébines semblent plus simples à résoudre.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Après l'accord de New-York

Cuba insiste sur l'indépendance de la Namibie

Le gouvernement sud-africain décidera, au début de la semaine prochaine, s'il accepte ou rejette l'accord de principe sur l'Angola et la Namibie conclu le mercredi 13 juillet à New-York, a-t-on appris jeudi de source proche du ministère sud-africain des affaires étrangères. Une *« importante réunion »* des principaux responsables sud-africains autour du président Botha est prévue pour analyser notamment *« les implications d'une éventuelle acceptation des principes »* arrêtés lors de la réunion quadripartite de New-York.

De son côté, le porte-parole de la délégation cubaine a affirmé qu'il n'était *« pas impossible qu'on parvienne à un accord avant la fin de l'année »*. A son avis, on se trouve actuellement *« au meilleur moment pour arriver à une solution négociée des conflits du Sud-Ouest africain »*. *« Tout accord devra préciser l'indépendance de la Namibie, selon la résolution 435 des Nations unies, et des garanties internationales pour que cesse l'agression extérieure contre l'Angola, ce qui permettra le retrait total et par étapes des troupes cubaines »*, a-t-il ajouté.

Bien que le calendrier de retrait des forces cubaines n'ait pas été discuté à New-York, le porte-parole a reconnu qu'il s'agissait là d'un des points *« les plus difficiles pour arriver à un accord définitif »*.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, qui recevait le chef de la délégation cubaine, a souhaité que *« ce premier pas positif mène à un accord sur la Namibie »*.

Pour sa part, l'état-major des forces armées angolaises a dénoncé, jeudi, la poursuite d'offensives sud-africaine dans le Sud-Est angolais, notamment contre la ville de Cuito-Canavale. — *(AFP.)*

● **AFRIQUE DU SUD : nouvelles pendaisons.** — Un Noir, condamné à mort pour le meurtre d'un vieillard blanc, a été pendu, le jeudi 14 juillet, à la prison de Prétoria, une semaine après l'exécution de six autres personnes (cinq Noirs et un métis) condamnées à la potence pour des crimes crapuleux, a-t-on appris auprès du ministère de la justice. Une porte-parole du ministère a déclaré que ces sept exécutions portaient à 81 (57 Noirs, 23 métis et 1 Blanc) le total des pendaisons depuis le début de l'année. — *(AFP.)*

RFA

Le président du Congrès juif mondial est « impressionné » par les efforts allemands pour assumer le passé nazi

BONN
de notre correspondant

M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial (CJM), s'est déclaré *« impressionné »* par les efforts de la RFA pour assumer le passé nazi de l'Allemagne et faire en sorte que la jeunesse n'oublie pas les horreurs de l'Holocauste. A l'issue d'une visite de quatre jours en RFA, M. Bronfman, qui avait été le principal accusateur du président autrichien Kurt Waldheim, a souligné la différence de comportement vis-à-vis du passé entre l'Autriche et la République fédérale. *« L'Autriche n'a jamais fait face à son passé, et aussi longtemps qu'elle ne le fera pas, elle ne pourra avoir d'avenir honorable »*, a-t-il déclaré.

Cette visite survient dans un contexte très difficile pour la petite communauté juive de RFA (trente mille personnes), encore sous le choc de l'escroquerie commise par l'ancien président du Conseil central des juifs allemands, Werner Nachmann, décédé au mois de janvier. Celui-ci avait détourné à son profit les intérêts des fonds de réparation aux victimes de l'Holocauste gérés par le Conseil central des juifs allemands. Les sommes détournées s'élèvent à 33 millions de Deutschemarks (environ 120 millions de francs) et l'enquête en cours n'a pas encore réussi à déterminer avec précision leur destination.

En recevant M. Bronfman, le chancelier Kohl a voulu dissiper le malaise créé dans la communauté juive internationale par certaines prises de position en faveur de M. Kurt Waldheim lors de la campagne présidentielle autrichienne de 1986. Le maintien de bonnes relations avec le CJM fait également partie, pour le chancelier, de l'héritage de Konrad Adenauer, dont il affirme souvent être le *« petit-fils spirituel »*. L'ancien président du CJM, Nahum Goldmann, entretenait d'étroites relations avec Konrad Adenauer, ce qui avait permis la conclusion d'un accord prévoyant des réparations matérielles très importantes aux victimes juives du nazisme et à l'Etat d'Israël.

Il reste à M. Edgar Bronfman à mener à bien les négociations en cours avec la République démocratique allemande qui se déclare prête à *« faire un geste »* pour indemniser les victimes de l'Holocauste, ce qu'elle avait toujours refusé jusque-là.

LUC ROSENZWEIG.

Asie

TAIWAN : la fin du congrès du Kouomintang

Taïpeh souhaite plus d'échanges avec la Chine

TAIPEH
de notre envoyé spécial

Le régime nationaliste de Taïwan a ouvert un peu plus la porte aux échanges avec le continent communiste lors du treizième congrès du Kouomintang, qui s'est achevé le mercredi 13 juillet à Taïpeh. Le congrès a été l'occasion d'un désaveu embarrassant, de la part des délégués, pour un certain nombre de représentants de la vieille garde, jugés trop passéistes.

Parmi ces derniers, le premier ministre, M. Ku Kuo-hwa, âgé de soixante-quatorze ans, a été particulièrement touché, au point que les rumeurs de démission vont bon train à son sujet. Il est, en effet, arrivé en trente-cinquième position sur la liste des 180 membres du nouveau comité central du parti élus par les 1 209 délégués, dans l'ordre des voix recueillies. Cette liste n'a pas été rendue publique, une telle pratique *« n'étant pas nécessaire »*, a dit le secrétaire général du parti, M. Lee Huan, en dressant le bilan du congrès devant la presse mercredi. M. Lee Huan, venu en tête du scrutin, passe pour être un candidat en vue au poste de premier ministre.

Des technocrates formés aux Etats-Unis

Le chef du gouvernement avait fait sourire nombre de participants en déclarant, dans son rapport à *l'ouverture du congrès*, que le Kouomintang se trouvait physiquement à Taïwan mais que *« le cœur »* de ses dirigeants était resté sur le continent. La phrase avait été jugée particulièrement maladroite compte tenu de ce que 80 % des près de vingt millions d'habitants de l'île sont de souche taïwanaise.

Ce désaveu est souligné par l'arrivée d'un plus grand nombre de Taïwanais *de souche au comité central* : soixante-neuf, contre vingt-cinq précédemment. Sans leur donner la majorité, cette nouvelle distribution des cartes dans cet organe est un geste destiné à satisfaire l'exigence d'une meilleure représentation des Taïwanais à la direction du régime. *Toutefois, le* comité central du KMT ne dispose jusqu'à présent que de prérogatives limitées, le véritable détenteur du pouvoir de décision étant son comité permanent, dont les trente et un membres devaient être élus.

Dans l'ensemble, les hommes qui montent à la tête du régime sont des technocrates formés aux Etats-Unis, dont on attend une politique réaliste envers le continent. Cette politique est exprimée dans une plate-forme adoptée par le congrès, qui prévoit un assouplissement modéré, mais réel, de la position de Taïwan face aux offres insistantes de Pékin pour des contacts élargis. Ainsi, le Kuomintang admet, pour la première fois, le principe de visites à Taïwan pour des ressortissants du continent dans certains cas particuliers : intellectuels ayant *« renoncé au marxisme-léninisme »*, familles de ressortissants de Taïwan gravement malades, ou à l'occasion de funérailles.

Dans l'autre sens, les journalistes, artistes et personnalités des milieux *culturels de Taïwan seront autorisés* à se rendre en visite professionnelle sur le continent (ils ne pouvaient le faire jusqu'à présent que sous le prétexte de rendre visite à leur famille). Tous ces échanges seront cependant étudiés *« cas par cas »*, a précisé M. Lee Huan.

Sur le plan économique, la brèche est accentuée. Le principe d'échanges bilatéraux, pourvu qu'ils soient *« indirects »* et transitent donc par un pays tiers, est plus ou moins entériné. Les termes de la résolution sont suffisamment vagues pour laisser toute latitude à l'imagination des hommes d'affaires de Taïwan, pressés d'investir sur le continent et d'importer des matières premières disponibles là-bas.

L'agence de presse du Kouomintang a été on ne peut plus explicite en soulignant que, s'il y a une politique *« officielle »* interdisant les échanges directs, *« la porte est grande ouverte »*, dans la réalité, à ces rapports économiques. Les perspectives vont jusqu'à permettre aux *industries affectées par la hausse* des coûts de la main-d'œuvre à Taïwan de se *« redéployer »* sur le continent, afin de mettre à profit sa main-d'œuvre bon marché.

Il s'agit, assure Taïpeh, d'une *« contre-attaque idéologique »* visant à promouvoir la libre entreprise sur le continent et à affaiblir le régime communiste. La déclaration est assortie de mises en garde contre les intentions des communistes dont certains, à Taïwan, pensent qu'ils n'ont pas renoncé à une conquête militaire de l'île.

Mais, au-delà de cette concession au dogme nationaliste, le Kouomintang laisse miroiter, à l'intention de Pékin, l'éventualité de nouveaux assouplissements, *« sous condition que la sécurité nationale de la République de Chine* [Taïwan] *ne soit pas mise en danger »*. Une formule résume la philosophie de cette ouverture : *« Avoir le regard tourné vers l'avenir sans céder à une imagination romantique. »*

FRANCIS DERON.

La nouvelle direction

Recul des continentaux

TAIPEH
de notre envoyé spécial

Pour la première fois depuis que le Kouomintang s'est replié à Taïwan en 1949, les Taïwanais de souche ont obtenu une majorité d'une voix dans la composition du nouveau comité permanent du parti, véritable « bureau politique » du régime. Seize des *trente et un membres élus à* l'unanimité sur proposition de M. Lee Teng-hui, chef de l'Etat et du parti, le jeudi 14 juillet à l'issue du congrès du Kouomintang (KMT), pour siéger dans cet organe sont originaires de Taïwan, contre quatorze précédemment.

La portée de ce geste envers la majorité autochtone de l'île est principalement symbolique : le régime de M. Lee, lui-même un Taïwanais, restera dominé, dans les faits, par l'immigration continentale. Il marque cependant une évolution, inacceptable il y a encore quelques années pour la vieille garde du régime.

La composition du nouveau comité permanent, qui se réunit toutes les semaines la veille du conseil des ministres, traduit le *recul relatif* de la famille Tchang Kaï-chek, autrefois si puissante. Aucun des trois fils du défunt Tsiang King-kono, élus la veille au comité central (organe qui ne dispose pas de prérogatives très étendues) n'y figure. Ils n'en devraient pas moins occuper à l'avenir des positions en vue dans l'administration.

Le demi-frère du président défunt, le général Tchiang Wego, un temps considéré par les observateurs comme un possible vice-président du KMT, n'a finalement obtenu qu'un siège honorifique au comité central des *conseillers, mais s'est déclaré* satisfait que *« personne, dans la famille, n'ait perdu la face »* dans la redistribution du pouvoir.

L'arrivée de « sang frais », avec douze nouveaux membres âgés en moyenne de soixante *ans, dont plusieurs technocrates* de formation américaine, renforce l'image d'un pouvoir en cours de rénovation. Parmi les « étoiles » montantes du régime, figure M. James Song Chu-yu, quarante-six ans, benjamin du comité permanent, qui avait été *l'artisan de la nomination* de M. Lee à la tête du parti après le décès de Tsiang King-kono.

Toutefois, la répartition des sièges suggère un saupoudrage destiné à satisfaire les différents courants du parti plutôt qu'à *refléter* l'ouverture ayant marqué l'élection du comité central. Sur les cent quatre-vingts candidats proposés par M. Lee, trente-trois avaient été battus par des hommes qui ne bénéficiaient pas de l'investiture présidentielle. Le chef de file des « libéraux », *M. Jaw Shau-kong, avait, quant* à lui, préféré se tenir hors de la course. L'artisan des compromis entre les courants rivaux qui ont abouti à l'équilibre actuel est M. Lee Huan, secrétaire général, un continental âgé de soixante et un onze ans, qui paraît en position d'arbitre au sein de la nouvelle direction.

F. D.

AFGHANISTAN

Vingt morts à Kaboul à la suite d'un bombardement

Vingt personnes ont été tuées et trente-quatre autres blessées, le vendredi 15 juillet, à Kaboul, par le tir d'une vingtaine de roquettes sol-sol, selon l'agence soviétique Tass. Il s'agit d'un des bombardements les plus meurtriers de ces dernières semaines. L'agence Tass ne donne pas d'autres détails sur les circonstances de ce bombardement et les quartiers touchés.

Les opérations de la résistance contre Kaboul deviennent de plus en plus fréquentes et meurtrières. Quinze attaques à la roquette ont eu lieu la semaine dernière, selon des sources diplomatiqes à Islamabad (Pakistan). Un camion piégé a explosé le 6 juillet, tuant dix-huit personnes, selon ces diplomates. La résistance a annoncé qu'une voiture piégée avait sauté le 8 juillet près d'un hôpital militaire soviétique, faisant vingt morts et quarante blessés. – *(AFP.)*

CHINE

M. Shultz à Pékin

Arrivé jeudi dans la capitale chinoise, le secrétaire d'Etat américain a été reçu, le vendredi 15 juillet, par M. Deng Xiaoping, avec lequel il a abordé les problèmes des ventes d'armes chinoises au Proche-Orient et au Cambodge. A Washington, entre-temps, cent treize représentants américains ont appelé Pékin à ne pas vendre de missiles sol-sol M-9 à la Syrie, mettant en garde la Chine contre une éventuelle réduction de l'aide technologique américaine. Lors de l'étape précédente, à Manille, M. Shultz s'était déclaré optimiste sur la possibilité d'aboutir à un accord avec le gouvernement philippin sur la reconduction du bail des bases américaines de Clark et de Subic Bay lorsqu'il viendra à échéance en 1991. M. Shultz effectue une tournée de deux semaines en Asie et dans le Pacifique. *(AFP/Reuter/UPI).*

CORÉE DU SUD : *nouvelle crise politique*

M. Roh Tae Woo s'oppose à une enquête parlementaire sur les agissements de l'ancien président Chun Too Hwan

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Le président Roh Tae Woo a mis son veto, le jeudi 14 juillet, à la promulgation de deux *lois permettant* à l'Assemblée d'enquêter sur les activités du gouvernement et en particulier de convoquer devant ses commissions l'ancien président Chun Too Hwan et les membres de sa famille impliqués dans plusieurs scandales. Cette décision a provoqué de vives réactions de la part de l'opposition, qui accuse le président de chercher à protéger M. Chun. Elle pourrait ouvrir une crise politique à la veille des Jeux olympiques de septembre à Séoul.

M. Kim Dae Jung, dirigeant du Parti pour la paix et la démocratie, première formation d'opposition, a déjà annoncé une campagne de protestation populaire. Les trois partis d'opposition pourraient décider, dans les prochains jours, de se retirer du gouvernement.

Faisant valoir le caractère *« inconstitutionnel »* des deux projets de loi portant atteinte au principe de l'équilibre entre les pouvoirs législatif et judiciaire, M. Roh les a renvoyés devant l'Assemblée pour un nouvel examen. Ils ont peu de chances d'être approuvés une seconde fois : la majorité des deux tiers, et non plus la majorité simple *dont dispose l'opposition, étant* requise lorsque le président a mis son veto à un projet de loi. Si la décision de M. Roh limite les pouvoirs des commissions parlementaires d'enquête, elle n'entrave pas leur fonctionnement.

« Un peu trop gourmand »

Le président a sans doute épargné à son prédécesseur et ancien compagnon d'armes de devoir répondre personnellement devant l'Assemblée mais il pourra peut-être plus difficilement éviter que l'enquête se poursuive et aboutisse, comme on s'y attend à Séoul, à l'implication de M. Chun dans une série de scandales.

A l'exception du frère cadet de l'ex-président, M. Chun Kyung Hwan, arrêté et dont le procès doit commencer le *19 juillet* pour avoir détourné 8,7 millions de dollars de fonds publics lorsqu'il était à la tête du Saemaul (Mouvement des nouvelles communautés), M. Chun et sa famille ne sont l'objet que de rumeurs. Celles-ci sont cependant de plus en plus insistantes : *« Tous les Coréens sont d'accord sur un point, l'ex-président a été un peu trop gourmand »*, souligne un diplomate.

Parmi les accusations qui circulent sur M. Chun figurent les commissions qu'il aurait reçues de la firme américaine Combustion Engineering qui, contre toute attente (et notamment les sérieux espoirs français), obtint les contrats pour la construction des centrales nucléaires 11 et 12.

La France, qui a construit les centrales 9 et 10, avait reçu de sérieuses assurances de Séoul, notamment de M. Chun lui-même lors de sa visite à Paris en avril 1986, mais en septembre le contrat (1,5 milliard de dollars) allait inopinément aux Américains.

L'ex-président serait en outre mêlé à une autre affaire de pots-de-vin, versés par Northrop Corp. pour faciliter la vente en Corée de chasseurs F-20.

Outre la propre femme de l'ancien président, Mme Lee Sung Ja, surnommée par les étudiants Lee Melda (référence à Imelda Marcos), qui collectait activement des fonds pour ses « œuvres de bienfaisance » sans apparemment que celles-ci en aient été les principales bénéficiaires, les proches de l'ex-président ont profité outrageusement du pouvoir. Le beau-père de M. Chun, M. Lee Kyu Dong, a fait l'objet d'une enquête et n'a pas le droit de quitter la Corée. Quant à son frère aîné, Chun Ki Hwan, il est impliqué dans une affaire de corruption (construction du métro de Pusan).

Ancien agent de police, sans fonctions officielles, il a eu, en coulisse, la haute main sur les nominations des chefs de la police pendant les huit ans de pouvoir de son frère bien qu'il ait été considéré alors comme l'un des chefs occultes de la mafia locale, entretenant, comme d'ailleurs son frère cadet (ancien président du Saemaul), des liens étroits avec les yakuzas japonais.

Selon les opposants, l'ex-président posséderait des terrains autour de Séoul, un hôtel à Pusan, des grands magasins et aurait massivement investi en Australie. L'atmosphère de scandale qui s'épaissit autour de M. Chun devient de plus en plus embarrassante pour M. Roh. S'il cherche à se démarquer du régime défunt – et dans une large mesure il y est parvenu, – il a aussi des « dettes » vis-à-vis de M. Chun. Il doit surtout aussi tenir compte de l'aile dure (liée aux généraux fidèles à Chun) de son propre parti.

Pris en tenailles entre l'opposition et ses anciens amis, M. Roh sera vraisemblablement, un jour ou l'autre, contraint de trancher s'il veut éviter que sa propre image ne soit entamée.

PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

Le budget du Pentagone de nouveau en baisse

Le Congrès américain a approuvé, le jeudi 14 juillet, la version finale d'un projet de budget du Pentagone pour 1989, qui prévoit une légère baisse des dépenses et limite les fonds demandés par le président Ronald Reagan pour son programme d'initiative de défense stratégique (IDS). Le projet, dans l'ensemble approuvé par l'opposition démocrate et rejeté par les républicains, tant à la Chambre qu'au Sénat, autorise le département de la défense à dépenser 299,5 milliards de dollars pour l'année budgétaire 1989, contre 301 milliards pour 1988.

C'est la quatrième année consécutive que le budget global de la défense est en baisse ou inchangé, après les importantes augmentations pratiquées pendant le premier mandat du président Reagan. Le secrétaire à la défense, M. Frank Carlucci, avait exprimé, le 18 février dernier, le souhait que le budget de défense reprenne un taux de croissance de 2 % dès 1990.

Pour l'IDS, le texte adopté prévoit 4 milliards de dollars de dépenses, contre 4,8 milliards demandés finale*ment par la Maison Blanche* (après le premier chiffre avancé : 6,2 milliards). Ce montant est tout de même en légère augmentation par rapport à celui de l'année en cours (3,9 milliards). – *(AFP.)*

Nicaragua

Quatre dirigeants de l'opposition condamnés à six mois de prison

Nouveau durcissement du régime sandiniste, après la fermeture en début de semaine du journal d'opposition, *la Prensa*, et de la radio de l'Eglise catholique : le gouvernement de Managua a annoncé, le jeudi 14 juillet, la condamnation à six mois de détention pour *« atteinte à l'ordre public »* de quatre dirigeants de l'opposition. Ce sont Miriam Arguello et Luis Carballo du Parti conservateur nicaragayen, Carlos Huembes, président de la coordination démocratique (coalition de syndicats et de partis de droite), et Agustin Jarquin, secrétaire *général du Parti chrétien social*.

L'organe officiel, *Barricada*, a précisé que les quatre opposants faisaient partie des quarante-quatre personnes détenues à la suite de la violente manifestation qui a eu lieu, dimanche, à Nandaïme, au sud de la capitale, et dont les deux mille participants avaient été dispersés à coups de grenades lacrymogènes et de matraques. C'est dans cette manifestation que le gouvernement avait cru déceler une *« ingérence américaine »*, motif officiel de l'expulsion de l'ambassadeur américain, M. Richard Melton, ainsi que sept de ses collaborateurs.

En représailles, Washington menaçant de reprendre son aide militaire à la Contra (interrompue le 7 février dernier), décidait de renvoyer à son tour huit diplomates nicaraguayens. Au risque de créer un véritable imbroglio juridique, *l'ambassadeur nicaraguayen*, M. Carlos Tunnerman, accrédité également auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA) à Washington, prétend que, en lui signifiant son expulsion, le gouvernement américain a violé le droit souverain dont dispose chaque Etat membre de *l'OEA de nommer ses représentants*.

Pays-Bas

Vingt ans de prison pour l'assassin de Gerrit Jan Heijn

Le tribunal de Haarlem (près d'Amsterdam) a condamné, le jeudi 14 juillet, à vingt ans d'emprisonnement Ferdi Elsas, ravisseur et assassin de l'homme d'affaires néerlandais Gerrit Jan Heijn. Le procureur avait requis la réclusion à vie, mais la Cour a tenu compte dans son jugement d'un rapport d'expertise psychiatrique allant dans le sens d'une *« responsabilité limitée »* de l'accusé au moment des faits.

Gerrit Jan Heijn, numéro deux du plus gros groupe de supermarchés *néerlandais, Ahold*, avait été enlevé le 9 septembre 1987. La police devait retrouver son cadavre le 7 avril 1988 dans un bois proche de Reukum. Ferdi Elsas, ingénieur aéronautique, avait enterré l'homme d'affaires le jour même du rapt, après lui avoir tiré une balle dans la tête. – *(AFP.)*

Soudan

Les Eglises chrétiennes contre l'application de la charia

Khartoum *(AFP)*. – Dans un message remis le jeudi 14 juillet au président par intérim du Conseil de souveraineté (présidence de la République), M. Idriss El-Banna, les Eglises du Soudan ont annoncé leur opposition à une éventuelle application de nouvelles lois islamiques dans le nord du pays. Elles ont estimé que l'adoption de ces lois porterait atteinte aux droits des chrétiens, qui représentent le *« tiers de la population du Soudan »*, et souligné que l'unité nationale, fondée sur la *« diversité de races, religions et cultures du pays, en serait menacée »*.

Les partis politiques du Sud avaient exprimé lundi leur opposition à l'adoption de ces lois et demandé de soumettre la question à la conférence constitutionnelle. Mais le premier ministre, M. Sadek El-Mahdi, a souligné mercredi que seule l'Assemblée constituante, dont la majorité des députés ont été *« élus sur la base de leur programme électoral islamique »*, tranchera cette question et non la conférence constitutionnelle.

Le tout-puissant ordre des avocats a, *de son côté, estimé que la* promulgation de ces lois, de nature *« discriminatoire »*, provoquerait une *« désintégration de l'unité nationale »*.

[La nouvelle législation dont l'application serait imminente diviserait en effet pratiquement le pays en deux : le *Nord, à majorité musulmane, où les* nouvelles lois seraient appliquées, et le Sud, dominé par une population chrétienne ou animiste, qui serait soumis à une législation laïque. On sait que les rebelles sudistes du colonel Garang sont vivement opposés à ce compromis qui, selon eux, consacrerait et perpétuerait la guerre civile.]

Territoires occupés

Tension persistante

Jérusalem. *(AFP.)* – Une vive tension a régné, le jeudi 14 juillet, *dans* plusieurs secteurs de la Cisjordanie occupée, deux jeunes Palestiniens ayant succombé la veille à des blessures occasionnées en début de semaine, à Naplouse, par les tirs de soldats israéliens.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, *une jeune Palestinienne a été blessée* d'une balle à la poitrine dans le camp de Balata (proche de Naplouse) lorsque l'armée israélienne a dispersé une manifestation. Des heurts ont par *ailleurs* opposé manifestants palestiniens et soldats israéliens mercredi soir à Tulkarm (nord de la Cisjordanie), et, au *même moment*, plusieurs dizaines de colons israéliens brisaient les vitres de plusieurs voitures appartenant à des Palestiniens de Qalqilyia (Cisjordanie) lors d'un *« raid punitif »*, déclenché après qu'un adolescent israélien eut été blessé par des pierres aux abords de la ville. L'armée israélienne a, *de son côté*, ordonné, jeudi, la fermeture jusqu'à la fin août de deux nouveaux établissements scolaires palestiniens de Qalqilyia, portant à six le nombre des écoles de la ville désormais fermées.

Le couvre-feu a, en outre, été *imposé préventivement* jeudi sur Qalqilyia. Cette mesure a, d'autre part, été prorogée jeudi pour le quatrième jour consécutif à Anabta, une localité voisine. Les autorités militaires israéliennes ont aussi prorogé, jeudi, le couvre-feu sur plusieurs quartiers du secteur de Bethléem (sud de la Cisjordanie), notamment à Beit-sahour (huitième jour de couvre-feu) et dans le camp d'Aida (sixième jour.

EN BREF

● **CHILI : manifestations d'étudiants contre la torture.** – Soixante-dix étudiants chiliens ont occupé, le jeudi 14 juillet, le palais de justice de Santiago pour réclamer la libération de trois de leurs camarades incarcérés et protester contre les tortures qui leur seraient infligées. Sept étudiants sur les huit arrêtés au cours de cette manifestation ont été relâchés dès jeudi soir. – *(AFP.)*

● **LIBÉRIA : Nouvelle tentative de putsch.** – *Une nouvelle tentative* pour renverser le chef de l'Etat libérien a échoué, le mercredi 13 juillet à l'aube, a lui-même annoncé, à la radio nationale, le président Samuel Doe. Selon lui, le général Nicholas Podier, un ancien chef de l'armée libérienne, était à la tête des conspirateurs et un nombre indéterminé sur la douzaine d'*« envahisseurs »* aurait été mis hors de combat ou arrêtés lors d'une fusillade. Le général Podier, qui a été tué, était le numéro deux du gouvernement militaire formé après le coup d'Etat du sergent Doe en 1980. Il avait été déjà impliqué dans un complot contre le président DOE en 1984 et exclu de l'armée. Il s'agit de la neuvième tentative de coup d'Etat contre le président Doe. – *(AFP).*

● **THAILANDE : conférence sur les « boat people ».** – *Des responsables* thaïlandais et des représentants des Nations unies ont annoncé qu'une réunion régionale consacrée aux « boat people » aura lieu à Bangkok sous l'égide de l'ONU les 18 et 19 juillet. Un diplomate américain a déclaré à la suite d'un entretien entre le secrétaire d'Etat, George Shultz, et le gouverneur de Hongkong, sir David Wilson, qu'une délégation de la colonie se rendra à Hanoi la semaine prochaine afin de discuter des efforts déployés en vue du rapatriement des milliers de réfugiés vietnamiens. – *(AFP.)*

● **ZAIRE : le Parlement européen dénonce la violation des droits de l'homme.** – Le Parlement européen a invité, le jeudi 7 juillet, à Strasbourg, la France et la Belgique à durcir leur politique à l'égard du Zaïre tant que les violations des droits de l'homme y continueront et que les responsables – des « bérets verts » – n'auront pas été jugés. Dans une résolution votée à la majorité, l'assemblée des Douze a demandé aux Etats membres de la Communauté de *« reconsidérer les programmes d'aide à l'armée zaïroise qui sont en cours par le canal de leurs propres forces armées »*.

Par ailleurs, la représentation en France de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti interdit au Zaïre, vient d'alerter plusieurs organisations de défense des droits de l'homme sur le sort de l'un de ses fondateurs, M. Faustin Birhindwa, économiste, ancien conseiller du président Mobutu, arrêté à Kinshasa le 8 avril.

Les déclarations de M. François Mitterrand sur TF 1

« Je veux représenter plus que jamais les forces de progrès »

Après avoir présidé le traditionnel défilé militaire du 14 juillet, le président de la République, comme il le fait chaque année depuis sa première élection en 1981, a répondu aux questions d'Yves Mourousi sur TF 1. A cette occasion, le chef de l'Etat a précisé sa pensée dans deux domaines politiques essentiels : les contours et la portée de l'ouverture, d'une part ; sa relation avec le premier ministre, d'autre part.

A l'évidence, M. Mitterrand a voulu donner un coup d'arrêt à l'ouverture, prenant acte, en y insistant, du comportement d'un centre *« qui se cherche »* et qui ne l'a pas encore *« rallié »*, et, sans le dire, des fortes réticences apparues récemment au sein même du Parti socialiste. Dans ces conditions, il revient au premier ministre qui se trouve à la tête d'un *« gouvernement de gauche »* et d'une *« majorité de gauche »*, de mettre en œuvre les choix du candidat Mitterrand, lesquels correspondent, assure-t-il, aux aspirations des *« forces de progrès »*. A ses yeux, lesdites *« forces de progrès »* ont été mesurées au second tour de l'élection présidentielle : elles pèsent 54 % des suffrages exprimés et comprennent, au premier rang, les socialistes, les communistes, *« évidemment »*, et, *« à côté »*, des *« modérés »*.

M. Rocard peut donc compter sur l'aide et l'appui du président de la République, à la condition qu'il se contente de mettre en œuvre les orientations contenues dans sa *Lettre à tous les Français*. Aucun éloge n'a d'ailleurs été décerné par le chef de l'Etat au premier ministre, hormis son action en Nouvelle-Calédonie. Le référendum national concernant ce territoire, que le gouvernement songe à organiser le 25 septembre, jour du premier tour des élections cantonales, devrait, selon le chef de l'Etat, avoir lieu à cette date.

M. Mitterrand a, d'autre part, annoncé la construction à Paris de *« la plus grande et la plus belle bibliothèque du monde »* (*lire page 13*). Il a enfin annoncé qu'il rencontrerait M. Gorbatchev avant la fin de l'année, et qu'il a décidé avec lui *« de reprendre un rythme régulier de rencontres »* (*lire page 20*).

Réagissant aux propos du chef de l'Etat, M. Jacques Barrot a estimé, au nom du groupe de l'Union du centre, qu'il s'agissait d'un *« discours conventionnel, proche des clivages existants »* qui risque de *« décourager »* les Français *« de bonne volonté qui cherchent aujourd'hui de nouvelles approches à leurs problèmes »*. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a, lui, estimé que « ceux *qui avaient cru pouvoir infléchir les choix du gouvernement sont désormais fixés. M. Mitterrand leur a dit : vous avez perdu, rendez-vous ! »*

Après son intervention M. Mitterrand a rejoint les quelques sept mille invités qui se pressaient dans le parc de l'Elysée pour la traditionnelle garden-party offerte à l'occasion de la fête nationale.

Interrogé par Yves Mourousi, sur TF 1, M. Mitterrand a notamment répondu : « Je veux, en effet, représenter ici plus que jamais les forces de progrès.

» Le progrès, cela signifie sur le plan humain justice, égalité des chances, savoir et formation, refus des exclusions, bref, je ne vais pas redire ici ce que j'ai dit pendant deux mois, mais j'y reste fidèle. »

Après avoir passé en revue les grands travaux engagés au cours de son premier septennat, le chef de l'Etat a indiqué : « Je veux que soient entrepris la construction et l'aménagement de l'une des ou de la plus grande et de la plus moderne bibliothèque du monde. (...) Je veux une bibliothèque qui puisse prendre en compte toutes les données du savoir dans toutes les disciplines et surtout qui puisse communiquer ce savoir à l'ensemble de ceux qui cherchent, de ceux qui étudient, de ceux qui ont besoin d'apprendre, toutes les universités, les lycées, tous les chercheurs qui doivent trouver un appareil modernisé, informatisé, et avoir immédiatement le renseignement qu'ils cherchent.

» On pourra connecter cette bibliothèque nationale avec l'ensemble des grandes universités de l'Europe, et nous aurons alors un instrument de recherche et de travail qui sera incomparable. J'en ai l'ambition et je le ferai.

» J'en ai parlé récemment au premier ministre, au ministre de l'éducation nationale, au ministre de l'économie et des finances. On va, au coude à coude, réussir ce projet (...) dans quatre ou cinq ans. »

Evoquant le « Bébête show », M. Mitterrand a déclaré : « Une émission que j'ai trouvée remarquable, très astucieuse et très vive, qui d'ailleurs – je suis un peu surpris – me prête toujours un langage (comment pourrait-on dire ?...) de « chambrée », puisque nous sommes le 14 juillet... Moi, je ne parle pas comme cela, mais c'est une caricature... J'ai un peu de peine à me reconnaître dans cette caricature... Moi, je trouve qu'elle ne me ressemble pas. Mais comme tout le monde trouve qu'elle me ressemble, c'est moi qui dois me tromper, sans doute. »

Abordant les questions politiques, le président a ensuite souligné : « Il y a quand même une base politique, et cette base politique, ce sont les forces de progrès parmi lesquelles, au premier rang, les socialistes. Mais il y a beaucoup de gens qui sont considérés comme des modérés et qui sont parfaitement capables de comprendre cet appel de l'histoire, cette nécessité du pays... Les communistes, sans aucun doute, ont appelé à voter pour moi, et je m'en suis réjoui. » *Evoquant les modérés :* « Je ne dirai pas derrière mais à côté, des modérés qui, jusqu'alors, n'avaient pas voté pour des candidats de la gauche – dont je suis – et qui ont compris que là était l'intérêt de la France. » *A propos de M. Soissons :* « On a le droit à tout moment de rallier la majorité présidentielle...

« Il y a une majorité de gauche »

» Je voudrais vous dire ceci, parce que je sais bien qu'il y a de nombreuses discussions là-dessus.

» D'abord, on s'est interrogé sur le point de savoir qui a gagné... Eh bien ! Il y avait une majorité de droite, il y a aujourd'hui une majorité de gauche ! Il y avait un gouvernement de droite, il y a aujourd'hui un gouvernement de gauche ! Il y avait un président de l'Assemblée nationale nationale de droite, il y a maintenant un président de l'Assemblée de gauche ! Je suis encore là!

» Je ne sais pas finalement qui a gagné, mais comme disait l'autre, je sais qui a perdu ! Je considère que le premier de mes devoirs est de répondre aux aspirations des forces de progrès que j'ai citées il y a un moment, c'est-à-dire de répondre aux aspirations des Français qui, en votant pour moi, ont choisi une certaine direction pour leur pays. Voilà mon premier devoir.

» Mais la fidélité à mes engagements me conduit aussi à chercher à rassembler beaucoup d'autres Français, dès lors qu'ils se retrouveraient comme adoptant de grands objectifs, mais des objectifs simples.

» Voulez-vous que j'en cite ? Oh, trois ou quatre simplement. Par exemple, la priorité à l'éducation nationale et à la formation. La construction de l'Europe.

» Premier exemple, l'éducation nationale : parmi les premières mesures prises par ce gouvernement, des crédits et un plan s'esquissent pour l'éducation nationale et la formation professionnelle. De même, pour l'Europe, mon premier soin à la conférence du sommet européen des Douze, à Hanovre, a été de faire avancer la construction de l'Europe unifiée. Je pourrais continuer en vous disant, bien entendu : la solidarité nationale, et un exemple de solidarité nationale, c'est cette double loi, ou ces deux lois qui se complètent l'une l'autre, l'une qui tend à assurer à tout Français un minimum garanti pour qu'il se réinsère dans la vie sociale, professionnelle, française, et l'autre, naturellement, qui recherche une part des ressources nécessaires à ce financement dans un impôt de solidarité sur la fortune. Voilà des exemples précis, qui montrent que les objectifs que j'avais définis se mettent en œuvre.

» J'en citerai un quatrième, qui est le refus des exclusions. Y a-t-il meilleur exemple de ce refus des exclusions que ce qui a été déjà accompli remarquablement par le premier ministre dans le dialogue réouvert en Nouvelle-Calédonie ? (...)

» Ce que je veux vous dire, et, au-delà de vous, à tous ceux qui m'entendent, c'est que, d'abord, on ne peut s'entendre qu'avec ceux qui le veulent. Ensuite, j'ai surtout écouté, à partir du 8 mai au soir, et j'ai perçu des refus. Tous les groupes politiques de la majorité de l'époque, devenue aujourd'hui opposition, ont refusé de prêter la main en disant : on verra. Certains ne l'ont pas dit méchamment ; d'autres l'ont dit vigoureusement.

« En attendant que le centre sache où il est... »

» Je dois dire que cela ne me peine pas du tout. C'est une façon de s'exprimer. Je vois s'opposer avec détermination, dans une opposition politique au président de la République et à la majorité parlementaire, un certain nombre de groupes, d'hommes et de femmes que rien ne peut rapprocher des objectifs que j'ai soutenus, qui ont montré dans leur action et qui montrent dans leur attitude qu'ils ont choisi une autre voie.

» Je dois dire que, même lorsque je lis dans les journaux, comme ce matin, que la discussion sur le revenu minimum garanti d'insertion, que la discussion, au mois d'octobre, sur l'impôt de solidarité sur les grandes fortunes, seront un test d'ouverture, ou encore que la majorité politique d'aujourd'hui démontrera si elle veut ou si elle ne veut pas réaliser l'ouverture, je dois dire qu'il faut renverser la proposition ! C'est à la majorité qu'il appartient de gouverner, pas à l'opposition ! Cela me donne toujours l'impression qu'il se passe, à peu près, ce dialogue-là, ou bien cette sorte de double réflexion : « Vous avez gagné ? Rendez-vous ! » Non, ce n'est pas ainsi que les choses se posent. C'est à la majorité qu'il appartient de gouverner.

» Moi, le centre, je trouve ça très bien. Je le cherche un peu. Je le cherche un peu, et je pense qu'un centre qui vote toujours avec la droite ou l'extrême droite, c'est un drôle de centre. En attendant qu'il sache où il en est, j'entends que l'on gouverne, que l'on fasse les lois et que l'on oriente la politique française dans le sens qu'a voulu la majorité des Français. »

En ce qui concerne les affaires Schwarzenberg et Arpaillange, M. Mitterrand a souligné : « Il y a là deux ministres qui, chacun dans son domaine, représentent une grande capacité, une grande réussite dans le domaine de la connaissance du droit et de la pratique de la justice : M. Arpaillange ; dans le domaine de la médecine et de la recherche, le professeur Schwarzenberg.

» Bien entendu, des hommes aussi éminents n'ont pas la pratique politique, l'usage parlementaire, qu'ont les parlementaires élus par le peuple. Chacun a des qualités qui sont complémentaires. Il faut distinguer la forme et il faut distinguer le fond. Lorsque le garde des sceaux s'est exprimé, juridiquement il avait parfaitement raison. Nos lois pénales ne prévoient pas de peine en plus de celles qui sont déjà clairement exprimées, en particulier la détention perpétuelle ou la détention à vingt ans. Le problème est celui de l'appréciation politique. Faut-il le faire ? Quand faut-il le faire ? Comment faut-il le faire ?

» Le garde des sceaux a parlé vrai. Mais la responsabilité est d'ordre gouvernemental et la seule chose qui soit exigible – qui est très facile à comprendre, qui est généralement observée, qui le sera de plus en plus... J'ai beaucoup d'estime pour les deux ministres dont vous me parlez,... – c'est que rien ne doit être fait sans que le premier ministre en ait décidé. C'est tout. A partir du moment où l'on se trouve dans une situation qui ne l'a pas permis, il faut remettre le train sur les rails. »

Evoquant le prochain sommet des Sept, le 14 juillet 1989, à Paris, le président a indiqué :

« Un certain nombre de grands pays, qui ne sont pas capables d'avoir depuis deux siècles réussi leur révolution industrielle, ces grands pays-là seront présents le 14 juillet 1989. Ils l'ont décidé à Toronto récemment, puisque c'est au tour de la France – à partir de 1989 – de présider cette conférence. Je me réjouis de pouvoir les recevoir, car ce sera l'occasion, pour la France, de sentir sa propre grandeur que d'avoir des chefs d'Etat ou de gouvernement des sept plus grands pays industrialisés. Mais j'ai bien l'intention d'inviter beaucoup de représentants, chefs d'Etat ou de gouvernement de pays pauvres, de nos amis d'Afrique, de pays d'Amérique latine.

» Je souhaiterais que le tiers-monde fût présent ce jour-là, car il n'y a pas eu de choix des uns contre les autres. Reconnaissez qu'à Paris, dans notre capitale, en France, pour le 14 juillet, deuxième centenaire de la Révolution française, puisque c'est la date de la prise de la Bastille qui a servi de symbole, cette présence universelle d'un monde si différent dans ses réalités, mais qui trouve un point commun dans la célébration de ce qui a fait une des grandeurs de la France, c'est quand même une grande chose. »

Coup d'arrêt

C'EST devenu un rite annuel : chaque 14 juillet, par le canal de la télévision, le président de la République délivre ses oracles au peuple français. Selon les circonstances, il se montre précis ou sibyllin, grave ou enjoué. La France politique est suspendue à ses lèvres, il le sait, il en joue. M. François Mitterrand excelle dans cet exercice qui tend à sacraliser sa fonction, et il était au fond inévitable que surgît dans sa conversation avec l'inamovible Yves Mourousi la référence *irrévérencieuse à la grenouille divinisée du « Babête Show »* à laquelle le chef de l'Etat reproche simplement de lui prêter *« un langage de chambrée »*.

Jamais, en effet, M. Mitterrand n'était apparu plus souverain. Politiquement parlant, bien sûr. Tant pis pour ceux qui avaient cru comprendre, au cours de la campagne électorale, qu'une fois réélu il prendrait quelques distances et, surtout, qu'il laisserait une grande marge de manœuvre à son premier ministre.

Les choses sont claires : M. Mitterrand entend bien exercer la plénitude de sa fonction suprême sur l'ensemble du champ d'action politique. Qu'on se le dise : il restera le maître du jeu dont il continuera à fixer les règles, quitte à les modifier au gré, sinon de sa fantaisie, du moins de sa vision du paysage.

Car, en quelques petites phrases, M. Mitterrand a bel et bien mis un terme provisoire au débat sur l'« ouverture » qu'il avait lui-même lancé en multipliant les appels au rassemblement des Français et à la constitution d'une majorité présidentielle transcendant les clivages traditionnels. Pourquoi ? La réponse de M. Mitterrand pourrait tenir en un adage bien connu de toutes les grenouilles : à l'impossible nul n'est tenu. Le message, en clair, s'adressait d'abord aux dirigeants du Centre des démocrates sociaux, qu'il n'a cessé de solliciter mais qui n'ont pas osé franchir le Rubicon : vous avez choisi de rester dans l'opposition, eh bien ! j'en prends acte.

Il faut rendre cette justice à M. Mitterrand qu'au train où allaient les choses la situation risquait fort de devenir surréaliste puisque les conditions posées par les centristes à leur entrée dans ladite « ouverture » aboutissaient en quelque sorte à exiger du gouvernement une politique de droite. M. Mitterrand a voulu mettre fin à cette dérive paradoxale. Le temps n'est plus aux subtilités cultivées par MM. Valéry Giscard d'Estaing et Pierre Méhaignerie. *« Mon premier devoir est de veiller à ce que les aspirations de ceux qui ont voté pour moi, les 54 % des Français, trouvent tout de même la réponse qu'ils sont en droit d'attendre de moi (...). Les groupes de la majorité ont refusé de prêter la main (...). C'est à la majorité qu'il appartient de gouverner. »* En somme : messieurs les centristes, si vous changez d'avis, faites-le moi savoir.

En résidence surveillée

Les alliances spontanément conclues en Aquitaine et en Champagne-Ardenne par le RPR et l'UDF avec le Front national pour les élections des présidents des conseils régionaux ont d'ailleurs fourni au président de la République un autre argument pour justifier son ancrage à gauche. Un prétendu centre *« qui vote toujours avec la droite ou l'extrême droite »* est en effet *« un drôle de centre »*. Le centre, pour le moment, c'est moi, répond M. Mitterrand à M. Méhaignerie.

Mais si MM. Giscard d'Estaing, Méhaignerie et quelques autres, sans omettre Mme Simone Veil, sont ainsi envoyés au piquet par le juge-arbitre, il est un autre homme qui doit se sentir depuis ce jeudi, lui, en résidence surveillée. Il s'agit de M. Michel Rocard. Le discours présidentiel s'adressait aussi à lui. Le premier ministre voulait faire l'ouverture en marchant ; il reçoit l'ordre de ralentir la cadence et de ne pas s'aventurer à la légère en terrain mouvant. C'est un rappel à la discipline socialiste. Voilà le chemin du chef du gouvernement étroitement balisé. Ce n'est pas à M. Rocard d'aller au-devant de l'opposition ; c'est à celle-ci de faire preuve de bonne volonté. Ceux des dirigeants du Parti socialiste qui, tel M. Henri Emmanuelli, numéro deux du PS, avaient déjà pris pour cible le premier ministre seront ravis de cet avertissement. M. Mitterrand, par la même occasion, donne un gage aux militants qui estiment que M. Rocard en a fait un peu trop en direction des représentants de la « société civile » dans la composition de son deuxième gouvernement, faisant mine d'oublier que le premier ministre n'a fait, en l'occurrence, que se plier à ses directives...

M. Rocard fait ainsi la rude expérience de la loi d'airain de la Ve République. Il n'est pas sûr que l'hommage que lui a enfin rendu M. Mitterrand pour son *« remarquable »* travail au sujet de la Nouvelle-Calédonie lui mette vraiment du baume au cœur. Surtout au moment où, sur ce territoire, la prise de position des militants du parti de M. Jean-Marie Tjibaou menace de ruiner le bel accord conclu le 26 juin à l'hôtel Matignon.

La première conséquence politique de la double mise au point présidentielle est en effet d'enfermer M. Rocard dans un corset. Pour lui, fini de « rêver »...

ALAIN ROLLAT.

M. Tjibaou en difficulté dans son parti

L'Union calédonienne refuse la composition du corps électoral prévue par l'accord de Matignon

NOUMÉA
de notre correspondant

On savait les discussions extrêmement serrées. Depuis son retour de Paris, début juillet, M. Jean-Marie Tjibaou n'avait pas ménagé ses efforts pour faire avaliser par ses troupes l'accord de Matignon. Honorant sa parole donnée à M. Michel Rocard, le leader du FLNKS s'était fait l'avocat du *« paquet de propositions gouvernementales »*, fidèlement épaulé dans cette tâche délicate par son lieutenant M. Yeiwéné Yeiwéné. Mais le poids personnel de ces deux chefs historiques du mouvement indépendantiste n'a pas suffi : les militants leur ont refusé une adhésion globale sur l'ensemble du dispositif patiemment mis au point à Paris.

Ce qui s'est passé, jeudi 14 juillet à la tribu de Ndé, située à 45 kilomètres de Nouméa, où l'Union calédonienne (composante majoritaire du FLNKS) réunissait son deuxième comité directeur en deux semaines, constitue à bien des égards un coup de théâtre. Tard dans la soirée, un consensus s'est dégagé pour demander que soient renégociées les limites du corps électoral habilité à prendre part au scrutin d'autodétermination de 1998. Les réticences exprimées par les militants sur cette lancinante pierre d'achoppement de la politique locale étaient en effet trop vives : la restriction proposée par M. Michel Rocard – *« geler »* le corps électoral à partir de 1988 – ne suffira pas, et de très loin, à susciter une majorité indépendantiste. Les délégués de l'UC ont eu beau tourner dans tous les sens leurs propres projections statistiques : celles-ci établissent, compte tenu des tendances démographiques naturelles, qu'il faudrait attendre l'année... 2035 pour voir émerger une majorité politique favorable aux thèses indépendantistes. A moins, évidemment, de se saisir à bras le corps de ce dossier litigieux en prenant dès maintenant le risque politique de restreindre d'une manière plus radicale le corps électoral. C'est précisément ce qu'attend l'UC du gouvernement, reprenant sa suggestion datant de la « table ronde » de Nainville-les-Roches, en juillet 1983, à savoir limiter le droit de vote au *« peuple kanak et aux victimes de l'histoire »* [« caldoches » de la deuxième génération nés sur le territoire]. Une hypothèse basse pourrait à la limite être acceptable : s'en tenir au corps électoral ayant participé au référendum de 1958.

Une position capitale

Cette position de la base de l'UC, après tout conforme à l'orthodoxie du FLNKS, est évidemment capitale : elle pourrait créer une onde de choc risquant d'ébranler l'échafaudage laborieusement construit à Paris. Outre qu'elle pose d'insurmontables problèmes constitutionnels à M. Michel Rocard, elle peut provoquer l'hostilité de M. Jacques Lafleur, chef du RPCR, lequel a d'ailleurs habilement attendu de voir ce que donnaient les consultations au sein du FLNKS avant de solliciter l'avis de ses propres instances. Autant dire que le consensus local, donc national, risque d'être mis à mal.

Les indépendantistes sont conscients de la nouvelle impasse dans laquelle pourrait les conduire leur position rigide sur la question du corps électoral. Mais, pour eux, celle-ci n'est pas négociable. Le reste l'est. La durée de dix ans du statut transitoire (jugée trop longue) ainsi que le découpage régional (non conforme aux limites des aires coutumières canaques) soulevaient à leurs yeux une foule d'objections qui, finalement, auraient pu être surmontées si de solides garanties sur le chapitre du corps électoral avaient pu les compenser. Bien qu'ayant été clairement avisés par MM. Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné des risques encourus, les cadres de l'UC n'ont pas cédé. C'est donc sur une position dure que l'UC abordera, samedi 16 juillet, à Thio, les débats de la convention de l'ensemble du FLNKS.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Politique

Critiquant l'« ouverture »

Une nouvelle école socialiste veut exprimer une « sensibilité » au sein du courant mitterrandiste

M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne, publie dans son bulletin, *A gauche*, le texte de son intervention au comité directeur du PS, le 2 juillet, ainsi que celui de l'entretien qu'avec M. Julien Dray, député du même département, il avait accordé à *Libération* (*le Monde* daté 3-4 juillet). *A gauche* reproduit aussi l'intervention au comité directeur de M. Claude Germon, député de l'Essonne, maire de Massy. Ces trois textes critiquent, à des degrés divers, la présence au gouvernement de personnalités venant de l'UDF, principalement celle de M. Jean-Pierre Soisson au ministère du travail.

Ces ministres, estime ainsi M. Mélenchon, *« représentent bien autre chose que ce que nous sommes »*. *« La question*, ajoute-t-il, *est véritablement posée de savoir qui fait un pas vers l'autre. »* Selon le sénateur de l'Essonne, les propositions du gouvernement pour l'impôt sur les grandes fortunes et son projet initial d'amnistie ne sont pas sans rapport avec la présence de barristes au gouvernement. M. Germon s'inquiète, pour sa part, du *« champ libre »* que ces *« apports à droite »* laisseraient au Parti communiste.

MM. Mélenchon et Dray, venus tous deux du trostkisme, animent Nouvelle école socialiste, que M. Mélenchon pésente comme une *« sensibilité du courant mitterrandiste »*. Il précise que M. Dray et lui-même avaient voté pour la déclaration du comité directeur (*le Monde* du 5 juillet) parce que, *« en dépit de l'hypocrisie du procédé utilisé par le texte lorsqu'il proclame que les engagements de Lille ont été tenus à propos des alliances »*, il *« méritait d'être adopté dans la mesure même où il confirmait ce qu'est, du moins en paroles, la ligne des socialistes »*. M. Mélenchon avait voté, en revanche, l'amendement qui demandait la convocation d'un congrès du PS pour l'automne, amendement qui avait recueilli huit voix (et non deux, comme nous l'avions indiqué par erreur).

Une lettre de M. André Lajoinie

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, nous a adressé une lettre dont voici les principaux passages :

J'ai relevé dans votre journal deux inexactitudes concernant les propos ou actes des députés communistes (...). Il s'agit en premier lieu, dans votre journal daté du 9 juillet, d'une information prêtant à Georges Marchais des propos qu'il aurait tenus à la réunion des députés communistes le 17 juin. Votre rédacteur affirme que Georges Marchais *« a qualifié de* « charognards de l'intérieur » *les signataires de l'appel dit des « reconstructeurs »*. Or, présidant cette réunion, je peux témoigner, comme d'ailleurs tous les députés communistes, que de tels propos n'ont pas été tenus par le secrétaire général du parti. Le sujet n'a d'ailleurs pas été abordé.

» La deuxième inexactitude (...) est contenue dans un article portant sur les principales dispositions de la loi d'amnistie, publié dans votre journal daté dimanche 10 et lundi 11 juillet 1988. Votre rédacteur affirme au mépris des faits et du compte-rendu du *Journal officiel* que, je cite : *« aucun parti ne s'est battu contre ces dispositions qui effacent les fausses factures reprochées à peu près à toute la palette politique. »*

» Or, dans le débat général, comme nous l'avions fait en commission, nous avons voté contre cette disposition amnistiant les délits commis avant la loi du 11 mars 1988 sur le financement des partis politiques, *« lorsqu'ils sont en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou de partis politiques »*.

» Je suis moi-même intervenu le 6 juillet en séance contre cet article, dans une intervention qui a déclenché des incidents avec des députés de droite comme le relate le *Journal officiel* pages 491 et 492. »

[M. Lajoinie a parfaitement raison. Le secrétaire général du PCF n'avait pas abordé *« le sujet »* de l'appel dit des *« reconstructeurs »*, ce que *le Monde* n'a, du reste, jamais prétendu. M. Marchais n'avait pas, non plus, utilisé l'expression *« charognards de l'intérieur »* à propos de ces contestataires communistes.

M. Marchais avait, en fait, parlé des *« salopards de l'intérieur »* au sujet de ceux qui expriment des désaccords avec la direction et de ceux qui renseignent la presse dénoncée en permanence dans *l'Humanité*. Des témoins ont confondu *« charognards »* et *« salopards »*.

Sur le financement des partis politiques, nous avons rappelé dans nos éditions du 7 juillet la position du PCF, hostile à l'amnistie des fausses factures.

Toutefois, si M. Lajoinie à l'Assemblée nationale, tout comme M. Lederman au Sénat, se sont publiquement exprimés sur la question, ils n'ont pas – contrairement ce qu'ils ont fait au sujet de la réintégration des élus syndicaux licenciés – décidé d'en faire un cheval de bataille.]

EN BREF

● **M. Jean Poperen *« pose la vraie question »* à M. Rocard.** – *« La vraie question (...) est de savoir si l'entrée de – personnalités » centristes – dans le gouvernement est bien leur entrée dans la majorité présidentielle »*, s'interroge M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, dans le dernier numéro de son bulletin *Synthèse-Flash*. L'ancien numéro 2 du Parti socialiste se demande s'il s'agit bien d'*« une nouvelle étape d'une stratégie continue que le PS a fixée dès sa création à Epinay en 1971 (...), la stratégie du rassemblement à gauche »*. A moins, poursuit-il, que l'ouverture ne soit *« un acte significatif d'une nouvelle stratégie »*, celle de *« l'élargissement de la majorité présidentielle »* ou encore d'*« une étape, sorte de sas vers une nouvelle coalition »*. Evoquant une hypothétique alliance avec M. Raymond Barre, M. Poperen se demande si l'ancien premier ministre *« représente aujourd'hui beaucoup plus que lui-même. »*

● **M. Emmanuelli « a apprécié » M. Soisson.** – M. Henri Emmanuelli, député socialiste des Pyrénées-Atlantiques, a affirmé, le mardi 12 juillet sur RTL, que la droite ne peut avoir *« deux langages »* : se déclarer, d'une part, favorable à l'ouverture politique et, d'autre part, *« se liguer, dans les régions, contre la gauche en n'ayant aucun scrupule à s'allier avec le Front national »*. Le numéro deux du Parti socialiste a rappelé que *« le vrai clivage se fera entre ceux qui acceptent la dérive droitière »* du RPR et de l'UDF et *« ceux qui ne l'acceptent pas »*.

● **Une précision du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** – A la suite du « Point de vue » de Thierry Pfister dans *le Monde* daté 11-12 juillet, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre *nous a précisé que les effectifs de* ses fonctionnaires n'ont pas *« augmenté de 25 % au cours du dernier quart de siècle »*, comme l'affirme l'auteur, mais qu'ils ont *« décru de 2 164 depuis 1963, soit 34 % »*.

Dans l'attente d'un jugement du Conseil constitutionnel

Le vote de la loi d'amnistie provoque un malaise à la Réunion

SAINT-DENIS
de notre correspondant

Le vote de la loi d'amnistie provoque des remous au sein de la classe politique réunionnaise. Pour une fois, le Parti communiste réunionnais prend la tête d'un combat où se retrouvent des gaullistes et des centristes. La formation dirigée par M. Paul Vergès dénonce un amendement de la loi étendant le quantum de la peine amnistiable dans les départements d'outre-mer à dix-huit mois de prison avec sursis au lieu de douze mois en métropole.

Le Parlement a fait de deux cas particuliers une règle générale. Les deux cas sont ceux de M. Wilfrid Bertile, ancien député socialiste, maire et conseiller général de Saint-Philippe, condamné récemment pour ingérence à dix-huit mois de prison avec sursis et à l'interdiction d'exercer à vie toute fonction publique, par la cour d'appel de Saint-Denis, et de M. Axel Kichenin (centre gauche), maire de Sainte-Marie, conseiller régional, condamné également à dix-huit mois de prison avec sursis pour délit d'ingérence.

Sitôt la condamnation de M. Bertile confirmée par la Cour de cassation, divers élus de toutes tendances politiques avec, à leur tête, un barriste ont pris l'initiative de solliciter, à titre collectif, la grâce présidentielle en faveur de leur collègue. Or ces mêmes élus ont le sentiment de s'être fait piéger. Au lieu d'attendre la grâce présidentielle, M. Bertile a préféré, en effet, être absous par la loi d'amnistie. Encore fallait-il qu'il trouvât des avocats prêts à défendre sa cause au Parlement. Cela ne posa aucun problème. Deux sénateurs, M. Louis Virapoullé (Union centriste) et M. Albert Ramassamy (PS) sont montés au créneau pour faire adopter, par le Sénat, un amendement que l'Assemblée nationale confirma malgré l'opposition du garde des sceaux.

Le PCR, qui prônait également un recours à la grâce présidentielle, voit dans cette affaire une nouvelle preuve de l'alliance objective entre le responsable de la fédération socialiste locale et les deux parlementaires centristes, deux frères, MM. Louis et Jean-Paul Virapoullé. Ce dernier avait battu M. Paul Vergès le 12 juin dernier, dans la cinquième circonscription de la Réunion, après le refus du candidat socialiste de se désister au second tour en faveur du secrétaire général du PCR, pourtant en position de ballottage favorable. Le PCR craint également que la loi d'amnistie ne soit une échappatoire pour M. Jean-Paul Virapoullé, *« qui doit rendre des comptes à la justice »*. Le PCR a, en effet, déposé plusieurs plaintes contre le député centriste pour fraude électorale et détournement de fonds publics. L'une d'elles a abouti à la condamnation, en 1986, de M. Virapoullé, reconnu coupable d'ingérence, mais le tribunal le dispensa de peine. Une sanction pénale similaire frappa la même année un élu du PCR, lui aussi inculpé pour ingérence.

Le Parti communiste réunionnais attend avec impatience le résultat du recours du groupe RPR au Conseil constitutionnel contre la loi d'amnistie. Il ironise déjà sur l'attitude de MM. Louis Virapoullé et Albert Ramassamy, deux farouches partisans de l'intégration de la Réunion à la métropole, devenus, le temps du vote de la loi d'amnistie, des défenseurs acharnés de la spécificité outre-mer. Il est tout autant paradoxal de voir le PCR, hier chantre incontesté de l'autonomie, devenir le champion de l'assimilation sous la forme de l'égalité sociale. Dans le débat sur la loi d'amnistie à l'Assemblée, M. Elie Hoarau n'a-t-il pas, en effet, affirmé que la loi devait être la même pour tout le territoire français ? Une thèse encore hérétique au PCR, il y a une dizaine d'années...

ALIX DIJOUX.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

CE gouvernement a beau être composé, dans sa grande majorité, d'hommes de qualité, compétents, travailleurs et sérieux, il ne parvient à donner de lui-même qu'une impression d'ardeur molle. Ce gouvernement a beau, en connaissant parfois le succès, s'attaquer sans tarder aux grands dossiers qu'il a mission de résoudre, il ne cesse pas de paraître incertain. Il a beau afficher qu'il est mû par une volonté claire, il ne cesse pas de paraître fade. Le régime Rocard, c'est un régime sans sel.

Il est vrai que la frénésie chiraquienne, qui s'est achevée dans un désastre d'Etat, appelait, de la part de son successeur, un maintien plus posé. Mais c'est moins le calme qui semble de mise qu'une manière de flou, si ce n'est d'ennui.

Ce n'est pas faute pourtant, pour donner du brillant, de s'être entouré de vedettes. Ce gouvernement est un hommage à la télévision, laquelle, plus que jamais, se résume à un excessif souci de plaire. Plaire et ne heurter personne ; se renouveler, mais à condition de ne pas changer.

Ainsi retrouve-t-on, pour nombre de ministres, qui n'en sont d'ailleurs pas forcément satisfaits, les mêmes aux mêmes places : Bérégovoy aux finances, Lang à la culture, Dumas aux affaires étrangères, Nallet à l'agriculture, Joxe à l'intérieur. C'est le gouvernement façon Louis XV, monarque qui avait les têtes nouvelles en horreur. Les Français *sont censés être ses disciples.*

Même les nouveaux ne sont pas nouveaux. Jospin a un petit air de déjà vu et quelques autres un grand air de déjà *m'as-tu-vu.* M. Michel Debré a tout à fait tort de dire, dans un récent entretien au *Quotidien de Paris,* que la Ve République retourne à la IVe. Car, en ce temps, c'était les partis qui pesaient sur la formation d'un gouvernement, alors qu'aujourd'hui *c'est la télévision.* Decaux, Gillibert, Kouchner, Schwarzenberg, quelque désir intense et caché qu'ils en aient *eu, auraient-ils été ministres s'ils n'avaient* été de ceux à qui on ne donne jamais de ticket au vestiaire lorsqu'ils déposent leur pardessus ? Sciences-Po et l'ENA, pépinières (hélas !) d'excellences auraient-ils vocation à être détrônés dans cette fonction par le « 20 heures » des chaînes de télévision ?

∴

POURQUOI, dira-t-on, des propos aussi désabusés pour un gouvernement qui a d'autant moins démérité qu'il n'est vraiment en place que depuis sa deuxième version, au lendemain des élections législatives ?

Il faut même le créditer d'avoir ramené, en Nouvelle-Calédonie, un semblant de paix, si précaire qu'elle demeure, tant demeurent, aussi, aggravées parfois, les causes qui l'avaient rompue. Un tel résultat n'est pas rien, et pourtant le gouvernement Rocard reste marqué par une absence d'élan que ne suffisent pas à expliquer les vacances de l'été, non plus que le désir de ne pas multiplier les promesses ou les déclarations, cette médecine des gouvernements qui se cherchent.

Mais, après tout, comment un tel élan serait-il possible ? Pour s'élancer, il faut avoir un but. Que faire quand on est embarrassé de deux ? Ne reste plus que la politique de Buridan *(scolastique du quatorzième siècle connu* de tous par la locution qu'il a laissée à la postérité), qui contraint à l'interrogation perpétuelle. C'est vivre une situation de bigame dans un pays qui n'en a pas la pratique. Pour le Parti socialiste, ou du moins pour M. Rocard, il faut épouser à droite sans divorcer à gauche, courtiser d'un œil sans cesser, de l'autre, de multiplier les clignements de séduction. Quelle galère ! Quel embrouillamini !

Buridan

ANSI se trouve contredit l'aphorisme de base d'un homme de pouvoir. Désormais, gouverner, c'est ne pas choisir. On réintègre « un peu » les militants licenciés pour des infractions liées à leurs activités syndicales, on assujettit « un peu » à l'impôt sur le capital les possesseurs de grande fortune (que les intéressés jugeront insupportable cependant que le Parti communiste estime que ce n'est rien), on met « un peu » fin à l'isolement des détenus pour faits de terrorisme (histoire de perdre sur tous les tableaux), on appelle « un peu » d'hommes de terrain au milieu des politiques pur jus (et *on leur dit beaucoup de se taire).*

C'est d'ailleurs curieux la manière dont sont définis ceux qui, au gouvernement, n'avaient pas fait profession, jusqu'au moment où ils ont sauté le pas, d'être des politiques. Ils sont dits « hommes de terrain », ou « représentants de la société civile ».

Outre que, comme plusieurs l'ont déjà souligné, les politiques ne représentent pas – sauf M. Chevènement, mais avec quel *talent ! – la société militaire, que devraient-*ils être, ces politiques, sinon des représentants de la société civile et des hommes de terrain ? Gageons que s'ils l'avaient été davantage, M. Le Pen n'aurait pas obtenu, à l'élection présidentielle, le quasi-triomphe que l'on a vu.

Ces hommes venus « de la société civile » sont-ils, dans ces conditions, un reproche vivant aux politiques ou une trouvaille gentillette à la Giscard et qui durera ce que duraient les siennes ?

IL y a une quinzaine de jours, Mme Edith Cresson affirmait sur RMC, en femme qui n'a pas l'habitude de douter : *« La gauche n'est pas majoritaire en France. »* Où diable a-t-elle été pêcher ce postulat en forme de condamnation *ad aeternum ?*

Ce verbe être se donne un parfum de certitude irréfragable comme le théorème énonçant : « Est *isocèle le triangle qui a deux côtés égaux. »* Sous le soleil ou sous la pluie, à midi ou à minuit, un tel triangle *est* isocèle. Sur le même mode, la gauche *n'est pas* majoritaire en France. A ce compte, il n'y a plus qu'à rentrer à la Trappe ou à s'embarquer pour Jersey.

Comme s'il n'était pas évident, au contraire, que nul parti *n'est* majoritaire en France par principe, mais seulement quand les urnes en ont décidé ainsi.

Or il semble bien que, aux municipales de 1977, aux cantonales de 1979, à l'élection présidentielle de 1981, aux législatives de la même année, à l'élection présidentielle de 1988, et même aux législatives qui ont suivi, les urnes ayant dit que la droite était minoritaire, il est possible d'en déduire finement que la gauche était majoritaire.

Même s'il est maintenant devenu de bon ton de considérer que le Parti communiste n'est pour rien dans les 54 % de M. Mitterrand le 8 mai, si l'ostracisme de classe fait ainsi un inimaginable retour en force, on ne voit pas bien comment il les aurait obtenus si le PC n'y avait pas contribué, et de manière décisive.

Mais foin de cela ! L'« ouverture » est devenue le « poumon » de Molière. Tout comme Toinette voit dans chacun des maux imaginaires que souffre Argan un remède dans le « poumon », le Parti socialiste, ou du moins M. Rocard, sauve par l'« ouverture » une vie que rien ne menace vraiment.

La gauche inquiétait les « gros » ? L'ouverture les rassure. La gauche faisait fuir les capitaux ? L'ouverture les rapporte. La gauche *terrorisait les écoles confessionnelles ?* L'ouverture les rassérène. Mais comment donc ! Comme s'il fallait s'excuser auprès de celui qui a perdu et demander pardon de n'avoir pas été défait.

Même s'il est fait une distinction des plus subtiles entre la droite qui n'est pas fréquentable et celle qui le serait devenue par un miracle que nul Vatican n'a encore constaté, il ne faudrait tout de même pas pousser le bouchon trop loin. Car le moment viendra où retrouvera ses droits ce constant clivage de *la vie politique française entre ceux que sou*cie la condition humaine et ceux qui ne la discernent qu'au travers de la lecture des bilans.

∴

Repentir. Comme le signale un conseiller du ministre à propos du dernier « Amateur », M. Chevènement n'avait pas, dans l'affaire d'Ouvéa, *« souhaité des poursuites pour homicide involontaire, mais du chef de coups mortels ». « C'était assez différent »,* ajoute, non sans raison, ce correspondant.

Après la mort d'un jeune Maghrébin

Scènes de violences à La Courneuve

Environ soixante jeunes gens habitant le quartier des « 4 000 » à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ont violemment manifesté, dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 juillet, incendiant des voitures et brisant des vitrines de magasins. Ils s'en sont pris ensuite aux policiers venus sur place, auxquels ils attribuent la responsabilité de la mort de l'un des leurs, après un accident de moto alors qu'il tentait d'échapper à une patrouille.

Au cours des affrontements qui ont opposé les manifestants, armés de cocktails molotov et de pierres, à une quarantaine de gardiens de la paix, quatre policiers ont été légèrement blessés. Selon la direction départementale des polices urbaines, ils souffrent d'*« égratignures provoquées par des éclats de verre et de petites contusions consécutives à des jets de pierres »*. On ne relève aucun blessé dans les rangs des manifestants, précise-t-on de même source. Cinq d'entre eux ont été interpellés et relâchés, rien n'ayant pu leur être reproché précisément, indique-t-on au parquet de Bobigny. En revanche, une information judiciaire a été ouverte pour rechercher les auteurs des violences et des déprédations. Elle a été confiée à Mme Christine Coste-Floret, juge d'instruction.

C'est un accident qui est à l'origine de la colère des jeunes gens de La Courneuve. Le 5 juillet, deux d'entre eux circulaient, sans casque, dans le même quartier, sur une moto de cross. Ils se sont enfuis en apercevant une voiture de patrouille de la police. Dans leur course, indique-t-on de source policière, ils ont heurté un panneau de signalisation. Le passager, Ali Mahfoufi, dix-neuf ans, a été grièvement blessé au cours du choc. Transporté dans le coma à l'hôpital Beaujon, il y est mort une semaine plus tard.

« Ils nous reprochent la mort de leur ami », a déclaré en substance un responsable de la direction départementale des polices urbaines, qui précise que, le soir même de l'annonce du décès du jeune homme, mardi, une trentaine de personnes étaient venues au commissariat de La Courneuve pour porter plainte. Il n'y avait alors aucun officier de police judiciaire sur place et *« le groupe est reparti sans incident »*.

Mercredi soir, l'intervention des policiers dans le quartier pour interpeller des « roulottiers », spécialisés dans le vol d'équipements de voitures, a tout fait dégénérer. De manière quasi spontanée, les soixante manifestants se sont regroupés et ont commencé une mise à sac du quartier. Ils ont incendié sept voitures et détruit les vitrines d'un bureau de poste, de deux pharmacies, d'une librairie-papeterietabac et d'un pressing.

Les jeunes gens se sont ensuite dirigés vers le poste de police pour s'en prendre aux deux fonctionnaires de permanence. L'affrontement avec des policiers appelés en renfort a duré plusieurs heures avant que les assaillants ne se dispersent.

Le père d'Ali Mahfoufi conteste la version des faits donnée par la police et a annoncé son intention de déposer une plainte. Omar Mahfoufi, restaurateur dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, a précisé à l'Agence France-presse que *« des inspecteurs en civil ont tenté d'intercepter* [la moto] *en la bloquant avec une voiture banalisée provoquant ainsi sa chute »*. Pour étayer cette accusation, le père de la victime affirme détenir de nombreux témoignages, dont au moins deux directs.

A la direction départementale des polices urbaines, on affirme toujours que les jeunes gens avaient pris la fuite en apercevant la voiture de police et qu'ils ont chuté d'eux-mêmes. La préfecture reconnaît cependant qu'elle *« n'a pas de connaissance très approfondie des circonstances de l'accident »*, mais affirme que *« la version du père est fausse »*.

EDUCATION

Pour rassurer les parents sans ennuyer les enfants

Les devoirs se mettent en vacances...

Les vacances éveillent chez les parents l'inquiétude de voir leurs enfants oublier les acquis de l'année scolaire écoulée. Un souci qui peut se guérir facilement, grâce... aux devoirs de vacances. Ceux-ci doivent rassurer les adultes sans ennuyer les écoliers. C'est pourquoi les éditeurs redoublent d'efforts pour renouveler la formule en la rendant plus attrayante. Les nouveaux cahiers sont le plus souvent remplis de couleurs, parsemés de jeux éducatifs, et truffés d'exercices mettant en scène... les vacances.

Avec ses livrets *Nathan Vacances*, Fernand Nathan propose sans doute le compromis le plus équilibré entre le sérieux pédagogique et les indispensables clins d'œil iconographiques. En sept années, couvrant la scolarité de la maternelle à l'entrée en sixième – comme les autres collections, – ils proposent une « assurance rentrée » dans toutes les disciplines. Les révisions se présentent sous la forme de doubles pages thématiques, qui mêlent de façon astucieuse la compréhension d'un texte littéraire, la grammaire, l'orthographe, les mathématiques et l'histoire ou la géographie. Mais ils semblent plutôt destinés à des élèves à l'aise, ou sérieusement aidés par leurs parents. Posologie conseillée : une demi-heure par jour, pendant un mois.

Dans un style encore plus décontracté mais comparable, la collection *Oui* de chez Bordas promet aux élèves une *« rentrée tonique »* après vingt-quatre séances de révision. Les livrets distinguent le français et les maths à partir du cour moyen. Toutes les cinq leçons, deux pages de récréation éducative sont proposées. L'écolier est invité à s'autocorriger et à s'attribuer une note... mais il trouvera facilement les corrigés, à la fin du recueil. Un aide-mémoire à conserver complète l'ensemble.

Dans un style scolaire, mais qui conviendra bien aux enfants qui ont besoin de consolider leurs connaissances et qui peuvent travailler régulièrement avec un adulte, Magnard a conçu les *Cahiers Top* et Vuibert les *Livres des vacances*, dont la particulatité est de pouvoir être utilisés pendant l'année scolaire. Chaque *Cahier Top* de Magnard est consacré à une matière – lecture, orthographe, expression écrite, techniques opératoires et résolution de problèmes, – et propose une révision d'ensemble des programmes, ponctuée de bilans-évaluations couronnés chacun par une note. Des conseils et des rappels de cours permettent aux parents d'intervenir efficacement.

Egalement rigoureux, le *Livre des vacances* édité par Vuibert se présente comme un véritable cours complet et progressif, qui insiste bien sur les difficultés et souligne les savoirs de base sollicités. Astuce de présentation : les corrigés sont regroupés au centre de chaque volume et sont facilement détachables.

Tous ces cahiers s'ouvrent sur des illustrations de couverture pleines de sable blond, de paysages champêtres ou de valises prêtes pour le grand départ. De véritables invitations aux vacances studieuses.

Ph Be.

Nathan vacances, sept cahiers. Prix unitaire : 28 F. *Oui*, Bordas, Huit livrets. Prix unitaire : 39 F. Les *Cahiers Top* (Magnard), vingt-cinq cahiers. Prix unitaire : de 24 à 28 F. Le *Livre des vacances* (Vuibert). Prix unitaire : 30 F.

● **Incendie dans l'Hérault.** – Premiers feux de forêt de la saison dans le département de l'Hérault : une douzaine d'hectares de garrigue et de pinède ont été dévastés par un incendie, le mercredi 13 juillet près de Grabels. Des habitations ont été menacées mais elles n'ont pas été évacuées. Cent cinquante sapeurs-pompiers sont intervenus, utilisant quarante véhicules, six avions légers et un hélicoptère bombardier d'eau. L'incendie a été maîtrisé en fin d'après-midi tandis que d'autres foyers se déclaraient plus au nord du département, notamment au bord de l'autoroute A 9, peu avant Béziers.

Une police municipale très entreprenante

Hyères, ses caméras et ses fichiers

(Suite de la première page.)

Il est agacé qu'on vienne l'interroger alors que *« Paris est rempli de caméras »* et qu'on ne demande pas de comptes à M. Jacques Chirac. Le maire préférerait qu'on s'intéresse à ses *« grandes réalisations »*, au projet de rénovation du casino, pour lequel il a enfin trouvé une banque : la Kansati Osake Pankki. C'est la filiale luxembourgeoise d'un banque finlandaise, mais cela n'étonne pas plus les administrés que l'apparition de la cinquième caméra de *« surveillance de la circulation »* en février dernier.

Le maire a quelques soucis. Non-inscrit mais investi par le RPR pour les dernières législatives, M. Ritondale a déjà dû se retirer spontanément devant Mme Yann Piat, du Front national, au deuxième tour. Le premier adjoint, M. Jean-Michel Camut (PR), a rendu ses délégations. Le troisième adjoint, le conseiller général Joseph Sercia, exclu du RPR pour s'être également présenté à la députation, a démissionné le 8 juillet du conseil municipal. Les séances du conseil durent en moyenne six heures – le record est de treize heures et demie, en 1983. Les Hyérois s'y pressent pour entendre leurs élus se traiter de *« pauvre type »* ou de *« dégonflé »*. Et M. Ritondale se demande pourquoi la presse nationale s'inquiète autant du microclimat particulier qui règne dans sa ville.

« C'était Chicago »

M. Ritondale a été plus de vingt ans secrétaire général de la mairie avant de prendre sa retraite anticipée pour affronter le socialiste sortant qui l'avait laissé au placard, M. Gaston Biancotto, en 1983. Vainqueur, il a choisi comme adjoint à la sécurité un ancien colonel de gendarmerie, M. Jean Pépin, qui fait état de sa légion d'honneur jusque sur ses notes de service. Membre du RPR, M. Pépin est également vice-président d'honneur de l'école de formation des policiers municipaux d'Orange. Le colonel a promu à la tête de la police municipale un collectionneur de douilles et de cartouches, le brigadier-chef Jean Valente, membre du conseil exécutif de l'Union nationale de la police nationale (UNAPN). Tous trois ont eu à cœur de rassurer la population. *« Quand nous sommes arrivés*, assène le maire, *c'était Chicago. »* Le bureau d'hygiène avait été *« mis à sac »*, le matériel scolaire dégradé et on avait trouvé une cuisine *« inondée »* de *« victuailles éparpillées »*.

Pour rendre service à la police nationale, le maire a accepté de charger ses quarante policiers municipaux de l'enregistrement des demandes de cartes d'identité et de passeports. *« On aurait peut-être dû se renseigner pour savoir si la police mnicipale avait les mêmes droits que la police nationale »*, se dit M. Ritondale *a posteriori*. Pour ne pas faire perdre de temps aux quelques Hyérois distraits qui perdent chaque année leur carte d'identité, la police municipale a monté un fichier, et pour les reconnaître, elle a demandé une photo supplémentaire à tout le monde. Pour rentabiliser le papier, les agents ont commencé à porter des annotations au dos des fiches : *« Avertissement verbal pour circulation avec son engin sur le trottoir le 28 août 1984 à 15 h 30. » « Usage de stupéfiants* (colle). *Interpellé le 21 mars 1984. » « En zone industrielle depuis 1986. Compte à la banque lyonnaise. »* On a beau lire le statut des gardes champêtres, on n'y trouve pas le droit de contrôle d'identité ni même de contrôle bancaire.

« La forteresse »

Le fichier a été détruit en 1985, sur injonction de la CNIL, mais sans doute pas avec le zèle habituel puisqu'il l'a été de noveau le 19 mai de cette année et encore le 13 juillet, mais cette fois ce n'était plus qu'une peau de chagrin, un *« index »*, sans photo ni annotations. En 1985, la police municipale avait également réussi une « OPA » sur les contraventions, qu'elle se faisait envoyer directement. Le parquet de Toulon a mis un frein à la boulimie hyéroise.

Le bâtiment des policiers municipaux est appelé *« la forteresse »* par les habitants, qui ont sans doute quelque chose à se reprocher. Le mercredi 13 juillet, la porte est grande ouverte et on se demande à quoi servent l'interphone et la caméra modestement perchée à 2 mètres d'altitude seulement. *« Il n'y a rien à cacher*, assure le brigadier-chef Valente, trente et un ans. *Ce n'est pas la CIA. »* A l'entendre pourtant, gendarmerie, police nationale, notaires, huissiers et assureurs, ont régulièrement fait l'honneur à son service de consulter le fichier des cartes d'identité.

L'ancien surveillant de travaux devenu patron du service qui serait le plus efficace d'Europe si la CNIL cessait d'interférer pousse à l'improviste la porte du rez-de-chaussée marquée « Entrée interdite ». Le policier de service au « pupitre » de commande des caméras ne fixe ni les volets de l'hôtel ni le numéro minéralogique du véhicule en stationnement devant la mairie. Big Brother ne regarde même pas les cinq écrans de contrôle. Il n'a pas le temps d'*« espionner »*, comme dit son chef. Il est débordé. Pendant que les images défilent, il doit aussi surveiller trois postes radio, gérer sept lignes téléphoniques et consulter l'imprimante de l'ordinateur du système de télésurveillance qui relie quarante bâtiments municipaux. Si l'alarme est donnée, il repère la position du bâtiment attaqué sur la carte de la commune qui, derrière lui, en remontre aux plans de métro parisiens, avec ses clignotants rouge et vert.

Les caméras coûtent 100 000 F chacune, selon le montant officiel. Elles n'ont pas empêché le plastiquage de la Banque de Provence en février ni quelques hold-up. Le brigadier-chef parie qu'on ne voit pas la plaque d'une voiture à cinquante mètres, mais il perd et on distingue très bien aussi les dessins en ligne brisée du rideau de l'appartement situé au-dessus du café « Le Palace ». Il affirme encore que les caméras sont pratiquement inopérantes la nuit, mais l'un des familiers du pupitre raconte que l'on peut ouvrir le diaphragme et voir *« sous un porche le dessin des pavés »*. Toutefois, pour l'essentiel, les libertés sont sauves. Rien n'est enregistré, comme l'a constaté la PJ de Toulon : *« A 150 F la cassette, cela reviendrait trop cher »*, explique M. Valente. La couleur des véhicules échappe également à l'appareil : *« C'est du noir et blanc. »*

La guerre des horodateurs

Fin 1984, le colonel Pépin, ému par la surcharge des services officiels en matière d'identification des contrevenants, a demandé l'autorisation aux préfectures du Var et des Alpes-Maritimes de connecter un terminal au fichier commun des cartes grises. L'autorisation a été accordée début 1985, la procédure étant *« déjà appliquée »* par d'autres polices municipales. *« Si j'avais inventé quelque chose, je n'aurais pas fini colonel mais général en chef »*, assure l'adjoint à la sécurité, organisateur pourtant du PC routier de Rosny-sous-Bois en 1968.

La police municipale hyéroise – elle n'est pas une exception dans ce département qui abrite le siège de l'une de ses fédérations syndicales – aurait pu continuer tranquillement ses activités si un ancien garagiste et un ancien gendarme n'avaient signalé le vol d'un sac Banque de France contenant 2 000 F par leur collègue préposé à la collecte de l'argent des horodateurs, le 26 juin 1987. Et si une conseillère municipale de droite privée de ses délégations par le maire, Mme Annie Bonnet, n'avait eu le temps d'enquêter et d'ameuter tout le pays sur l'affaire puisque M. Ritondale ne s'en chargeait pas. La guerre des horodateurs dure depuis un an. Mme Bonnet s'est spécialisée dans la technique de ces appareils, justement dépourvus de compteurs, mais moins sophistiqués tout de même que ceux de Toulon, qui demandent le numéro minéralogique de la voiture du payeur.

Le maire ne s'est pas porté partie civile, ni non plus la société lésée, Locapark, dont le PDG est un ancien député RPR, M. Charles-Louis Godon (1). L'information judiciaire a été ouverte par le procureur de la République le 12 mars 1988, soit neuf mois après les faits et une semaine avant la publication d'une enquête fouillée de l'hebdomadaire *Politis*. Le policier Fernand Guillard a été inculpé de vol mais ces lenteurs n'ont fait qu'alimenter les soupçons sur le rôle plus important qu'auraient pu jouer les « Pieds nickelés » de la brigade de Hyères et sur les liens des polices municipales avec le RPR et les sociétés gestionnaires de parkings. Les témoins, Daniel Raffin et Patrick Zocco, ont été mis à l'écart (2). Personne ne semble rechercher si le détournement de 2 000 F n'a pas eu des précédents, alors que la recette des horodateurs a augmenté, selon l'opposition, depuis la découverte du vol.

Créée en 1978 par la mairie socialiste, la police municipale de Hyères (dix millions de francs inscrits au budget de la commune) possède un fourgon, quatre R-18 et trois motos là où les policiers nationaux n'ont que quatre véhicules et des mobylettes. Les hommes sont armés chacun d'un P-38 spécial mais le fusil à pompe ne sort jamais. Le brigadier-chef a acheté deux bergers allemands en 1985 à l'armée, qui *« n'a pas encore envoyé la facture »*. Au premier étage, trois policières de série américaine font du traitement de texte sur les IBM avec les contraventions et les PV d'urbanisme pour le plaisir de *« savoir combien on en a mis dans l'année »*. Les congés du personnel sont également du ressort de l'ordinateur comme la date à laquelle chacun a reçu ses menottes et son imperméable. *« Si un type me dit que son imper est usé, je ne suis pas forcé de le croire »*, dit le brigadier-chef.

CORINE LESNES.

(1) Ancien député des Yvelines, M. Godon était rapporteur de la commission Lalanne, qui, chargée de préparer un projet sur les polices municipales, a également entendu M. Pépin.

(2) Patrick Zocco a été suspendu le 28 juin. Le procureur a retiré l'agrément accordé en 1983 au motif que le policier a fait l'objet d'une condamnation en 1974. Or M. Zocco avait bénéficié d'une réhabilitation de plein droit.

Acquittement des deux médecins suédois accusés du meurtre d'une prostituée

STOCKHOLM
de notre correspondante

Le premier jugement, en mars dernier (*le Monde* du 15 mars), qui les avait condamnés, avait été cassé pour vice de forme. Un deuxième procès vient de s'achever dans une totale ambiguïté : un médecin légiste et un généraliste accusés du meurtre d'une prostituée ont été acquittés par la justice suédoise, mais d'une façon telle que le doute, loin d'avoir été dissipé, s'en trouve renforcé. La justice, malgré le nombre des indices, n'a pas tranché avec netteté.

Le tribunal de Stockholm a eu raison de l'obstination du procureur Anders Helin à vouloir faire inculper les médecins. Un jury unanime a rejeté tous les chefs d'accusation : meurtre en 1984 d'une prostituée de Stockholm, Catrin Da Costa ; tentative de strangulation par le médecin légiste d'une prostituée (le témoignage de cette dernière « manquait de substance ») ; inceste enfin : le généraliste divorcé depuis avait déjà été entendu à plusieurs reprises par la police qui le soupçonnait d'avoir abusé de sa propre fille, alors âgée de douze ans. Le tribunal admet, pourtant, que l'enfant a probablement fait l'objet de « manipulations sexuelles ».

C'est cette même petite fille qui est à l'origine du double procès de Stockholm puisque c'est sur le récit détaillé qu'elle avait fait à sa mère d'une bien étrange autopsie que le procureur avait ordonné des poursuites : l'autopsie d'une jeune prostituée que la petite connaissait pour l'avoir déjà vue en compagnie de son père et du médecin légiste.

Le tribunal a estimé que la mère avait restitué correctement les propos de sa petite fille et n'a pas mis en doute leur santé mentale. Le tribunal reste convaincu que les deux hommes ont pratiqué, ce lundi de Pentecôte 1984, une autopsie *« agressive et teintée de sadisme »*, mais il n'a pas exclu qu'ils avaient tué la jeune prostituée. C'était le point faible de l'accusation qui manquait de preuves sur les causes de la mort de Catrin Da Costa. Il eut fallut pour cela pouvoir examiner la tête de la victime. Or, la tête n'a jamais été retrouvée.

Le caractère très particulier de l'autopsie aurait néanmoins pu suffire à faire condamner les deux hommes, mais ce délit, assimilé à la violation de sépulture, avait été prescrit, deux ans après les faits, en 1986. Les deux juges et les six jurés ne se sont pas non plus laissé influencer par le goût très prononcé des deux médecins pour la pornographie violente (deux vidéos du médecin légiste montrées en séance), ni par le récit d'une autre prostituée, amie de Catrin Da Costa, concernant les relations, sévices compris, de cette dernière avec ses deux clients.

Le procureur Helin devrait indiquer avant la fin du mois s'il a l'intention de faire appel. Ses chances de faire inculper les deux hommes s'amenuisent. Au cours du procès, les deux médecins n'ont cessé de nier. Pour aider la justice, le médecin légiste a même donné des pistes : un médecin d'un hôpital de Stockholm d'abord, puis, ce dernier ayant été innocenté, un boucher détraqué, décédé en 1987, qui avait été condamné pour meurtres suivis de découpages. Là non plus, une tête n'avait jamais été retrouvée.

FRANÇOISE NIETO.

Dans les Yvelines

Deux membres d'une secte sont inculpés et écroués

VERSAILLES
de notre correspondant

Deux membres d'une secte fondée il y a huit ans au Vésinet (Yvelines) par Gheorghiu Dimitriscu Mihaies quarante-quatre ans, industriel roumain naturalisé français en janvier 1986, viennent d'être inculpés de *« non-représentation d'enfant »* par le juge d'instruction de Versailles, Jean-Marie Charpier, et écroués.

M. Michel Bahjejian, trente ans, et son épouse Sylvie, vingt-neuf ans, dentistes exerçant à Marly-le-Roi et demeurant avec leurs trois enfants – deux fillettes de trois et quatre ans et un petit garçon de neuf mois – dans l'une des propriétés satellites de la secte à Montesson (Yvelines) avaient été arrêtés à leur domicile par les policiers du commissariat du Vésinet.

« L'affaire Mihaies » révélée en début d'année par *la Presse de la Manche* et *le Courrier des Yvelines*, après le dépôt d'une plainte pour non-assistance à personne en danger déposée par les parents d'une adepte de la secte, Mlle Catherine Seeling, vingt-trois ans, qui aurait été retenue contre son gré dans un presbytère de Quarquebut (Manche), se trouve ainsi relancée à la faveur d'une nouvelle procédure qui n'a malgré tout que partiellement abouti.

Cette deuxième procédure, dans le cadre d'une plainte pour non-représentation d'enfant et refus d'exécution d'une décision de justice déposée par les grands-parents maternels des trois jeunes enfants du couple Bahjejian – le tribunal civil de Versailles, dans son jugement du 23 mars dernier, ayant accordé aux grands-parents un droit de visite et d'hébergement, – n'a cependant pas permis au juge Charpier de retenir contre l'industriel roumain le délit de complicité.

Les trois jeunes enfants, Gabriel, neuf mois, Lydie, trois ans, et Bénédicte, quatre ans, ont aussitôt fait l'objet d'une ordonnance de placement provisoire et ont été confiés à la DDASS pour un premier bilan médico-psychologique. Leurs grands-parents maternels, M. et Mme Chazaud, avaient eu l'occasion de dénoncer dans le bulletin de l'ADFI (Association de défense de la famille et de l'individu) certaines pratiques rigoristes imposées à la communauté dirigée par M. Mihaies, conduisant à battre les enfants, à les priver de loisirs et à leur interdire toute scolarisation.

THIERRY LE LOUET.

● **Condamnation d'un policier cambrioleur.** – Le tribunal correctionnel de Douai a condamné à trois ans et six mois de prison ferme un brigadier de police du commissariat d'Aniche (Nord), Robert François, quarante-deux ans, qui avait à répondre du délit de complicité dans une série de cambriolages dans des magasins à grande surface. Robert François, moyennant intéressement, informait des mouvements de police et de la surveillance exercée autour des magasins cambriolés.

Société

La catastrophe de Piper Alpha

La « fatigue du métal » pourrait être à l'origine de la fuite de gaz

Les corps de trois victimes de l'explosion, qui a ravagé la plate-forme pétrolière *Piper-Alpha* le 6 juillet (*le Monde* du 8 juillet), ont été repêchés en mer du Nord le jeudi 14 juillet, ce qui porte à vingt-cinq (sur cent soixante-six morts) le nombre des corps retrouvés.

D'autre part, le ministre britannique de l'énergie, M. Cecil Parkinson, a anoncé jeudi aux Communes, l'ouverture immédiate d'une enquête technique sur les causes de la catastrophe. Le but de cette enquête — qui sera menée parallèlement à l'enquête publique — est d'accroître la sécurité sur les plates-formes de mer du Nord.

LONDRES
de notre correspondant

Une semaine après l'explosion qui a causé la mort de cent-soixante-six personnes (dont deux sauveteurs), la plate-forme *Piper-Alpha* est toujours la proie des flammes. la société Occidental Petroleum a reconnu que trois puits au moins sur les trente-six qui équipent *Piper Alpha* sont en feu. Le pétrole qui fuse ainsi librement contient une grande quantité de gaz naturel, du méthane pour l'essentiel, qui brûle à sa sortie des puits et entretient une chaleur intense. Cette situation, ainsi que le vent violent qui se lève périodiquement en mer du Nord, rendent très difficiles les efforts de M. Paul (Red) Adair, le « pompier volant » texan, pour éteindre l'incendie.

M. Adair s'est fait déposer à plusieurs reprises au cours de ces derniers jours, avec son équipe, sur la plate-forme, désormais inclinée à 45 degrés, mais il n'a toujours pas pu approcher les têtes de puits elles-mêmes. M. Adair a réussi à monter, le 13 juillet, sur ce qui reste de *Piper Alpha* et qui ne constitue plus qu'un quart des structures initiales. Il s'agit du « module A » c'est-à-dire du derrick lui-même. Tout le reste est au fond de l'eau, y compris les quartiers d'habitation, lesquels contiennent probablement la plupart des cent quarante-six corps non encore retrouvés.

Négligences ?

La tâche de M. Adair et de son équipe consiste à dégager à l'aide d'une grue les débris qui encombrent le « module A » et de tenter ensuite d'obturer les têtes de puits. Les lances d'incendie du navire de soutien logistique *Tharos* déversent en permanence des tonnes d'eau sur *Piper Alpha* pour éviter que les montants métalliques ne cèdent définitivement sous l'effet de la chaleur. Une plate-forme semi-submersible de forage est arrivée à proximité de *Piper Alpha*. Elle pourrait commencer incessamment à forer un puits dévié.

Le puits dévié atteindrait les puits en éruption à une certaine profondeur sous le fond de la mer. Par lui, seraient injectées des boues lourdes et colmatantes qui boucheraient les puits en éruption. Une telle opération risque de durer quelques semaines. Et d'autant plus qu'il s'agit de « tuer » trois puits.

Occidental Petroleum continue d'espérer que M. Adair aura, auparavant, achevé son travail d'extinction de l'incendie. Notons toutefois que l'incendie évite les déversements de pétrole dans la mer du Nord. Notons aussi que les têtes des trois puits situées sur *Piper Alpha* ont été vraisemblablement très endommagées sinon arrachées. La fermeture des trois puits depuis la surface est donc forcément une opération très difficile.

Le « pompier volant » et son équipe, dont les rémunérations ne sont pas officiellement rendues publiques, seraient payés 5 000 livres (environ 55 000 francs) par jour. Occidental Petroleum a, d'autre part, révélé, le mardi 12 juillet, qu'une fuite importante de gaz s'était produite le 1er juin sur Piper-Alpha, dans le « module A ». Après des travaux relativement rapides de réparation, la production avait repris. Les responsables de la compagnie insistent sur le fait que l'explosion du 6 juillet a eu lieu dans le « module C » et n'est donc pas liée à l'incident du 1er juin.

La « fatigue du métal » sur une plate-forme vieille de douze ans, pourrait être la cause de la catastrophe, a reconnu, mardi, M. Martin, un des dirigeants d'Occidental Petroleum. L'attention se porte désormais sur l'état des conduites de gaz menant aux compresseurs. C'est là que le méthane, précédemment séparé du pétrole, était comprimé, avant d'être renvoyé, par gazoduc sous-marin, vers les côtes écossaises.

M. John Donaldson, ancien responsable de la sécurité de la plate-forme, avait accusé les dirigeants de *Piper Alpha* de négligences à ce sujet. Il estime que les conduites de gaz étaient vétustes et attaquées par la rouille. M. Martin a déclaré mardi soir : *« L'idée selon laquelle la fatigue du métal a provoqué la fuite sera étudiée pendant l'enquête. Ce n'est cependant qu'une hypothèse parmi d'autres. »*

Les dirigeants d'Occidental Petroleum démentent cependant énergiquement que des fuites de gaz aient eu lieu sur la plate-forme pendant les quarante-huit heures qui ont précédé la catastrophe. Le réservoir de stockage du gaz situé au-dessus des compresseurs a cependant fait l'objet, pendant cette période, d'une opération relativement complexe destinée à le maintenir en état. Le stockage avait alors été interrompu. Ce réservoir était situé immédiatement en dessous des quartiers d'habitation. Il aurait, avec son immense masse de gaz, constitué, selon certains experts, la « bombe » dont le « détonateur » a été la fuite intervenue dans les compresseurs ou à proximité de ceux-ci.

DOMINIQUE DHOMBRES.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 14 juillet 1988 :

DES LOIS

● N° 88-808 du 12 juillet 1988 relative à l'administration de la Nouvelle-Calédonie.

● N° 88-810 du 12 juillet 1988 relative au prélèvement sur certains revenus au profit de la Sécurité sociale et à l'augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires.

● N° 88-811 du 12 juillet 1988 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et prorogeant les exonérations de cotisations de sécurité sociale liées aux contrats de qualification.

DES ARRÊTÉS

● Du 6 juillet 1988 portant homologation du règlement général du Conseil des bourses de valeurs.

● Du 6 juillet 1988 portant homologation de deux règlements de la Commission des opérations de bourse.

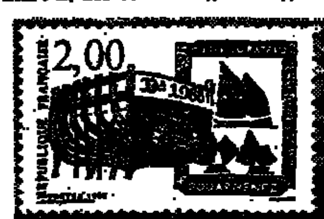
Informations « services »

PHILATÉLIE

Le Musée du bateau de Douarnenez

Douarnenez et son Musée du bateau, inauguré le 4 juin dernier, vont avoir les honneurs de la Poste, qui met en vente, le lundi 25 juillet, un timbre à 2 francs.

Abrité au fond d'une baie réputée être l'une des plus sûres du Finistère, le port de Douarnenez fut, dès l'Antiquité, un centre de pêche et de commerce important ; les Romains y exploitaient, au hameau de Plomarc'h, des cuves de *garum* (jus de



poisson pressé). Le nom de la cité ne doit pourtant rien à cette lointaine occupation, il provient, en fait, de la langue armoricaine, *Douar-an-enez* (la terre de l'île), en référence à l'île Tristan qui se dresse au débouché de la ria de Port-Rhu.

Au Moyen Age, le port connut une forte activité de transit, les échanges portant surtout sur le vin, les toiles de voiles, le blé, le poisson salé à destination ou en provenance de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Espagne, du Portugal et de côtes françaises. Cette prospérité en fit plusieurs fois la cible des écumeurs de mer dont l'un, le triste sire de La Fontenelle, prit la ville en 1595 et en démolit les maisons pour se construire, avec leurs pierres, une forteresse sur l'île Tristan. Ce sac et les rapines qui s'ensuivirent lui valurent de finir roué en 1602 à Paris.

A la plus belle époque de la marine de pêche à voile, Douarnenez compta près de cinq mille marins et neuf cents chaloupes sardinières. Les patrons douarnenistes armaient aussi au thon et à la langouste sur les côtes de Mauritanie, se forgeant ainsi une solide tradition de navigateurs.

Rien d'étonnant donc que la ville, cinquième port de pêche français, ait créé un Musée du bateau et des *stages de charpentiers de marine* aux Ateliers de l'Enfer. Pour perpétuer ces traditions, une fête de la voile traditionnelle, « Douarnenez 88 », aura lieu du 12 au 15 août. Elle rassemblera dans le port du Rosmeur plusieurs centaines de « vieux gréements » et offrira de nombreux spectacles sur le thème de la mer et des bateaux.

Le timbre, au format 40 X 26 millimètres, représentant la coque d'un bateau traditionnel en bois, a été dessiné par Jean-Marie Chauvet et gravé en taille-douce par Joseph Rajewicz. Il est tiré en feuilles de cinquante.

★ Vente anticipée les 23 et 24 juillet, de 10 heures à 19 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée du bateau, place de l'Enfer, à Douarnenez (Finistère) ; le 23 juillet, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Douarnenez.

★ Souvenirs : Association philatélique et cartophile de Douarnenez, Jean-Yves Kerloc'h, 8, impasse Ar Sterenn, 29 100, Douarnenez ; Association pour le développement des œuvres sociales de la marine, section philatélique, 23, rue de la Bienfaisance, 75 008 Paris (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse aux demandes de renseignements).

★ Une médaille : la Monnaie de Paris va émettre une médaille gravée par Raymond Coatantiec, un graveur bien connu des philatélistes, sur le Musée du bateau de Douarnenez, au prix de 160 F. Renseignements : Monnaie de Paris, 11, quai de Conti, 75 270, Paris, Cedex 06.

★ Douarnenez 88 : Abri du marin, BP 159, 29 171 Douarnenez Cedex.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75 009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● **Une Marianne centenaire.** — Le 19 août 1888, les électeurs de la commune de La Flamengrie (Nord) votèrent à 100 % en faveur de la République. En récompense, cette commune reçut du président Sadi Carnot une Marianne en pied. Cette année, Marianne fête donc ses cent ans. Cet anniversaire tombe en même temps que la fête patronale, la douzième « Ducasse d'el tarte au chuc ». A cette occasion, les Amis de Marianne organisent une exposition avec bureau de poste temporaire les 23 et 24 juillet, souvenirs philatéliques, médaille commémorative... (Renseignements : les Amis de Marianne, Jean Simon, mairie, La Flamengrie, 59570 Bavay).

● **La philatélie à la télévision.** — La rubrique de Pierre Jullien, du *Monde des philatélistes*, continue tout l'été sur TF 1. Elle est diffusée tous les dimanches matins vers 7 h 10, au cours de l'émission de Jean Offredo « Bonjour la France, bonjour l'Europe ».

● **Philexfrance.** — Un correspondant nous signale que des recettes principales viennent d'être dotées de timbres à 2,20 F Philexfrance comportant la surcharge « Saint-Pierre-et-Miquelon ». Rappelons que, si ces timbres peuvent être acquis par les collectionneurs, ils ne peuvent, en revanche, être utilisés qu'au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 juillet à 0 heure et le dimanche 17 juillet à 24 heures.

Evolution générale : une dépression se maintient sur le Danemark, donnant encore un flux de nord frais et instable sur l'Est de la France. Les hautes pressions des Açores se prolongent jusqu'aux côtes européennes. Sur le proche Atlantique, une perturbation contourne par le nord l'anticyclone.

Samedi : nuageux au nord-ouest, éclaircies ailleurs. Le temps sera couvert et il pleuvra l'après-midi sur la Bretagne et les côtes de la Manche. De la Vendée au Centre, au Bassin parisien et aux frontières belges, sur les régions du nord-est, la matinée sera nuageuse avec des averses locales, puis le temps deviendra variable, mais il y aura des averses résiduelles.

Sur la moitié sud du pays, temps agréable. Les éclaircies seront assez belles. Le soleil brillera plus fort sur les régions méditerranéennes, où le mistral et la tramontane souffleront à 40-50 km/h.

Les températures minimales seront entre 12 et 17 degrés sur le Sud et entre 7 et 11 degrés au nord de Bordeaux-Lyon.

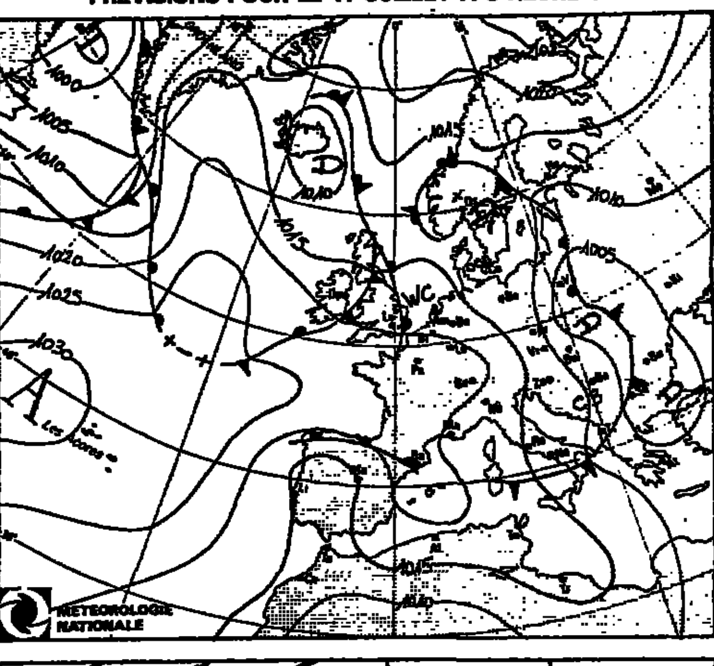
L'après-midi, températures maximales entre 17 et 20 degrés sur la moitié nord, entre 21 et 30 degrés sur la moitié sud.

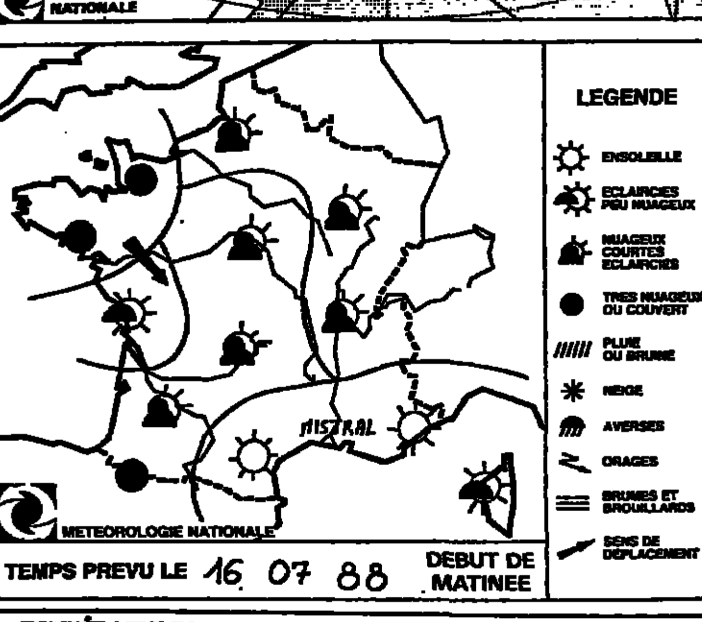
Dimanche : les nuages gagneront le Centre et l'Est. Le beau temps peu nuageux se maintiendra sur les régions méditerranéennes. Au sud de la Garonne, après des éclaircies le matin, le ciel sera nuageux l'après-midi, il y aura des ondées en soirée. Du Bordelais à l'Auvergne et au Lyonnais, le ciel restera variable avec des nuages plus abondants ; l'après-midi, sur toutes les autres régions, journée très nuageuse avec des bruines ou de faibles pluies éparses.

Les températures matinales seront stationnaires. Les maximales resteront entre 17 et 20 degrés sur la moitié nord, mais seront entre 25 et 30 degrés sur les régions méridionales.

SITUATION LE 15 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 14-7-1988 à 6 heures TU et le 15-7-1988 à 6 heures TU — le 15-7-1988

FRANCE			
AJACCIO	30	16	N
BIARRITZ	19	15	A
BORDEAUX	21	13	N
BOURGES	19	8	N
BREST	16	10	N
CAEN	18	12	C
CHERBOURG	15	13	C
CLERMONT-FERR.	20	11	N
DIJON	20	11	N
GRENOBLE St-M-H	23	13	N
LILLE	20	12	A
LIMOGES	17	10	D
LYON	22	17	N
MARSEILLE-MAR.	25	17	D
NANCY	19	12	A
NANTES	20	9	N
NICE	32	19	N
PARIS-MONTS.	19	12	C
PAU	19	14	C
PERPIGNAN	25	17	D
RENNES	19	10	N
ST-ETIENNE	19	12	N
STRASBOURG	21	12	A
TOURS	19	9	C
TOULOUSE	21	15	C
POINTE-A-PITRE			

ÉTRANGER			
ALGER	30	17	N
AMSTERDAM	18	14	A
ATHÈNES	31	23	D
BANGKOK	31	26	C
BARCELONE	27	16	D
BELGRADE	34	16	C
BERLIN	22	13	N
BRUXELLES	18	13	C
LE CAIRE	34	22	D
COPENHAGUE	19	11	N
DAKAR	29	25	D
DELHI	28	26	P
DJERBA	35	24	D
GENÈVE	21	12	A
HONGKONG	32	27	N
ISTANBUL	30	21	D
JÉRUSALEM	28	21	D
LISBONNE	27	17	D
LONDRES	18	13	C
LOS ANGELES	24	18	N
LUXEMBOURG	16	11	A
MADRID	32	14	D
MARRAKECH	43	25	D
MEXICO	25	14	P
MILAN	31	22	N
MONTRÉAL	27	12	D
MOSCOU	29	17	B
NAIROBI	15	15	C
NEW-YORK	31	21	O
OSLO	22	11	P
PALMA-DE-MAL.	30	20	D
PÉKIN	34	23	O
RIO-DE-JANEIRO			
ROME	30	23	D
SINGAPOUR	32	26	N
STOCKHOLM	21	18	N
SYDNEY	21	10	D
TOKYO	22	20	P
TUNIS	35	23	D
VARSOVIE	28	12	N
VENISE	31	19	N
VIENNE	22	15	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— Damien et Renaud-Raphaël,
sont très heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère

Aymeric,

le 17 juin 1988, à Canberra (Australie).

Didier et Michèle SAVIGNAT,
ambassade de France en Australie,
6 Perth Avenue,
Yarralumla, ACT 2600.

— Rita et Jean-Didier BELOT,
Benjamin BELOT,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Daphné, Victoire,

le 18 juin 1988.

Mariages

— Manila PHONSAVAN,
et
Guillaume CHANTRY
ont la joie d'annoncer leur mariage, célébré à Vientiane, le 24 juillet 1988.

BP 583 Vientiane,
RDP Lao.
17, rue Poliveau,
75005 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Georges HAGUENAUER,

survenu le 12 juillet 1988.

De la part de
Colette Haguenauer,
son épouse,
Claude Haguenauer,
Gérard et Michèle Haguenauer,
ses enfants,
Sébastien, Maxime et Charlotte,
ses petits-enfants,
Yves et Martine Haguenauer,
Nicole et Paul Loeser,
Nadine Cahen,
Jeannine et Michel Moisi,
Et de tous ses amis.

Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet 1988, dans l'intimité.

3, rue des Dames-Augustines,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le conseil d'administration,
La direction
Et le personnel de La Seigneurie,
ont le regret de faire part du décès de leur administrateur et ancien président-directeur général,

M. Georges HAGUENAUER.

Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet 1988, à Paris.

— Mme Henri Koch,
Evelyne et Louis Levy-Garboua,
Thierry et Laurence Koch,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Henri KOCH,
directeur général honoraire
de la Banque de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

enlevé à leur affection le 13 juillet 1988.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Paris, au cimetière du Montparnasse.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour l'étude des maladies du sang (professeur Zittoun), Hôtel-Dieu, 75004 Paris.

40, rue Jasmin,
75016 Paris.

— Le président,
Et les membres du conseil d'administration,
La direction
Et le personnel de la Banque d'escompte,
ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Henri KOCH,
administrateur de la banque,

survenu à Paris, le 13 juillet 1988.

13, boulevard Haussmann,
75009 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Anniversaires

— Le 16 juillet 1986,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

nous quittait.

Sa famille demande à tous ceux qui l'ont connue et aimée de se souvenir.

Services religieux

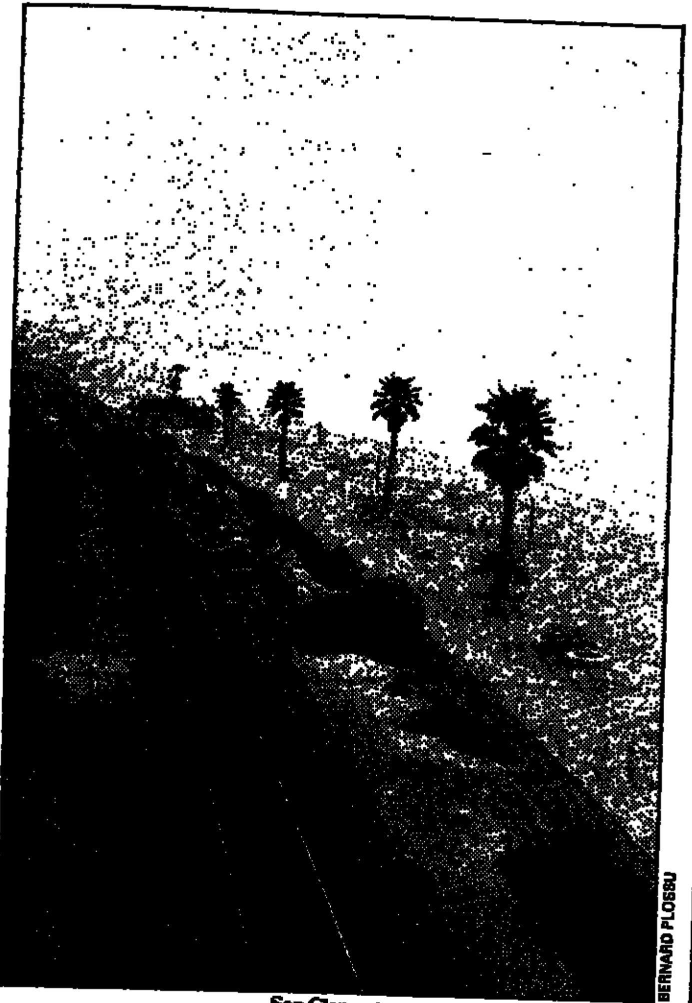
— Mme A. Strugo
Et ses enfants,
informent parents, amis, connaissances, que les prières de l'année de leur regretté

Nessim STRUGO,
ancien administrateur civil,

auront lieu le dimanche 17 juillet 1988, à 19 heures, à la synagogue, 61-65, rue Vergniaud, Paris-13e.

Le Monde
SANS VISA

San-Diego, une Californie à l'heure espagnole



BERNARD PLOSSU

San Clemente



JOHN VINK/VU

San Diego

C'est le pays de la vigne et de l'oranger, la patrie de Disneyland et des autoroutes à dix voies : Orange County, au sud de Los Angeles, un concentré d'Amérique trop proche de la frontière pour ne pas admettre dans ses vergers des ouvriers mexicains et, avec eux, leur langue, le castillan.

par Olivier Barrot

TOUCHÉ par la musique de leur nom, vous avez voulu louer une Chevrolet ou une Pontiac, une Oldsmobile ou une Lincoln ; mais peut-être l'agence ne disposait-elle plus que de Mitsubishi et de Subaru, ces japonaises longtemps décriées qui ont conquis en dix ans le quart du marché américain. En route vers le sud par l'Interstate 405, ce boulevard d'autoroute ininterrompu qui, sous le nom de San Diego Freeway, vous emporte de la vallée de San-Fernando, au nord de Los Angeles, à la frontière mexicaine, deux bonnes centaines de kilomètres plus bas.

Derrière soi, le Los Angeles prestigieux de Beverly Hills et de Sunset Boulevard, et aussi le centre originel, non loin du port, aussi décati que Hollywood mais renaissant dans son architecture épurée. Au bord des cinq voies de l'autoroute où gravitent au même rythme exactement les millions de véhicules, un panneau semblable à ceux qui bornent n'importe quel bourg du Nebraska ou de l'Idaho annonce que l'on vient de sortir des limites de la ville : Los Angeles, 3 186 000 habitants.

Passés les bourdonnants aéroports locaux de Hawthorne, Torrance, Compton, passées les collines de Palos Verdes et la chapelle dédiée par Frank Lloyd Wright au philosophe Swedenborg, on est entré dans le comté de Long Beach, port artificiel étrangement habité par le *Queen Mary*, ce paquebot jadis orgueil de la Cunard et qui demeure à quai, pour l'éternité. Sur le *freeway*, les miles défilent, rythmés par des tressautements dès que l'on change de file : les plots de séparation lumineux créent l'illusion sonore du chemin de fer.

Voici Orange County, l'agglomération de Californie dont le développement étonne même les Américains. Deux millions et demi d'habitants, quelques attractions touristiques majeures comme Disneyland et Knott's Berry Farm ou la péninsule de Balboa, mais aussi l'université de Californie à Irvine, une cité qui n'existait pas il y a vingt ans, le complexe d'entraînement sportif de Mission Viejo, les centres commerciaux démesurés de Newport Beach.

Orange County est l'un des symboles les plus expressifs de la reprise de l'économie américaine d'avant le krach d'octobre dernier, un incident somme toute secondaire et minoré par les édiles locaux. Ici, d'Anaheim au nord à San-Juan-Capistrano à 50 kilomètres au sud, le prix de la terre augmente tous les jours, et les collines de l'arrière-pays se peuplent peu à peu de « condos » (condominiums, constructions en copropriété), et d'immeubles de bureaux en verre et métal toujours sophistiqués. On emprunte pour le premier versement et l'on revend un an après avec une forte plus-value : la fièvre spéculative est générale, l'enrichissement spectaculaire.

L'aéroport John-Wayne de Newport-Beach, orné devant son entrée de la statue en bronze du héros local qui avait sa propriété à Balboa, peut déjà accueillir les gros porteurs des compagnies nationales ; mais du matin au soir, en semaine comme les week-ends, un avion privé en décolle ou s'y pose toutes les deux minutes. Ce sont, dit-on, les businessmen les plus fortunés qui, négligeant Los Angeles et son *smog* pollué, se rendent de leur ranch de San-Clemente ou de Palm-Springs à leurs nouveaux *headquarters* de Newport.

Si le parc d'attractions de Knott's Berry Farm cultive les traditionnelles vertus de l'Amérique rurale, Disneyland célèbre l'imagination universelle et profitable d'un entrepreneur, de ses collaborateurs et de ses successeurs en une « americana » aussi explicite que le hall de l'Indépendance de Washington et la statue de la Liberté à New-York. Disneyland vaut le voyage absolument, à la fois pour sa perfection spectaculaire – de nouvelles attractions, comme une évocation fabuleuse de la « guerre des étoiles », viennent d'y être inaugurées, – pour la diversité révélatrice des visiteurs qu'on y rencontre, pour l'image profuse que ce concentré d'Amérique donne du pays.

Au sud encore, canaux, lagunes, villas, yachts bordent le littoral de Corona-del-Mar et de Laguna-Beach, élégantes stations balnéaires au large desquelles croiseraient parfois des baleines. Dans les vergers que jouxte le San Diego Freeway travaillent des centaines d'horticulteurs venus du Mexique tout proche : d'ici à la fin du siècle, Los Angeles et San-Diego ne formeront plus sans doute qu'une seule et même agglomération, peuplée comme la moitié de la France. L'océan ne bornera plus les exploitations vinicoles et fruitières, repoussées vers l'intérieur des terres et porteuses de ces crus californiens indûment comparés aux français.

Ville-frontière

L'Espagne conquérante puis vaincue n'avait laissé à la Californie que des noms de lieu. L'arrivée massive des Mexicains par la frontière peu étanche de Tijuana a redonné vie à l'idiome venu de Castille, qui sait conférer une tonalité mélodieuse à l'ancienne route appelée Camino Real, au mont Palomar ou à la baie de Coronado.

San-Diego, qui fut capitale de la Californie mexicaine, compte aujourd'hui plus de 1 million d'habitants, et dépasse San-Francisco. Océanographie et astronautique y voisinent avec agrumes et primeurs, tandis que le monde animal est l'objet d'un double culte : au zoo pour les espèces terrestres, à Sea World pour les espèces marines. Même blasé, on résiste difficilement aux facéties de l'éléphant de mer. ■

BERNARD PLOSSU

Santa Monica.

Carnet de route

● **VOYAGE**

Los Angeles est desservie six fois par semaine depuis Paris par Air France, en une dizaine d'heures de vol. L'AR en classe éco coûte 11 000 F, il existe un tarif « visite » (de 5 400 F à 5 800 F selon la saison) et un tarif « jeunes » (de 4 100 F à 4 600 F).

Les compagnies américaines Pan Am, TWA, American Airlines, Delta proposent des forfaits (voyage + location de voiture + séjour) souvent intéressants.

Nouvelles Frontières offre diverses formules de voyage seul, de circuits à options à des conditions avantageuses.

● **SÉJOUR**

La chaîne Méridien, filiale d'Air France, dispose de deux hôtels bien situés pour explorer l'Orange County et le sud de la Californie :

– le Méridien de Newport-Beach, tél. : (19-1) 714-476-20-01 ;

– le Méridien de San-Diego-Coronado, tél. : (19-1) 619-435-30-00.

Jet Tours propose des séjours à prix étudiés dans ces établissements, que le cours actuel du dollar US rend avantageux pour les Européens.

Sur place, la location d'une voiture est indispensable.

● **A LIRE**

Californie, par Bob Thompson ; Gallimard, coll. « Carnet du voyageur », 80 F.

Grand Guide de Californie ; Gallimard, coll. « Bibliothèque du voyageur », 145 F.

La Route de Los Angeles, par John Fante ; Ch. Bourgois, 100 F.

ESCALES


FRANÇOIS LE DIASCORN

New-York et l'Australie

Dans le tourisme comme ailleurs, il y a ceux qui ne croient que ce qu'ils voient. Ceux qui veulent voir avant de partir. C'est à eux que s'adressent, en priorité, les Vidéo Guides Hachette, qui, en complément des livres-guides, entendent donner à ceux qui le souhaitent une idée visuelle d'un pays ou d'un lieu encore inconnu.

Réalisés par Pierre Brouwers et la société Média 9S (tél. 42-26-44-46), chaque vidéo-guide dure environ une heure et se présente comme un « reportage-spectacle » qui, en mêlant images, interviews et commentaires, tourisme et vie quotidienne, se propose de donner un maximum d'informations. Il est complété d'un miniguide contenant renseignements pratiques, cartes et plans.

Après *les Iles françaises du Pacifique* et *Ski en France*, trois titres *(Paris, New-York* et *Australie)* viennent de compléter une collection qui s'ouvrira bientôt à la côte ouest des Etats-Unis et aux Antilles. Après avoir visionné le *New-York*, on souhaiterait un commentaire plus « cool », un montage plus « relax » et un rythme un peu moins trépidant. Un produit moins « pub »...

Vendus 199 F, les Vidéo Guides Hachette sont disponibles dans les librairies, les vidéoclubs, les grandes surfaces et les FNAC. La librairie Itinéraires (60, rue Saint-Honoré, 75001 Paris), spécialisée dans les voyages, en propose une projection permanente dans une petite salle réservée à cet effet.

Dax en feria

Une corrida, c'est, bien sûr, une course de taureaux. Mais c'est aussi, d'abord, une course aux billets... Pour l'aficionado imprévoyant, obtenir un billet et réserver une chambre relève souvent de la mission impossible. Surtout quand le spectacle s'annonce de qualité comme du 13 au 18 août à Dax pour une feria qui propose quatre corridas et une novillada.

Avec, à l'affiche, Juan Mora, Joselito, Litri, Nino de la Capea, Paco Ojeda, Rafi Camino, José Ortega Cano, Espartaco, Victor Mendes, Manzanares et Nimeno. Renseignements au syndicat d'initiative de Dax (BP 177, 40104 Dax Cedex, tél : 58-74-82-33).

Afin de résoudre tous les *problèmes d'intendance*, Pierre Arrieumerlou, de Dax Tourisme (place de la Fontaine-Chaude, BP 208, 40100 Dax, tél. : 58-74-32-99), propose un forfait corrida/hôtel/repas avec, en plus, une présentation des cartels, une rencontre avec les membres des « Penas », une dégustation de tapas dans une bodega et la visite d'un élevage de taureaux. Avec, pour les plus audacieux, l'occasion de tester leur courage en défiant, à la cape, les meilleurs taurillons.

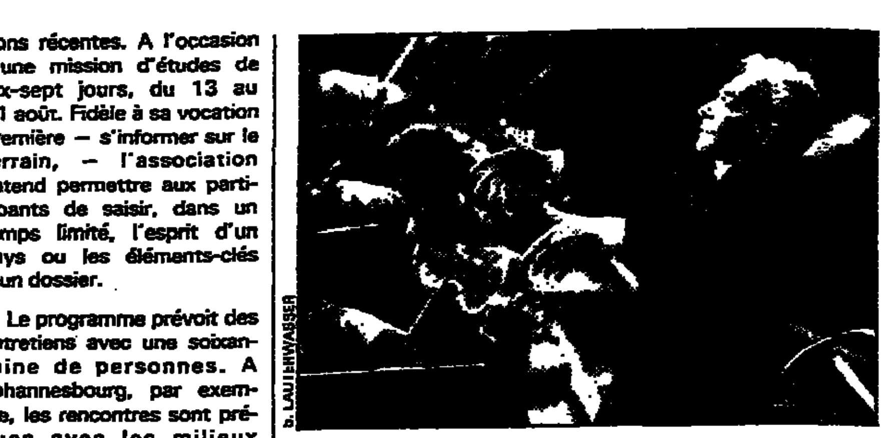
Pour la feria complète, il en coûtera 4 990 F par personne, du 13 au soir au 18 au matin, en demi-pension à l'Hôtel Splendid, un palace des années 30, situé près des arènes.

Johannesbourg les yeux ouverts

L'Afrique australe. Zone à risques. Terre de convulsions et de crises. Trois pays — le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et le Mozambique — dont la Fondation pour la démocratie (106, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 47.53.04.04) propose de mieux connaître les évolutions récentes. A l'occasion d'une mission d'études de dix-sept jours, du 13 au 31 août. Fidèle à sa vocation première — s'informer sur le terrain, — l'association entend permettre aux participants de saisir, dans un temps limité, l'esprit d'un pays ou les éléments-clés d'un dossier.

Le programme prévoit des entretiens avec une soixantaine de personnes. A Johannesbourg, par exemple, les rencontres sont prévues avec les milieux d'affaires, les milieux religieux et les principaux partis politiques. Au Bophuthatswana, un entretien avec des responsables du bantoustan. Au Kwazulu, une rencontre avec des responsables zoulous. A Maputo, des entretiens avec les membres du gouvernement. A Harare, on cherchera à comprendre le rôle du Zimbabwe parmi les pays de la ligne de front ainsi que sa politique économique.

Il y aura également des intermèdes plus touristiques comme l'excursion au cap de Bonne-Espérance, la visite aux chutes du Zambèze et une mini-croisière sur le fleuve, la découverte d'une des plus belles réserves naturelles d'Afrique du Sud et l'incontournable visite d'une mine de diamants. Pour 18 000 F par personne.


b. LAUTENWASSER

Karajan à Berlin

Si on ne l'a pas encore vu diriger le plus célèbre orchestre du monde, il est encore temps. Sa silhouette aux yeux clos est dans toutes les mémoires de mélomanes. Aussi faut-il leur signaler ce concert du 2 octobre prochain, prétexte à un intéressant voyage de trois jours organisé par Der V Voyages (28-30, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris, tél. : 47-42-07-09). Ce jour-là, Herbert von Karajan dirigera l'Orchestre philharmonique de Berlin, qui interprétera le *Requiem* de Verdi dans la grande salle de la Philharmonie avec une distribution brillante (John Tomlinson, José Carreras, Lucia Valentini-Terrani et Fiamma Izzo d'Amico) et le concours des chœurs du Singverein de Vienne et de l'Opéra national de Sofia.

Le voyage comportera également la visite des deux Berlin. A l'Ouest, le château de Charlottenburg et le musée d'égyptologie, notamment, où l'on admirera le buste de Nefertiti, et, à l'Est, le musée de Pergame et l'Arsenal. Sans oublier une promenade autour des lacs et à travers les forêts de Berlin-Ouest et deux après-midi de liberté.

Du vendredi 30 septembre à 13 heures au lundi 3 octobre au soir : 6 600 F par personne en chambre double. Ce prix comprend les vols sur lignes régulières, les transferts, les trois nuits en hôtel de première catégorie au centre de Berlin-Ouest, les petits déjeuners, deux déjeuners et deux dîners, les visites et, bien sûr, les concerts.

LA TABLE

Ali baba au rhum

IL a presque disparu des vitrines pâtissières ce gros pansu de notre enfance, tout imbibé de rhum et de suffisance, éponge de parfum quelquefois crétée d'un panache de crème vanillée.

Et pourtant il fut « bien de chez nous » ce dessert... polonais ! Il n'est autre en effet qu'un petit kugelhopf comme on en préparait à Lemberg pour Stanislas I[er] aux premières années du dix-huitième siècle. Puis le beau-papa de Louis XV, exilé et installé à Lunéville par son royal gendre, s'amusa, en pâtissier du dimanche, à faire servir à sa cour ces gâteaux arrosés de liqueur et flambants comme plum-pudding. C'était, d'autre part, un fervent lecteur des *Mille et Une Nuits*, dans la traduction de Galand, et il nomma ce délicieux volcan l'ali baba.

DESCLOZEAUX

Un jeune pâtissier du pays, Stohrer, connut l'Ali Baba et, installé plus tard à Paris, en prépara, les faisant à l'avance puis les trempant au pinceau à l'instant de les débiter, pinceau imbibé de rhum. Mais le nom était sans doute trop long et la clientèle le raccourcit. Tout comme le brillat-savarin devint en pâtisserie un savarin, l'Ali Baba devint le baba.

Notons que Stohrer s'était installé 51, rue Montorgueil, rue gourmande s'il en fut en ces temps, puisqu'elle abritait le célèbre Rocher de Cancale, de balzacienne mémoire, Lesage, dont les levrauts farcis de truffes étaient réputés, Perrier dont les timbales de macaroni faisaient les délices de l'auteur de *la Comédie humaine*...

Le baba, a écrit Carême, doit être « *rougeâtre* ». C'est « *la cuisson mâle mais elle est difficile à saisir* ». La cuisson mâle ! Comme ces choses sont dites ! Et combien vraies ! Dans la pâtisserie, il est des gâteaux femelles et des gâteaux mâles. Femme la meringue, ô combien ! Et brave femme la tarte, et jeune fille la tartelette... sans parler de la religieuse. Masculins les éclairs, mâle et surtout seigneur le moka, bonhomme le baba !

Passons. Carême dit encore : « *Chez les descendants du bon roi Stanislas, on fait toujours accompagner le service des babas par celui d'une saucière où l'on tient mélangés du vin de Malaga sucré avec une sixième partie d'eau distillée de tanaisie.* » A propos de tanaisie, le *Larousse* dit simplement : « *Plante des bords des chemins dont les fleurs jaunes ont une action vermifuge.* »

Heureusement, je viens de recevoir le dernier livre de mon ami Paul Vincent, *les Jardins du ciel* (éditions Arthaud), et j'en sais désormais plus sur cette plante dont les fleurettes sont un condiment purifiant et puissant, que les Anglais connaissent bien (ils en aromatisent leurs puddings), dont les montagnards de Savoie font des salades (entre juillet et septembre, c'est le moment de faire sécher leurs fleurs) et dont, enfin, on peut faire cette liqueur appréciée de ce Polonais en exil et dont voici la recette : faire macérer 50 grammes de fleurs de tanaisie pendant huit jours dans un litre de vin blanc (muscat si possible).

Quel pâtissier remettra en vogue le baba de Stanislas arrosé de vin de tanaisie et de Malaga ? C'est ça, en quelque sorte, la nouvelle pâtisserie !

LA REYNIÈRE.

P.S. — A signaler pourtant les mini-babas (au rhum) de la table des desserts de *l'Espace*, 1, avenue Gabriel, 75008 Paris. Ils font le bonheur de Patachou !

SEMAINE GOURMANDE

Le Bourdonnais

Un bon point pour le nouveau chef, Philippe Bardau (encouragé par Micheline Coat, patronne-hôtesse de charme). Il ajoute à la carte chaque jour un plat de cuisine bourgeoise toujours bien venu. A signaler, autre nouveauté, un menu du soir : petite entrée, deux plats, deux desserts, vin et café compris à 250 F. Dans ce cadre élégant, c'est une petite fête à moindre prix.

● *Le Bourdonnais,*
113, avenue de la Bourdonnais,
75007 Paris.
Tél. : 47-05-47-96.
Fermé le dimanche.
Parking : Ecole militaire.
D.C. - A.E. - C.B.
Salons 6/15 couverts.

Les Petites Sorcières

Bistrot de quartier, certes, mais teinté de gentille modernité, repris par le jeune Christian Teule et son épouse. Et d'abord une formule intelligente. Aux déjeuners, un menu à 100 F, avec quatre entrées au choix (30 F), 3 plats (50 F) et 3 desserts (20 F), blanc sauvignon ou rouge bordeaux en pichet (32 F). Il y a aussi la carte où se retrouvent les plats et quelques autres permettant des additions (midi ou soir) entre 150 et 200 F. Soupe de poissons, moules marinières, onglet poêlé, blanquette, ragoût de travers de porc, tête de veau vinaigrette, etc. Gentil service surveillé par M[me] Teule et bonne humeur.

● *Les Petites Sorcières,*
12, rue Liancourt,
75014 Paris.
Tél. : 43-21-95-68.
Fermé le dimanche.

L. R.

SOS Fouquet's

Ah ! remonter les Champs-Elysées en égrenant les souvenirs d'un Paris d'hier, d'un Paris éternel... Las ! la frite et la frippe, la néfaste-food et le décrochez-moi-ça triomphent et, parce que les propriétaires — étrangers — du 99 de l'illustre avenue, rêvent peut-être d'une galerie marchande surmontée d'un building, le *Fouquet's*, en fin de bail, se voit proposer un loyer démultiplié, impossible.

Le *Fouquet's* va-t-il disparaître ? Et avec lui bientôt un siècle de vie parisienne, la table de Maigret-Simenon, les contrats de Raimu, les mots de Sacha Guitry, les plaisanteries de Pagnol, le sourire de Tino Rossi... Une solution : l'inscription du *Fouquet's* à l'Inventaire des monuments historiques. C'est ce que demande un comité « Remontons les Champs-ELysées » créé par José Artur et comprenant, entre autres, Odette Ventura, Belmondo, Maurice Druon, Léo Ferré, Robert Mitterrand, Bernard Pivot, Robert Sabatier et bien d'autres.

Si vous voulez vous joindre à eux, à nous, écrivez vite à José Artur aux bons soins du *Fouquet's* et espérons que M. Jack Lang, à qui l'on doit déjà le classement d'autres témoins du Paris d'avant les bulldozers, vous entendra !

COURTINE.





JEUX

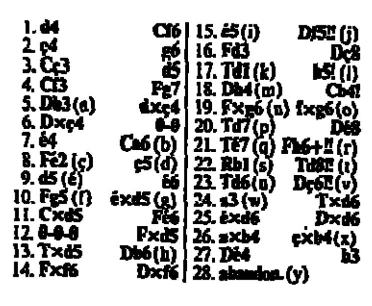
échecs

Nº 1289

L'ART DU COUP INTERMEDIAIRE

(Coupe du monde, Belfort, 1988)

Blancs : A. BELIAVSKY
Noirs : G. KASPAROV
Défense Grunfeld.



1. d4	Cf6	15. é5 (i)	Df5!! (j)
2. ç4	g6	16. Fd3	Dç8
3. Cç3	d5	17. Td1 (k)	h5! (l)
4. Cf3	Fg7	18. Dh4 (m)	Cb4!
5. Db3 (a)	dxç4	19. Fxg6 (n)	fxg6 (o)
6. Dxç4	0-0	20. Td7 (p)	Dé8
7. é4	Ca6 (b)	21. Té7 (q)	Fh6+!! (r)
8. Fé2 (ç)	ç5 (d)	22. Rb1 (s)	Td8!! (t)
9. d5 (é)	é6	23. Td6 (u)	Dç6!! (v)
10. Fg5 (f)	éxd5 (g)	24. a3 (w)	Txd6
11. Cxd5	Fé6	25. éxd6	Dxd6
12. 0-0-0	Fxd5	26. axb4	çxb4 (x)
13. Txd5	Db6 (h)	27. Dé4	b3
14. Fxf6	Dxf6	28. abandon. (y)	

NOTES

a) Le « système russe » qui permet aux Blancs d'exercer la pression maximale sur la case d5.

b) L'abandon provisoire du centre par les Noirs est fondé sur plusieurs contre-attaques possibles : le « système Smyslov » 7..., Fg4 suivi de 8..., Cf-d7 ; le « système Boleslavsky » 7..., ç6 ; le « système hongrois » 7..., a6 ; le « système Prins-Najdorf » 7..., Ca6 ainsi que d'autres idées comme 7..., Cç6 et 7..., Cf-d7. Le champion du monde reste fidèle à une ligne de jeu introduite dans les années 30 par Ragozine et améliorée par Prins et Najdorf vers 1940, qu'il approfondit lui-même avant de la jouer dans ses matches pour le titre contre Karpov à Londres, Leningrad et Séville en 1986 et 1987.

ç) Le plus simple mais 8. Fg5 et 8. Da4 sont également jouables.

d) La réaction logique à la supériorité ennemie sur les cases centrales.

é) Si 9. é5, Cg4 ; 10. h3, çxd4 ; 11. hxg4, dxç3 ; 12. bxç3, Da5 ! ; si 9. dxç5, Fé6 ; 10. Db5, Tç8 ! ; 11. Dxb7 ?, Cxç5 ; 12. Dxa7, Cd3+ ; 13. Fxd3, Dxd3 et les Noirs doivent gagner. Si 9. 0-0, çxd4 ; 10. Td1, é5 ! ; 11. Cxé5, Cf-d7 ; 12. Cxd7, Fxd7 ; 13. Cd5, Tç8 ; 14. Db3, Cç5 ; 15. Da3, Té8 avec avantage aux Noirs.

f) On poursuit généralement par 10. 0-0, éxd5 ; 11. éxd5, Ff5 ; 12. Ff4 ou 12. Fg5 ou 12. a3 ou 12 Td1. Le développement du F-D en g5, qu'on trouve déjà dans une partie Bolbochan-Pilnik (Mar-del-Plata, 1950), ne semble pas donner de grands soucis aux Noirs. A noter la suite 10. d6 sur laquelle les Noirs doivent répondre avantageusement 10..., é5 et si 11. Cxé5, Dxd6 (11. Cb5, Fé6).

g) Il est inutile de perdre un temps pour chasser le F par 10..., h6. De même, 10..., Db6 est douteux : 11. 0-0, éxd5 ; 12. éxd5, Ff5 ; 13. Dh4 !, Cd7 ; 14. Fb5, Cç7 ; 15. Fxd7, Fxd7 ; 16. d6 !, Dxd6 ; 17. Ta-d1, Dç6 ; 18. Fé7, Ff5 ; 19. Td6 et les Blancs sont nettement mieux (Sosonko-Liberson, Genf, 1977).

h) Mieux que 13..., Dç7 qui assure aux Noirs l'égalité selon Harston.

i) Il est possible que Beliavsky, qui s'est certainement préparé à cette rencontre, ait en tête une partie récente Flear-Korchnoï, disputée à Lugano cette année. Après 15..., Dé7 ; 16. Th-d1, Ta-d8 ; 17. Txd8, Txd8 ; 18. Txd8+, Dxd8 ; 19. é6, Db6 ; 20. éxf7+, Rf8 ; 21. Dç2, Cb4 ; 22. Db3, Cç6 ; 23. Dxb6, axb6 ; 24. Fç4 les Blancs gardèrent longtemps un petit avantage mais finirent par accepter la nullité au quarante et unième coup.

j) Mais voici une innovation importante qui obligera les théoriciens à réexaminer la valeur de la continuation 10. Fg5. Une idée subtile : la D noire vise la case ç8 d'où elle pourra amorcer une violente contre-attaque via b7-b5 ; en même temps, elle force les Blancs à jouer 16. Fd3, protection nécessaire de la diagonale h7-b1, en raison de la menace mortelle 16..., Fh6+ ; après quoi la D noire rejoindra, comme prévu, la case ç8 et il apparaîtra clairement que le complexe Dç4-Td5-Fd3 des forces blanches est en équilibre instable.

k) Doubler les T sur la colonne d semble logique mais reste insatisfaisant ; d'autre part, si 17. Dh4, Cb4 ; 18. Td6, Cxd3+ ; 19. Txd3, Df5 !

l) Dans cette « défense Grunfeld », ce sont les Noirs qui, au dix-septième coup, prennent l'initiative !

m) Et non 18. Dxb5, Cç7 ; 19. Dxç5 ?, Cxd5.

n) Entrant dans des complications qui, à première vue, offrent aux Blancs d'intéressantes perspectives sur le R noir. La défense prosaïque 19. Td6 n'est pas agréable à cause de 19..., ç4 ; 20. Fé4, ç3, etc.

o) Et non 19..., hxg6 ? ; 20. Cg5.

p) Maintenant surgit la menace 21. Cg5 et 22. Cé6.

q) Menace 22. Txé8 ; 22. Cg5 ; 22. Td1-d7. Le champion du monde serait-il en proie à de grandes difficultés ?

r) Un échec très utile, clef de la défense et base de l'attaque !, probablement négligé par Beliavsky.

s) Si 22. Dxh6, Dxé7.

t) Ce ne sont pas les Noirs qui sont menacés de mat mais les Blancs par ce joli coup intermédiaire.

u) Si 23. Té1, g5 !

v) Encore un « zwischenzug » incroyable qui réfute définitivement le hardi sacrifice 19. Fxg6 et dont la pointe consiste dans la défense du Fh6 : si 24. Dxh6, Dé4+ suivi du mat.

w) Epuisés, les Blancs tentent de retrouver une égalité matérielle.

x) Mais la position du R blanc reste extrêmement précaire.

y) Même la finale est perdue pour les Blancs après 28. Dé6+, Dxé6 ; 29. Txé6, Tç8 ! ; 30. Té1, Tç2 !

SOLUTION DE L'ÉTUDE nº 1288
A. MAXIMOVSKY et V. TCHANTCHIN, 1984.

(Blancs : Rh3, Fç5, Cg7, Pç4, f3, h5. Noirs : Rh6, Fb2, Pb7, ç2 et h7. Nulle.)

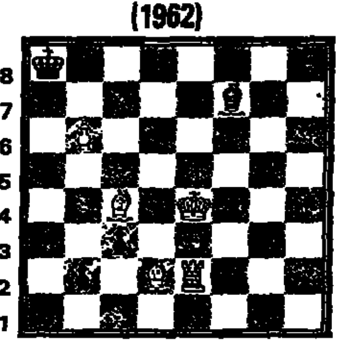
Après 1. Fé3+, Rxg7 les Noirs gagnent facilement.

1. Cf5+ !, Rg5 ; 2. Cg3, ç1=D ; 3. Fé7+, Rh6 ; 4. Ff8+, Rg5 ; 5. Fé7+, Ff6 (ou 5..., Rf4 ; 6. Cé2+) ; 6. Fb4 !!, Fç3 ; 7. Fé7+, Rh6 ; 8. Ff8+, Fg7 ; 9. Fç5 !, Fd4 ; 10. Ff8+, Rg5 ; 11. Fé7+, Ff6 ; 12. Fb4 ! nulle.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE Nº 1289

A. STUDENETSKY (1962)



BLANCS (5) : Ré4, Té2, Fç4 et d2, Pb6.
NOIRS (4) : Ra8, Ff7, Pb2 et ç3.
Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

Nº 1287

L'IMPASSE A NEUF

Quand on détient au total neuf cartes avec le partenaire dans une couleur où manque la Dame, plusieurs facteurs peuvent décider de ne pas faire l'impasse. Un des plus importants est la possibilité *de gagner quand même si la Dame ne tombe pas* comme c'était le cas dans la donne suivante. Mais le déclarant avait aussi de bonnes raisons de faire l'impasse !

Nord : ♠ 7 ; ♡ R V 10 8 ; ♢ R D 9 8 4 ; ♣ D 6 2
Ouest : ♠ D 9 8 5 2 ; ♡ D 6 3 ; ♢ 3 ; ♣ R V 8 7
Est : ♠ R V 10 6 4 3 ; ♡ 4 ; ♢ 10 7 5 ; ♣ 10 9 4
Sud : ♠ A ; ♡ A 9 7 5 2 ; ♢ A V 6 2 ; ♣ A 5 3

Ann : O. don. Pers. vuln. (N-S marqués à 60).

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Passe	1 ♡	passe	2 ♡
passe	3 ♡	passe	3 ♠
passe	4 ♡	passe	4 SA
passe	5 ♣	passe	5 SA
passe	6 ♡	passe	passe...

Ouest (Donald de Rochecouste) a entamé le 3 de Carreau pour le 10 et le Valet. Comment après l'As de Cœur le déclarant (qui ne voit pas les mains adverses) *doit-il jouer pour gagner* ce PETIT CHELÉM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Il est normal de ne pas faire l'impasse à Cœur car le déclarant est certain de faire douze levées *si l'adversaire, qui a la Dame de Cœur troisième, détient également le Roi de Trèfle !* En effet, après deux coups d'atout, il suffit de faire un jeu d'élimination : Sud tire tous les Carreaux et, si l'adversaire qui a la Dame de Cœur (Ouest) refuse de couper, on le met en main à l'atout pour l'obliger à contre-attaquer Trèfle. Alors Sud (qui peut défausser un Trèfle sur le cinquième Carreau, n'a plus qu'à fournir la Dame de Trèfle du mort...

Le déclarant (Jean Morin) a cependant *préféré faire l'impasse* à la Dame de Cœur pour *deux* raisons très logiques :

1) La certitude que le 3 de Carreau était un singleton et par conséquent la probabilité que Ouest ait trois Cœurs plutôt que deux ;

2) Le fait que Ouest avait entamé un singleton (sans aucun espoir que Est ait l'As de carreau) était la meilleure façon de sauver la Dame de Cœur en incitant le déclarant à jouer les Cœurs « honneurs en tête ».

Un grand Festival

Créé il y a un quart de siècle par Nadine Ansay et le président de la Fédération mondiale Robert de Nexon, le Festival du casino de Deauville reste toujours un des grands événements internationaux de l'année, un peu comme Roland Garros pour le tennis. L'épreuve la plus importante est le Tournoi des champions qui a lieu au bridgerama et auquel les plus forts joueurs mondiaux ont été invités. Voici, par exemple, une donne fameuse du Festival de 1967 où étaient opposées deux des meilleures paires de cette époque.

Nord : ♠ R 10 8 6 5 ; ♡ D 9 6 ; ♢ 7 3 ; ♣ V 7 4
Ouest : ♠ D 9 4 ; ♡ V 2 ; ♢ R D V 10 5 4 ; ♣ 5 2
Est : ♠ A V 3 2 ; ♡ 8 4 ; ♢ A 8 ; ♣ D 10 9 6 3
Sud : ♠ 7 ; ♡ A R 10 7 5 3 ; ♢ 9 6 2 ; ♣ A R 8

Ann. : S. don. N-S vul.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Théron	Reese	Desrous	Flint
1 ♡	1 SA	2 ♡	passe
3 ♢	contre	4 ♡	passe...

Ouest a attaqué le Roi, puis la Dame de Carreau prise par l'As d'Est qui a contre-attaqué le 4 de Cœur. *Comment Théron, en Sud, a-t-il joué* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La surenchère de « 1 SA » était *le Sans Atout comic* qui promettait soit un vrai sans Atout, soit une main faible avec une solide couleur de repli. Le soutien à « 2 Cœurs » de G. Desrousseaux indiquait trois ou quatre cartes à Cœur, mais pas plus de 7 points d'honneurs car, *à partir de 8 points d'honneurs*, le contre est automatique sur l'intervention à 1 SA.

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

Les gardes rouges (nº 1270)

« *J'ai lu*, écrit J.-C. Fouché, *que le grand chelem dépendait de la défausse dans une couleur rouge faite par Est quand Sud coupe Trèfle. Or un bon joueur n'est nullement obligé de défausser, il peut en effet couper avec le 5 d'atout...* »

Non, puisqu'il était précisé qu'on avait commencé par « *battre atout deux fois !* » La solution de Horton est donc parfaitement correcte et elle est même meilleure que celle proposée par Fouché (un mort inversé et un squeeze simple). En effet, c'est la chute s'il y a un singleton à Carreau...

dames

Nº 332

PREMIERS PAS

Tournoi de Paris, mai 1988 (« Paris Aérospatiale Club »)

Blancs : MAUDIEU (Paris)
Noirs : HUBNER (Belgique)
Ouverture : Barteling

1. 33-28	18-22	18. 31x22	13-19 (k)
2. 31-27 (a)	22x33	19. 33-28 (l)	15-20
3. 39x28	13-18 (b)	20. 50-45	10-15
4. 43-39	9-13	21. 38-33	8-13
5. 37-31 (c)	4-9	22. 44-39	20-24! (m)
6. 49-43	19-23!	23. 42-38	16-21! (n)
7. 28x19	14x23 (d)	24. 30-25	11-16! (o)
8. 41-37	10-14	25. 39-34	26-31! (p)
9. 46-41	5-10	26. 37x17	24-30
10. 34-30	20-25	27. 35x24	19x39
11. 38-33 (e)	25x34	28. 28x10 (q)	39x48! (r)
12. 40x29	23x34	29. 10-4 (s)	9-14 (t)
13. 39x30 (f)	18-23! (g)	30. 4x18	7-12
14. 42-38	17-21	31. 18x7	1x21!
15. 47-42 (h)	21-26! (i)	32. 40-34	14-20
16. 45-40	12-18	33. 25x14	46x5 (u)
17. 27-22 (j)	18x27	Abandon (v).	

NOTES

a) Cette partie, en série « Honneur » de ce tournoi international qui, toutes séries comprises, réunit 136 participants, a opposé le ferme et brillant espoir belge Hübner (moins de dix-sept ans), vainqueur de ce groupe, au Parisien Maudieu, qui faisait ses premiers pas sur la scène internationale.

Après 1... (18-22), Maudieu joua donc 2. 31-27 et évita ainsi les débuts très longuement analysés comme 2. 38-33 (12-18) ; 3. 31-26 *a1)* (7-12) ; 4. 37-31 (19-23, *a2*) ; 5. 28x19 (14x23) ; 6. 32-27 (13-19) ; 7. 34-29 (23x24) ; 8. 39x30 (8-13, *a3*) ; 9. 42-38 (19-23) ; 10. 41-37 (2-8) ; 11. 44-39 (1-7), etc. [docteur Ir. Gevdijk-R. Palmer, tournoi d'Apeldoorn, juillet 1986].

a1) 3. 34-29 (19-23) ; 4. 28x19 (14x34) ; 5. 40x29 (10-14) ; 6. 32-28 (7-12) ; 7. 42-38 (16-21) ; 8. 31-26 (11-16) ; 9. 47-42 (1-7) ; 10. 44-40 (14-19) ; 11. 50-44 (18-23), etc. [Heitmeier-P. Polman, championnat des Pays-Bas, féminin, 1986].

a2) 4... (1-7) ; 5. 42-38 (19-23) ; 6. 28x19 (14x23) ; 7. 32-28 (23x32) ; 8. 38x27 (9-14) ; 9. 43-38 (14-19) ; 10. 49-43 (10-14) ; 11. 47-42 (19-23), etc. [Sijbrands-Lepsic, Valkenburg, mai 1986].

a3) 8... (19-23) ; 9. 44-39 (10-14) ; 10. 30-25 (8-13) ; 11. 41-37 (14-19), etc. [W. De Jong-Bor, championnat des Pays-Bas, 1987].

b) Ou 3... (19-23) ; 4. 28x19 (14x23) ; 5. 44-39 (10-14) ; 6. 49-44, *b1)* (5-10) ; 7. 39-33 (12-18) ; 8. 34-30 (20-25) ; 9. 40-34 (7-12) ; 10. 34-29 (25x34) ; 11. 29x40 (17-21), etc. [P. Polman, C. Butter, championnat des Pays-Bas, féminin, 1978, *le Monde* du 5 août 1978].

b1) 6. 38-33 (12-18) ; 7. 34-30 (14-19) ; 8. 43-38 (5-10) ; 9. 30-25 (10-14) ; 10. 40-34 (20-24) ; 11. 45-40 (7-12), etc. [Rigterink-Aalten, championnat des Pays-Bas, 1986].

c) Petite faute positionnelle que le jeune espoir belge ne devrait pas tarder d'exploiter.

d) Avantage positionnel aux Noirs : contrôle du centre, liberté totale pour le développement de la grande diagonale, répartition équilibrée des forces.

e) Face à Hübner, le nouvel épouvantail de la jeune génération, Maudieu joue la prudence en ayant écarté 11. 39-34 (23-29) ; 12. 34x23 (18x29) ; 13. 44-39 *e1* (25x34) ; 14. 39x30 (29-33)! ; 15. 38x29 (17-22) ; 16. 27x18 (12x25), N+1.

e1) 13. 32-28 (25x34) ; 14. 28-22 (17x28) ; 15. 27-21 (16x27) ; 16. 31x24, etc., avantage aux Blancs pourtant, dans cette variante sans appel.

f) Les Blancs se fixent pour objectif immédiat, et à moyen terme, de casser, de détruire la structure adverse, choix significatif de la crainte de ne pas tenir la distance.

g) La pression renaît aussitôt.

h) Pourquoi ne pas avoir attaqué par 15. 31-26 (?).

i) Hübner place un terrible clou, facteur de lancinantes douleurs sur cette aile gauche adverse, hypertrophiée.

j) Sans doute rien de mieux que cette fuite en avant.

k) Les Noirs imposent leur jeu.

l) Occupation du centre dans une situation de déséquilibre structurel.

m) Une case hautement stratégique dans ce milieu type de partie.

n) Amenuise encore la liberté de mouvement et tente, déjà, de conclure par un coup de massue.

o) Tout est près chez ce jeune carnassier.

p) La combinaison comportant deux phases essentielles, dont la première repose sur le mécanisme du « coup de la bombe ».

q) En désespoir de cause.

r) Dame.

s) Aucune alternative.

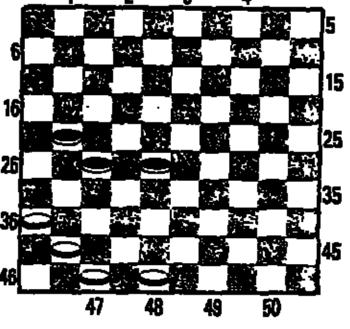
t) La deuxième phase de la combinaison.

u) Une dame impériale : contrôle, au top de la détente, de la grande diagonale 5 à 46.

v) Maudieu ne se découragera pas pour autant : ces premiers pas, dans une série difficile, sont porteurs de victoires en germe.

Dans la prochaine chronique, la « barre » sera placée au niveau « Excellence », où les grands maîtres internationaux soviétiques ont réalisé, dans ce même tournoi, une éclatante démonstration. Un exemple éloquent dans deux semaines ; à ne pas manquer...

PROBLÈME TSIRIK (1951)



Les Blancs jouent et gagnent en quatre temps. Il faut savoir venir à bout de ces quatre temps (c'est très court) sans se reporter à la solution. Le plaisir en sera décuplé.

● *SOLUTION :* 41-37! [pas évident du tout] (28-33, le meilleur) 48-42! [interdit (33-39) car 37-32, etc. +] (21-26*, forcé) 42-38!! [très joli] (33x31) 48-42!, + par blocage des trois pions noirs.

JEAN CHAZE.

mots croisés

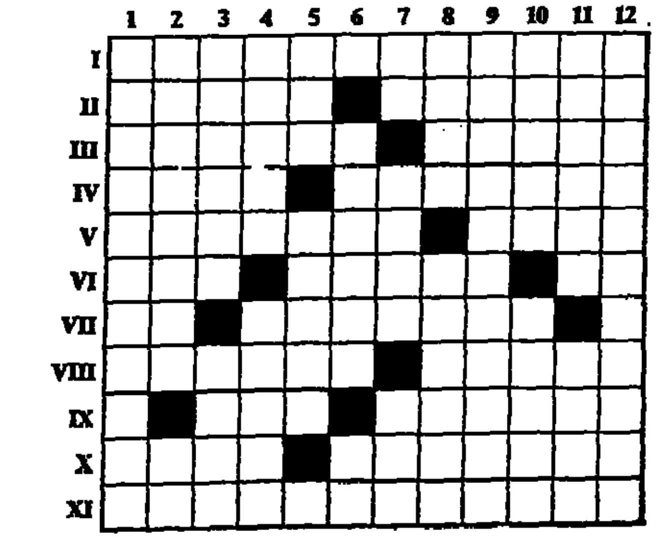
Nº 517

Horizontalement

I. Vaste sujet de spéculations. – II. Sérieusement accroché. On les a plaints. – III. On les cache dans les lettres. Prenait quelque liberté. – IV. Pour la quantité, elle en a plus qu'il n'en faut. Répartit. – V. Fait une fameuse boulette. Tribu. – VI. Disparaît avec la croissance. Toujours là dans les intérieurs. Note. – VII. Pronom. Bien vieux. – VIII. C'est tout faux. Tins debout. – IX. Dans l'auxiliaire. Presque sur le bout de la langue. – X. Retins dans l'autre sens. Ne se sent guère respecté. – XI. N'arrangent rien.

Verticalement

1. Là où quand un rit tous les autres s'esclaffent. – 2. Chasseur. Dans le temps. – 3. Les grandes font toujours grande impression. Guide. – 4. Ils sont loin d'avoir progressé. Cacha. – 5. Leste. N'ont rien reconnu. – 6. A une jolie silhouette. Sur certaines plaques. – 7. En lice. Si usée qu'elle part en morceaux. Compositeur. – 8. A ne pas rencontrer de trop près. Les recevoir, c'est un plaisir. – 9. Vite faits. – 10. Surplombent le dernier du 3. Crème. – 11. Serviront. Il est gentil, mais pas malin. – 12. Se mirent au parfum.



SOLUTION DU Nº 516

Horizontalement

I. Technocrates. – II. Ebriété. Nemo. – III. Moue. Attendu. – IV. Pua. Trou. Tes. – V. Elut. Instant. – VI. Retapée. Ai. – VII. Amènes. Er. Ma. – VIII. Tests. Animal. – IX. Un. Etouffant. – X. RTF. Ente. Cie. – XI. Escarmouches.

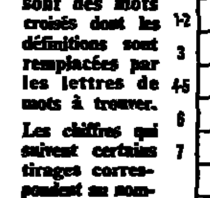
Verticalement

1. Température. – 2. Eboulements. – 3. Cruautés. Fc. – 4. Hie. Tante. – 5. Ne. Pester. – 6. Otaries. ONM. – 7. Cétone. Auto. – 8. Tus. En feu. – 9. Ane. Tarif. – 10. Tentai. Mach. – 11. Emden. Manie. – 12. Soustraites.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés®

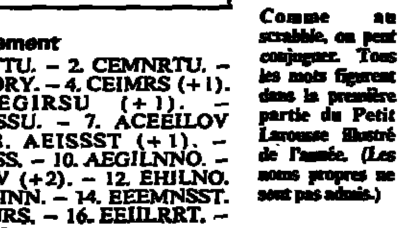
Nº 518



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

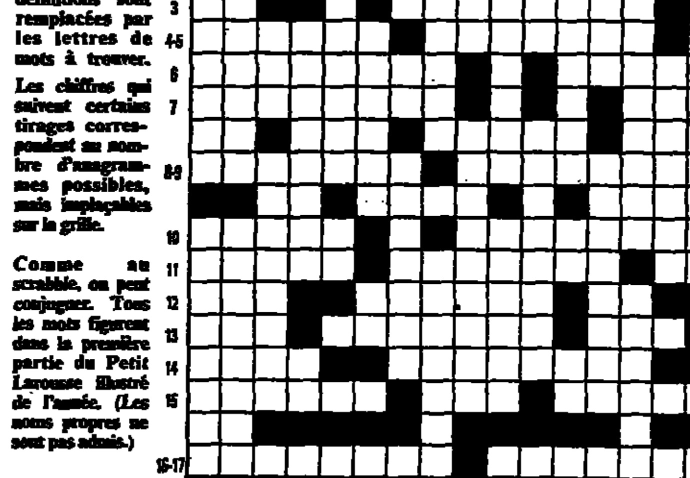


Horizontalement

1. ERRSTTU. – 2. CEMNRTU. – 3. ACEMNORY. – 4. CEIMRS (+1). – 5. AEGIRSU (+1). – 6. BLNOOSSU. – 7. ACEEILOV (+1). – 8. AEISSST (+1). – 9. EGILNOSS. – 10. AEGILNNO. – 11. AIILRTV (+2). – 12. EHILNO. – 13. BEEGINN. – 14. EEEMNSST. – 15. AEENRS. – 16. EEILRRT. – 17. ELINSTU.

Verticalement

18. ABLMOOT. – 19. AACNOPTT. – 20. EELLRSU. – 21. AAEIORUV. – 22. AEINNOST (+1). – 23. ACINOSUV (+1). – 24. AIIOSTT. – 25. CELOSS (+1). – 26. ENOSTUV (+1). – 27. EEIILNN. – 28. AEEGGINRT. – 29. ALOQRRU. – 30. EINORS (+3). – 31. AEGLNNOS (+3). – 32. AEGLMSY. – 33. EEILOPSS (+1). – 34. EEINNORST (+3). – 35. ACEFSS. – 36. AEEHNNR. – 37. EEEMMNRS.



SOLUTION DU Nº 517

1. PEAUFINE. – 2. EPOUSER (POREUSE). – 3. REPUGNA. – 4. OPIOMANE. – 5. INEGALE (ALIGNEE, GENIALE). – 6. AMARNIEN. – 7. LIMITAI (MILITAI). – 8. TRISSAI (STRIAIS). – 9. NEOMENIE, jour de la nouvelle lune, dans la Grèce antique. – 10. ENTURES (NEUTRES, etc.). – 11. GANTELET. – 12. PINGOUIN. – 13. SEPTIMO (IMPOSTE). – 14. ASIALIE, absence de salive. – 15. TAVELURE. – 16. ARENACEE. – 17. NEGRESSE. – 18. APRAXIE. – 19. REVEREND (REVENDRE). – 20. PTOMAINE. – 21 PETUNIA (PUAIENT). – 22. GITANE (GATINE, GENAIT). – 23. AGITATO. – 24. RAMINGUE (GERANIUM, MERINGUA, MANGUIER). – 25. FOMENTE. – 26. TONLIEUX. – 27. IRANIEN. – 28. LIVRASSE (SLAVISER). – 29. EREINTE (ENTIERE). – 30. EPHELIDE, tache de rousseur. – 31. SAYNETE (SEYANTE). – 32. GISANTES (AGISSENT, SIGNATES, TIGNASSE, TSIGANES). – 33. OGHAMS. – 34. TAPIOCA (CAPOTAI). – 35. SAVETIER (AVERTIES, EVITERAS, REVETAIS, VARIETES). – 36. ILIENNE. – 37. REQUISES (REQUISSE, ESQUIRES, RISQUEES, SERIQUES) – 38. OERSTED.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Culture

AVIGNON 88

La force patiente de Kateb Yacine

LE 14 juillet 1988, en prélude au bicentenaire de la Révolution, a été créé off festival le Bourgeois sans culotte ou le Spectre du parc Monceau, *l'histoire de Maximilien Robespierre vue par Kateb Yacine. Une vision peu conventionnelle, on s'en doute. C'est une troupe d'Arras, le Noroît, qui lui a passé commande. Il n'a pas refusé.* « Je ne pouvais pas me dérober », *a-t-il dit simplement. Depuis longtemps il a dans la tête une saga des révolutions, c'est-à-dire, pour Kateb Yacine, de passions follement généreuses, forcément suicidaires.*

Le spectacle détermine un parcours dans le Musée Calvet en rénovation qui forme un décor somptueux, depuis les jardins en friche, où seules demeurent des statues à l'antique aux membres cassés, jusqu'aux salles encombrées de toiles lascivement religieuses, ou bien vides, mais portant sur les murs des taches d'humidité, les traces des tableaux enlevés. Des salles superbes, avec des sols en tommettes, de hautes fenêtres, des grilles ouvragées, des balcons de marbre.

Ce décor, ce climat de fantasmagorie ne conviennent pourtant pas à la pièce, telle que l'ont montée les comédiens du Noroît. Ils ont du mal à maîtriser l'espace.Ils ne maîtrisent pas tellement non plus la rage lyrique,l'humour acerbe et ambigu de Kateb Yacine,dont les conceptions politiques sont abruptes, mais dont le langage est à la fois simple et charnel. Voir les comédiens glisser hors de portée du texte a quelques chose de troublant.

Mais Kateb Yacine est là. Il n'était pas venu depuis deux ans, et c'était, hors festival, pour parler cultures méditerranéennes. Il apparaît presque détendu, beaucoup plus serein et quand même inchangé. En lui existe une jeunesse flamboyante qui résiste aux cheveux blancs, à la fatigue, aux déceptions. « Je suis, *dit-il,* optimiste par obligation, sinon je n' existerais plus. » *Je le vois rarement, mais à chaque fois je le retrouve, pas si différent de la première fois, voilà un peu plus de vingt ans, ses cheveux étaient noirs, ses traits plus ravinés encore qu'aujourd'hui, il cherchait dans Barbès à reconnaître son pays, ses amis.*

ET il continue. A Avignon, il a rencontré des beurs – « Je n'aime pas ce mot. Il est entré dans le domaine public, mais il est faux, même en verlan. Nous ne sommes pas tous des Arabes. » *Chez lui, en Algérie – il dirige une troupe théâtrale à Sidi-Bel-Abbès – il s'acharne à défendre la langue kabyle, dit qu'il veut maintenant prendre le temps d'écrire, alors il voyage, il navigue entre là-bas et ici.* « Les comédiens ont besoin de moi pour parler, ils viennent me réveiller à 4 heures du matin, pas question de refuser, mais je ne peux pas travailler. » *On imagine avec quelle avidité la jeune génération se nourrit de cet homme qui a vécu leur légende nationale et d'une certaine manière en incarne la noblesse.*

Certains l'ont rejoint, tournent autour de lui, comme s'ils avaient besoin de sa parole pour respirer. Il n'est certainement pas un gourou. Peut-être un frère riche de connaissance, et vulnérable. Je le regardais s'adresser avec douceur à l'un de ses comédiens qui l'a suivi. Il souriait presque.

COLETTE GODARD.


PASCAL VICTOR/ENGUERAND

Voilà déjà un bout de temps qu'il pense à une saga des révolutions. « Off » festival a été donné son *Bourgeois sans culotte*, dont le héros est Robespierre. Et le décor, des pierres.

« La Journée des chaussures », par Daniel Emilfork

Le café de Napoléon

Trois fortes personnalités se fabriquent un spectacle ; ce pourrait être un événement, c'est un piège.

Et voilà ! Il fallait bien que ça arrive ! Le traquenard ! le piège affreux, imparable, le cauchemar. J'y allai sans méfiance aucune. Le lieu : la Chapelle des Cordeliers, une architecture belle, accueillante, les spectacles du Festival y sont toujours bons.

Titre de l'œuvre : *la Journée des chaussures, « spectacle conçu et interprété par Daniel Emilfork, Frédéric Leidgens et Denise Péron ».* Bon, ils sont là, tous les trois, coltinant de temps à autre une petite table et quelques chaises. Denise Péron porte un survêtement noir et beige, elle a la plupart du temps une expression d'angoisse aiguë. Leidgens, en complet vague, se départit rarement d'un bon sourire jeune. Emilfork, costume blanc, toujours squelettique, fait songer au portrait de Picasso par Cocteau : *« L'intelligence gicle de lui comme l'eau de la pomme d'arrosoir »...*

Ils irradient si fort, ces trois acteurs, ils sont si « radio-actifs », que nous aurions pu simplement les contempler, une bonne heure ou plus, dans le silence, croisant ou décroisant les jambes, ou se grattant le coude, nous eussions été comblés. Mais voilà : ils causent. Ils ont écrit une chose qu'ils ont apprise par cœur. Un canevas libre, ouvert, qui fait alterner des souvenirs d'enfance, des retours au présent, et des échappées difficiles à définir, énigmatiques, poétiques...

Ce n'est pas bête du tout, ce n'est pas lourd, pas grossier, pas prétentieux. Mais, quoique plein à ras bords, c'est presque vide, et, quoiqu'assez compliqué, c'est simplet.

Terrible comme sir Hudson Lowe

Si j'avais pu craindre une seconde que cette critique tombe un jour sous les yeux de Denise Péron et Daniel Emilfork, jamais,vous le pensez bien, je n'aurais osé l'écrire, courageux que je suis comme un âne qui recule. Mais je suis tout à fait tranquille, je les admire, je les aime beaucoup, je peux donc dire ce que je pense, dans leur dos, et vlan, puisque Denise Péron et Daniel Emilfork font comme tous les acteurs, tous les auteurs, tous les metteurs en scène : ils ne lisent jamais les critiques, ils sont au-dessus de ça, ils le disent, et Planchon et Vitez et même Maréchal le répètent.

Ils disent ça d'ailleurs d'une façon spéciale, tenez, en voici un parfait exemple, c'est le grand Federico Garcia Lorca, interviewé dans *« La Humanita »* de Barcelone du 4 octobre 1935. Le journaliste fait lâchement remarquer à Lorca que, pour la première de *Yerma*, les louanges de la critique ont été unanimes, et, lèche-bottes comme pas deux, il demande à Lorca ce qu'il en pense : *« La critique m'a très bien traité,* dit Lorca. *Parfois même avec beaucoup d'à-propos. Il faut pourtant que je vous dise, les critiques, je n'en fais aucun cas. Je ne les lis même pas. Jamais ! A New-York, pour* Noces de sang, *les critiques ont dit des bêtises, ils ne concevaient pas que des paysans puissent s'exprimer de cette façon, etc. Le critique du* Times, *lui, a été plus honnête, il a voué qu'il n'avait rien compris... »*

Soyons sincère comme ce critique du *« Times »* que Lorca n'a jamais lu : je n'ai rien compris à *la Journée des chaussures.* Continuons sur la voie des aveux. J'avais devant moi, à deux mètres, Daniel Emilfork. Il y a des arbres qui restent toujours verts, des flammes qui ne s'éteignent jamais, Emilfork c'est pareil, il est l'une des âmes, l'un des sels, du théâtre. Mais il m'a toujours fait peur, comme s'il était le Diable. Oui, le Diable en personne.

La première fois que je l'ai vu, il y a de cela des éternités mais comment l'oublier, j'ai eu peur, et j'ai aussitôt pensé au café de Napoléon. Allons-y, nous aussi, comme dans *la Journée des chaussures,* d'un souvenir d'enfance.

Pour me consoler d'une place d'avant-dernier en histoire, en je ne sais plus quelle classe, maman m'avait donné un beau livre en deux tomes, relié en toile toute noire, les *Mémoires* de Barry O'Meara, le « chirurgien » anglais de Napoléon à Sainte-Hélène.

Le 3 mai 1816, le gouverneur de l'île, sir Hudson Lowe, parvint à se faire recevoir par Napoléon, qui jusque-là lui avait refusé sa porte. L'entrevue fut courte. Le surlendemain, Napoléon dit à O'Meara : *« Le gouverneur m'a fait peur. Jamais je n'ai vu une figure plus terrible. Il était assis sur une chaise, en face de mon sopha, et une tasse de café que m'avait préparé Madame Bertrand se trouvait sur la petite table qui nous séparait. Sa physionomie fit sur moi une telle impression, qu'il me sembla que ses regards avaient empoisonné le café »...*

« Mais qu'ils écrivent donc ce qu'ils veulent, pourrait dire Daniel Emilfork, que nous importe, ils sont libres, mais là, en s'abritant sous la capote du chirurgien de Napoléon, voilà un critique qui s'en prend à ma physionomie terrible, et cela c'est inadmissible, je vous dis cela quoique les critiques n'existent pas, je ne les lis jamais ! »

MICHEL COURNOT.

★ Chapelle des Cordeliers, jusqu'au 24 juillet, 22 heures.

Rencontre avec Nicky Rieti

L'architecte d'un gang

Né aux Etats-Unis, Nicky Rieti a très tôt rejoint l'une des grandes familles théâtrales françaises – la compagnie Vincent-Jourdheuil – et rencontré André Engel, qu'il a suivi, dans ses aventures extrêmes.

On est presque surpris de découvrir Nicky Rieti là, sur les gradins du cloître des Carmes, promenant son regard sur le décor qu'il a conçu pour *Les amis font le philosophe,* de Jacob Lenz, mis en scène par Bernard Sobel.

Il a très tôt pris sa place dans l'une des familles les plus remuantes, les plus créatives du théâtre français quand, au début des années 70, il a rencontré Jean-Pierre Vincent, Jean Jourdheuil et André Engel. *« A l'époque,* dit-il, *le théâtre était encore un outil laissé un peu à l'abandon, un endroit qui ronronnait malgré mai 68. Un certain nombre de gens s'en sont emparés non pour lui-même mais pour dire certaines choses. Ils avaient tous vécu les événements de mai, ils étaient donc très politisés et cherchaient à bousculer les choses. Cette remise en cause passait aussi par l'esthétique. Jean Jourdheuil avait eu l'envie de reprendre une idée du passé, d'inviter des peintres à travailler avec lui, et non des décorateurs professionnels. »*

C'est ainsi qu'en 1972, la compagnie Vincent-Jourdheuil est invitée en Avignon avec *Dans la jungle des villes,* dont le décor est confié à Gilles Aillaud. Celui-ci décide d'amener avec lui le fils d'un ami américain débarqué depuis peu en Europe, et Nicky Rieti commence son apprentissage.

Rien, sinon les amis de son père, ne l'avait vraiment préparé à cette aventure. Mais le voilà d'emblée au beau milieu d'un groupe soudé. *« Un gang, une bande d'amis qui s'entendaient parfaitement entre eux. Faire des spectacles était notre moyen de manifester cette amitié, cette complicité. D'autant qu'avec André Engel, chaque spectacle devait être le dernier. Ce qui n'a pas vraiment changé d'ailleurs. »*

Avec ce jeune philosophe entré en théâtre comme une flamme dans un magasin d'explosifs, Nicky Rieti va connaître, en dehors des salles à l'italienne, d'extraordinaires moments. *« André ne supportait pas les règles esthétiques des théâtres classiques. Ce fut une chance énorme pour moi : si je m'étais retrouvé tout de suite sur un plateau, j'aurais sûrement eu beaucoup de mal. Ailleurs, tout devenait plus fluide, plus imprévisible, plus excitant. »* D'autant qu'au travers de certaines institutions où s'installèrent les « parias » de la veille – le Théâtre national de Strasbourg ou le Festival mondial du théâtre de Nancy, – ils disposèrent de moyens souvent considérables.

La « mauvaise pente »

Nicky Rieti se souvient de deux spectacles particulièrement exaltants : « Week-end à Yaïck, *où j'ai, dans un hangar de meubles de la banlieue de Strasbourg, reconstruit un village fictif russe, et* Prométhée enchaîné, *à Nancy, où je me suis mis de mèche avec un conducteur de bulldozer à la retraite. Nous avons terrassé l'ancien carreau d'une mine et tracé des allées, des rues, bâti des maisons en ruine, un temple grec, planté des arbres calcinés. Chaque jour, à l'arrivée du public, des artificiers devaient mettre le feu à une ancienne usine de traitement des minerais. Tout cela demandait beaucoup d'énergie, de la naïveté aussi, et je regrette vraiment qu'on ne puisse plus travailler ainsi. »*

Nicky Rieti souffre sincèrement du tournant pris par les professionnels du théâtre. *« Nous sommes sur la mauvaise pente, dans la main d'un mélange public-privé qui pense d'abord rentabilité. Cela peut permettre de produire de bons spectacles mais pas du théâtre, c'est-à-dire une troupe, le choix d'un texte et d' un traitement qui finit par créer ce que l'on peut appeler une politique. Comme le dit André Engel, nous préférons avoir des partisans dans les salles et pas des clients. »* Au point que le décorateur se demande aujourd'hui s'il ne faudrait pas qu'il se consacre exclusivement aux dioramas, un art qu'il a découvert il y a cinq ans, entre deux décors. *« Mais je ne sais pas si je tiendrais longtemps sans la chaleur du théâtre. Travailler seul demande une grande conviction. »*

Propos recueillis par OLIVIER SCHMITT.

★ Cloître des Carmes, jusqu'au 19 juillet, 22 heures.

OFF

Les compagnons de La Charabotte

Joli nom que La Charabotte ! C'est celui d'un hameau de l'Ain, agrémenté d'une cascade, un site touristique connu sur le plateau de Hauteville et dans le Valromey. La région, d'une vraie fraîcheur rustique, très fréquentée par les peintres au dix-neuvième siècle, était réputée pour la qualité de son air. On y construisit des sanatoriums.

Joël Lagarde est animateur en milieu hospitalier. Sa femme, Martine, est comptable. Leur passion pour le théâtre, dont ils ont appris les rudiments – elle, dans les ateliers de la Comédie de Saint-Etienne ; lui, au Tournemire, à Lyon, – les aura fait semer des compagnies partout où ils ont vécu. A peine arrivaient-ils à Hauteville, en décembre 1983, qu'ils faisaient passer une annonce dans un journal local pour recruter des gens intéressés par l'art dramatique. Vingt-cinq candidats se présentèrent.

« Tout de suite, on a créé un atelier hebdomadaire. » Fin 1984, la troupe à laquelle ils avaient donné ce nom de cascade *« pour la crédibilité locale »* entrait en jeu. Pour les répétitions, on s'accommodait du préau des écoles ou de salles d'emprunt. Les salles des fêtes de Hauteville et des communes de la région accueillaient les représentations. Au fil des saisons, La Charabotte s'est constitué un répertoire qui va de Sophocole à Dubillard, de Ionesco et Cocteau à Duras, en passant par Sartre, sans compter les créations de la compagnie. Celle-ci assure plus de cent représentations par an sur le plateau de Hauteville et dans les départements voisins. Elle joue à la demande des MJC, des centres culturels, des comités des fêtes. Joël et Martine sont modestes : *« Dans l'Ain, on est la bête rare. Les choix sont limités. Alors ! »* Ils proposent chaque année un abonnement pour douze soirées, avec leurs spectacles propres et ceux d'autres compagnies avec lesquelles ils ont mis au point une politique d'échanges. Pour l'instant, néanmoins, aucun des compagnons de La Charabotte n'est encouragé à abandonner l'emploi qui le fait vivre. *« Nous sommes réalistes »,* disent les animateurs.

Ils viennent en *off* Avignon *depuis trois ans au nom du même* réalisme, puisque l'opération est bénéficiaire. Avec *Huis clos* et *la Voix humaine,* ils espèrent améliorer le budget de la compagnie, qui vit en autofinancement. L'avenir, d'ailleurs, s'éclaire pour les compagnons de La Charabotte : Hauteville vient de leur attribuer la salle de patronage derrière l'église, avec la seule contrainte de la céder chaque vendredi à la fanfare municipale.

J.-J. L.

★ Externat Saint-Joseph, du 13 au 24 juillet. *La Voix humaine* à 14 heures, *Huis clos* à 16 heures.

Le cirque exposé à la Maison Jean-Vilar

Folies funambules

Petits-fils des bateleurs du Pont-Neuf et, qui sait, des clowns shakespeariens, ils sont à la Maison Jean-Vilar. Une exposition qui ravive l'art du cirque.

« Qui, s'il est normal et bien pensant, marche sur un fil ou s'exprime en vers ? C'est trop fou. Homme ou femme ? Monstre, à coup sûr. » En une phrase – elle est de Jean Genet dans *le Funambule,* – le poète et l'équilibriste se tendent la main, très haut. Et cette phrase résume encore bien le hasard heureux qui, cette année, réunit ici une mise en scène du *Funambule,* chant d'amour dédié par Genet au *« très précieux danseur », Freaks,* une histoire où la beauté de l'âme défie la difformité des corps (*le Monde* du 13 juillet) et, enfin, une exposition à la Maison Jean-Vilar.

Une fois n'est pas coutume, on y célèbre non les peintres, les poètes, les musiciens qui ont chanté le cirque, mais ceux-là mêmes qui l'ont fait, à la sueur de leur vie. L'exposition est modeste dans son ambition. Elle rassemble, sans souci d'exhaustivité ni de chronologie, estampes, affiches, gravures, costumes, accessoires et maquettes.

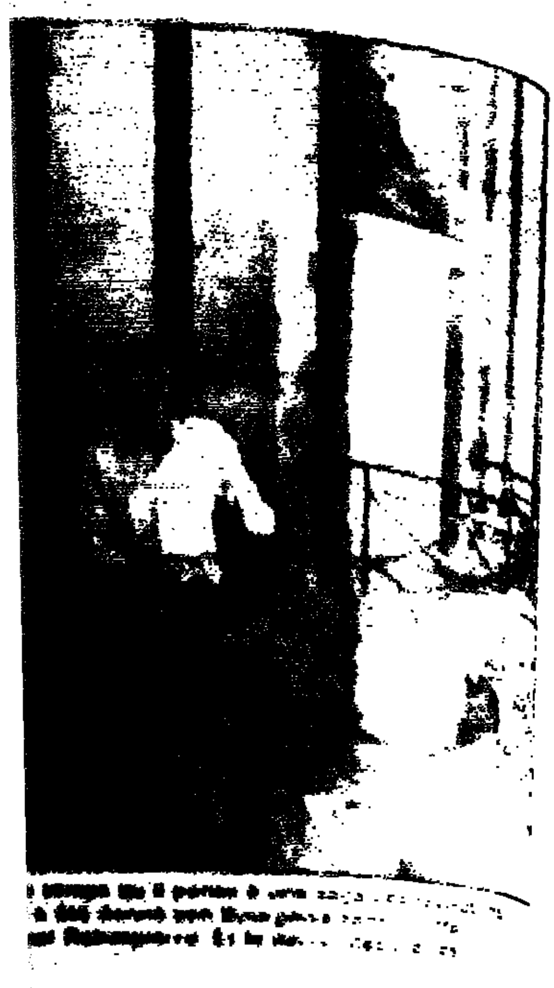
Voici Miss Marilia, la seule femme capable de soulever sur le dos une carriole où une bonne dizaine d'hommes sourient. Et encore le plus petit vélo du monde, où, pourtant, une pyramide de trois hommes se juchait... Maillot noir moulant, muscles d'acier, un trapéziste et son fils traversent l'air comme des anges, plongeurs du vide. Dans ce costume de velours sombre brodé de paillettes argent, dit « costume de l'araignée », le clown blanc François Fratellini tentait, cause perdue d'avance, de discipliner l'anarchie d'Albert, et de sa vache, bovin grandeur nature en peluche, mais à l'œil vif « exposée » aux côtés du concertina, monocorde et autres accessoires des « clowns musiciens », tandis qu'un peu plus loin pointent les immenses chaussures de Little Tich ou Zino, le tutu bleu pâle d'une curieuse écuyère nommée Achille Zavatta...

Les chevaux sont là aussi depuis l'origine du cirque : en témoignent quelques gravures du dix-huitième siècle. Les fauves sourient sur les dessins de Chaval, Gourmelin ou Rosado, en provenance du fonds de la « société protectrice de l'humour » conservé au Musée Calvet. Et les petits-enfants du collectionneur passionné Francis Raison pouvaient être heureux : il leur a construit l'immense maquette d'un cirque imaginaire, où rien ne manque à l'appel, et surtout pas la poésie.

Au-delà du bonheur de l'évocation, pour petits et grands, l'amateur éclairé pourra chausser ses lunettes d'animal savant devant certaines planches en provenance de la Bibliothèque nationale : plusieurs numéros y sont détaillés, phase par phase. Enfin, des acrobates chinois, sur deux gravures aquarellées, se rient des lois de l'équilibre et du temps puisqu'on les retrouvera, à partir du 15 juillet, tous les jours dans la cour de la Maison Jean-Vilar : ils seront quatre, un père et ses trois filles, la famille Wu, paysans acrobates de la province du Hebei, cousins de cette « Etoile de l'Asie » qui, en compagnie de son bœuf (dieu des brahmanes), pose sur une affiche du Bostock Hippodrome, en 1904. La rumeur rapporte qu'au prochain Festival ils seront beaucoup plus nombreux à faire le voyage.

ODILE QUIROT.

★ Maison Jean-Vilar, tous les jours, de 14 heures à 18 heures. Documents d'archives, vidéos, films sur le cirque.



Culture

Le projet présidentiel et l'avenir de la Bibliothèque nationale

« La plus grande bibliothèque du monde »

« Il faudra créer une Bibliothèque nationale-bis » demandait en décembre dernier (*le Monde* du 6 décembre 1987) M. Emmanuel Le Roy Ladurie, le nouvel administrateur général. Son vœu va être exaucé, et au-delà, puisque le président de la République réclame *« la construction et l'aménagement de l'une ou de la plus grande et la plus moderne bibliothèque du monde »* qui sera connectée à *« l'ensemble des grandes universités d'Europe »*.

Mais M. Mitterrand n'a pas précisé s'il s'agissait de doubler ou de créer une nouvelle Bibliothèque nationale. En effet, celle-ci se trouve confrontée à des problèmes insolubles sur place. Le quadrilatère de la rue Richelieu croule sous les arrivages quotidiens. Tous ses services sont saturés ou sur le point de l'être.

Dès la fin du précédent septennat, plusieurs solutions pour désengorger la BN étaient envisagées. Francis Beck – actuel directeur de cabinet de Jack Lang – proposait, dans un rapport remis à François Léotard, alors ministre de la culture, l'été dernier, une *« décentralisation lourde »* de la vieille Bibliothèque. Ne seraient maintenus rue de Richelieu que la conservation des stocks déjà en place, leur exploitation et leur communication directe aux lecteurs. Les nouveaux arrivages seraient orientés vers un nouveau site : en Lorraine ou à Marne-la-Vallée. Mais surtout il demandait une refonte de l'administration, accompagnée du démantèlement de certains de ses départements. Le rapport fit un certain bruit rue de Richelieu.

Le nouvel administrateur géneral, Emmanuel Le Roy Ladurie, partisan d'un déménagement complet de la BN, s'était rallié, la mort dans l'âme, à ce projet « minimum ». Mais en insistant sur l'unité de la maison dont il avait la charge et sur son implantation à Paris ou dans son immédiate périphérie. François Léotard se laissait convaincre : le 13 avril, il affirmait que la réorganisation nécessaire de la Nationale passait par la construction d'une *« BN-bis »*. Ce projet est aujourd'hui *« dépassé »*, dit-on rue de Valois.

Reste l'autre solution : la construction d'une bibliothèque nouvelle sur un site neuf. Elle pourrait accueillir les nouveaux arrivages comme le fonds ancien. C'est la voie qui a été choisie en Grande-Bretagne. La British Library vient d'abandonner, en effet, ses anciens locaux du British Museum pour s'installer à Saint-Pancrace dans Londres même. Ainsi aucune coupure n'est créée dans les collections, l'ensemble des services est réuni dans un seul endroit. Evidemment le coût n'est pas le même. Pour réussir leur opération « tapis volant » les Britanniques ont mis près de vingt ans et dépensé plus de 4 milliards de nos francs.

Le président de la République laisse entendre que sa préférence va dans ce sens. La nouvelle institution serait en outre connectée *« avec l'ensemble des grandes bibliothèques européennes »* et elle serait à la disposition *« de toutes les universités, les lycées et les chercheurs »*. Si cette proposition est retenue, cette bibliothèque serait un instrument plus complet que l'actuelle BN, réservée aux chercheurs, fermée aux lycéens et peu efficiente dans le domaine des sciences et des techniques. Ce serait le projet le plus ambitieux lancé par François Mitterrand dans le cadre de ses grands travaux. Le plus onéreux aussi.

Car il faudra sans doute remettre à plat l'ensemble du système français. Celui des bibliothèques universitaires, particulièrement mal loties et dont les déficiences rejaillissent sur le fonctionnement de la BN. Il faudra aussi régler définitivement le problème des personnels de ces établissements (statuts et salaires) et l'épineuse question de la comptabilité des systèmes informatiques qui coexistent (mal) actuellement.

EMMANUEL DE ROUX.

L'une des cinq sœurs

La Bibliothèque nationale est l'une des cinq grandes bibliothèques du monde, l'une des « cinq sœurs » à posséder plus de 12 millions de volumes. *Mais* c'est la seule francophone. Les autres sont toutes anglo-saxonnes. Avec les bibliothèques soviétiques une comptabilité différente interdit la comparaison. La BN, elle-même compte également 15 000 000 d'estampes et de photos, 15 000 000 de périodiques, 350 000 manuscrits, 650 000 cartes et plans, plus d'un million de documents sonores ou visuels, 3 000 000 de documents concernant les arts de la scène, dont 7 000 costumes, et une formidable collection de monnaies et de médailles.

« Armide », de Rossini, à Aix-en-Provence

June Anderson, nouvelle Colbran

*Pour sa création en France, l'*Armide *de Rossini a connu un comble de chance et un comble de malchance : une distribution éblouissante, un orchestre défaillant, une mise en scène erratique.*

La piètre exécution de l'*Armide* de Rossini au Festival d'Aix-en-Provence est due sans doute à un matériel catastrophique, bourré de fautes, qui n'a pas permis une mise au point suffisante (il n'existe pas encore d'édition critique), plutôt qu'à la qualité intrinsèque de l'Orchestre de Nice, qui avait fait ses preuves, encore récemment, dans la *Tétralogie*. Il était impossible en tout cas d'apprécier pleinement la qualité de cette œuvre bien oubliée (*le Monde* du 14 juillet), écrite pour Naples en 1817.

Le premier acte, occupé surtout par les palabres «électorales» des croisés, paraît très répétitif et languissant ; mais que viennent les duos d'amour qui réunissent peu à peu Renaud et Armide, peignent leurs voluptés dans un jardin magique, avant de les arracher l'un à l'autre en des douleurs poignantes, et Rossini nous émerveille et nous émeut par le brio de son écriture, la fermeté des structures vocales et surtout l'intensité du sentiment amoureux. Quel hymne magnifique à Isabelle Colbran, la future Mme Rossini, idole du public napolitain !

June Anderson, qui chantait le rôle pour la première fois, a fait de même délirer le public aixois ; elle déploie tous les prestiges d'une voix et d'un jeu aux ressources étonnantes : elle est tour à tour la musulmane plaintive et soumise, la séductrice progressivement prise à son jeu comme Kundry, la femme abandonnée qui clame son désespoir, la magicienne enfin qui détruit tout ce qui l'entoure, en une conclusion prodigieuse où la soprano britannique atteint à une espèce d'absolu vocal et scénique qui donne la chair de poule.

Elle était entourée par des partenaires dignes d'elle, dans cet opéra qui ne compte pas moins de six rôles de ténor (pour quatre chanteurs seulement, il est vrai) : signalons notamment Rockwell Blake, Renaud à la voix flexible et pathétique, prototype du grand chanteur rossinien grâce à une gamme expressive de nuances rares dans la plus haute virtuosité ; Yoshihisa Yamaji, Godefroid de Bouillon imprévu, mais dont l'autorité flamboyante et le lyrisme emportent l'adhésion, ainsi que Raul Gimenez, rude paladin au gosier de feu.

Ces derniers apparaissent justement au début du deuxième acte, dans une tempête fantastique d'une force scénique étonnante, qui donnait de grands espoirs après un premier acte sobre, aux couleurs brûlées, éteintes. Mais on assiste ensuite à un tableau aberrant de nymphettes aux danses saugrenues, illustrant sans distance les divertissements des filles-fleurs qu'Armide offre à Renaud (et dont Rossini aurait bien fait de s'abstenir) ; les décors adoptent ensuite des couleurs d'une effroyable laideur.

Jean-Claude Fall et Gérard Didier, à qui l'on doit des spectacles lyriques d'une qualité rare (tels *Mithridate* à Aix ou *Obéron* à Lyon), se sont perdus en route ; il est vrai que rien n'est plus difficile que de trouver le ton juste pour ce Rossini sur la piste des croisés...

Pourtant, le jeu des personnages, leurs rapports, restent vrais, beaux et émouvants en général, dans ce cadre criard qu'on finit néanmoins par oublier lorsqu'Armide plonge dans le gouffre, au terme de cette conclusion superbe où la voix de la femme et de la magicienne, transportée par l'amour, la colère et le désespoir, resplendit comme une escarboucle fabuleuse.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations : les 20, 24 et 27 juillet (21 h 15) ; coproduction avec l'Opéra de Nice et l'Action musicale Seita.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

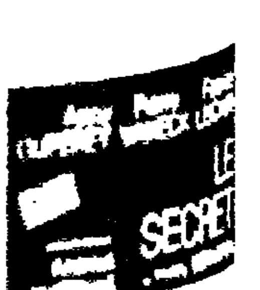
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61

Communication

Un entretien avec M. Le Lay, vice-président de TF 1

« Il faut rétablir les conditions d'une saine concurrence »

On peut être premier sur son marché et avoir du mal à vivre. TF 1, qui caracole toujours en tête de l'audience, ne parvient pas à dégager suffisamment de bénéfices pour amortir un prix d'achat très lourd. Son vice-président-directeur général, M. Patrick Le Lay, estime que les pouvoirs publics et la CNCL font survivre artificiellement un paysage audiovisuel condamné en faussant les règles de la concurrence. Au risque, selon lui, de compromettre la relance de la création française.

« TF 1 se porte mieux que d'autres chaînes mais semble avoir quelque difficulté à dégager une rentabilité capable d'amortir un prix d'achat de 6 milliards. Souhaitez-vous aujourd'hui une réforme du paysage audiovisuel ?

– En l'état, le paysage audiovisuel n'est pas viable. La loi de 1986 partait d'une intention généreuse mais un peu naïve : la concurrence entre cinq chaînes généralistes vivant de la publicité devait offrir aux téléspectateurs une plus grande diversité de programmes. C'est le contraire qui s'est produit. Tenues par une logique commerciale, les cinq chaînes ont diffusé le même type de programmes aux mêmes heures en puisant dans un stock de fictions, de variétés ou de retransmissions sportives qui était très limité. La concurrence a donc fait exploser les coûts des programmes. L'argent qui devait être investi dans la production a été détourné vers les dépenses de fonctionnement.

» Ajoutez à cela que les ressources disponibles, redevance et publicité, sont aujourd'hui insuffisantes pour faire vivre cinq chaînes. Il suffit de regarder les déficits de la Cinq et de M 6, les dépassements publicitaires du service public pour s'en convaincre.

– Quelle est la situation de TF 1 ?

– La Une a réussi à conserver la première place en terme d'audience malgré cette concurrence. Ce succès, elle le doit à une grille riche qui ne comporte pas moins de vingt-huit émissions nouvelles. Cette richesse se paye : le budget de fonctionnement de la chaîne est passé de 3 milliards de francs avant sa privatisation à 4 milliards aujourd'hui.

» Face à ces charges accrues, les recettes publicitaires restent insuffisantes pour assurer l'amortissement et la rémunération du capital. L'an dernier, nous avons juste atteint l'équilibre. Notez qu'Antenne 2 avait alors dépassé son plafond publicitaire de 600 millions de francs, une somme qui aurait assuré la rentabilité de TF 1. Cette année nous ferons peut-être 150 à 200 millions de bénéfice brut. Des chiffres que je ne peux pas encore garantir à mes actionnaires : tout dépendra des recettes du dernier trimestre.

» L'économie précaire des chaînes de télévision rend impossible la relance de la création. Si l'on veut résister à l'offensive américaine, bâtir un audiovisuel européen dans lequel la France jouerait un rôle essentiel, il est indispensable d'assainir d'abord le marché français.

– Que proposez-vous ?

– On peut laisser jouer les lois du marché et attendre que certaines chaînes disparaissent ou se transforment en télévisions thématiques. Mais l'Etat, qui réglemente la télévision et en est l'un des acteurs principaux par l'intermédiaire des chaînes publiques, peut-il se contenter de laisser faire la logique économique ?

» La première urgence est – me semble-t-il – de fixer des règles du jeu claires et identiques pour toutes les chaînes généralistes. On demande aux télévisions privées de respecter un quota de programmes français. TF 1, qui n'a pas tout à fait tenu ses engagements l'an dernier, s'y conformera dès ce mois de juillet. Mais pourquoi ne pas imposer le même quota aux chaînes publiques, qui diffusent près de 70 % de fictions américaines ?

» On demande aux chaînes d'investir dans la création en commandant chaque année un nombre précis d'heures de programmes. C'est, pour stimuler l'industrie de programmes, une règle plus indispensable que toutes les subventions et autres comptes de soutien. TF 1 a d'ailleurs largement tenu ses engagements. La Cinq et M 6, elles, les ont purement et simplement ignorés. Or les actionnaires de ces deux chaînes ont obtenu gratuitement leurs réseaux. Ils ont suffisamment de surface financière pour supporter les premiers déficits d'exploitation et investir néanmoins dans la production. Ils ne l'ont pas fait : pourquoi ne sont-ils pas sanctionnés ? Pourquoi la CNCL continue-t-elle à leur accorder des fréquences supplémentaires ?

» Cette inégalité de traitement fausse la concurrence, lèse les intérêts de nos actionnaires qui, eux, ont payé 6 milliards de francs le réseau de la Une. C'est ce qui nous a poussé à déposer un recours contre la CNCL que le Conseil d'Etat jugera à la rentrée.

– Ces incertitudes sur le marché national de la télévision semblent vous pousser à multiplier les filiales d'édition, de télématique ou à vous tourner vers de nouveaux marchés comme la Belgique ou l'Afrique...

Il est sain de se diversifier mais il importe avant tout que notre activité de base soit rentable ! TF 1 restera centrée sur ses trois métiers : la production, la publicité et la diffusion. En télévision, la diffusion est une activité strictement nationale à cause des spécificités culturelles de chaque pays. Nous pourrons prendre éventuellement des participations dans des télévisions en Espagne et en Italie, mais il s'agira d'une stratégie purement financière.

» En publicité, nous sommes aujourd'hui avec le groupe de M. Silvio Berlusconi les premiers régisseurs européens. Dans ce secteur, nous comptons nous diversifier – c'est le sens de nos accords avec la presse régionale – et exporter notre savoir-faire comme en Belgique ou au Maroc.

– Poursuivrez-vous vos investissements dans des sociétés de production, alors que de nombreux producteurs indépendants souhaitent que soit interdite la concentration verticale ?

– C'est un débat un peu philosophique. Il est sain de distinguer les deux métiers. Diriger une chaîne et des sociétés de production, c'est sans doute mélanger les genres. Mais pourquoi refuser qu'un même actionnaire investisse dans les deux types de société au moment où la création a un besoin pressant de financement ? C'est une constante en Europe : la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion ou le groupe Berlusconi ont de nombreuses filiales de production.

» Les producteurs indépendants redoutent que les télévisions ne faussent la concurrence en privilégiant leurs filiales. C'est méconnaître la logique des groupes industriels, qui ont tout à gagner à gérer leurs différentes activités de manière autonome.

– Pourquoi ce long conflit et cette rupture avec Christine Ockrent ? Une chaîne commerciale est-elle incapable d'accorder une place de choix à l'information ?

Les conditions du départ de Christine Ockrent ont été décidées en plein accord avec elle. Je n'ai rien à ajouter. Quant à l'information, TF 1 ne l'a jamais négligée. J'ai toujours dit que c'était l'une des fonctions fondamentales d'une grande chaîne généraliste. Nous avons confié la rédaction à des professionnels reconnus pour leur indépendance et leur compétence. Les actionnaires ne se sont jamais permis d'intervenir sur le contenu des journaux télévisés.

L'information était déjà majeure lorsque nous avons repris la chaîne. Nous nous sommes contentés de moderniser la technique, de commencer à informatiser la rédaction. Et de relancer avec Jean Bertolino les grands reportages. Le succès auprès des téléspectateurs montre que ce n'était pas un mauvais choix. »

Propos recueillis par
JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Lancement d'un nouveau magazine féminin

Le groupe Marie-Claire prépare, pour le début d'octobre, le lancement d'*Avantages*, un nouveau magazine féminin, dont le premier numéro sera tiré à 750 000 exemplaires. La caractéristique du nouveau titre, destiné surtout aux femmes jeunes (dix-huit à quarante-cinq ans) et actives, est que chaque numéro, vendu 10 francs, comprendra une quarantaine de fiches pratiques détachables, en papier fort, *« prédécoupées et perforées »*, sur la mode, la cuisine, la beauté, le bricolage..., qui pourront être conservées dans un classeur, offert avec le premier numéro.

L'opération s'effectuera sur la base d'un partenariat à 50/50 avec le géant britannique IPC (International Publishing Corporation) avec lequel Marie-Claire réalise son édition anglaise. IPC édite notamment *Woman's Home*, *Woman's Realm*, *Woman's Weekly*, *Woman's Journal*, ainsi qu'*Essentials*, (tirage d'un million d'exemplaires) lancé en janvier, et dont la formule des fiches détachables a été accueillie très favorablement outre-Manche.

Avec un budget promotionnel de 25 millions de francs, *Avantages* espère atteindre rapidement les 600 000 exemplaires de diffusion régulière nécessaires à son équilibre. *Marie-Claire*, titre-phare du groupe (diffusé à 610 370 exemplaires) projette de créer des éditions en RFA et en Scandinavie, après la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, la Turquie et le Japon, en 1987 et 1988, et en attendant une percée aux Etats-Unis, toujours en association avec IPC, en 1989.

Canal rose pour Niçois câblés

L'alphabet du câble et des chaînes thématiques connaissait déjà les lettres J avec le programme pour enfants Canal J ou S avec TV Sport. Depuis le mercredi 13 juillet, il découvre la lettre X : pour séduire les adultes, *le réseau câblé de Nice* innove sur un terrain que seule Canal Plus avait jusqu'ici effeuillé.

Tous les abonnés niçois âgés de plus de dix-huit ans, munis d'un code à quatre chiffres fourni gratuitement avec les programmes par la société exploitante Région Câble Riviera, peuvent désormais pimenter leurs nuits en se branchant sur Canal Adultes. Autorisé en bonne et due forme par la CNCL qui publie sa décision au *Journal officiel*, Canal Adultes peut émettre entre minuit et 6 heures du matin. Il se limitera dans un premier temps à trois films par semaine dont les premiers titres ne laissent planer aucune ambiguïté : *Ingénue mais salope*, *la Fièvre du vice*, *Chair enflammée*...

Point de débats, donc, mais des ébats, pour cette première qui est aussi technologique, puisque Canal Adultes est la première application pratique en France de l'accès conditionnel rendu possible par le câble. L'interactivité est en marche... Et la programmation sera « étoffée » en fonction de l'accueil du public niçois.

M.-C. I.

Après le licenciement des deux responsables de l'information

Démission du directeur général de la radio-télévision grecque

Le directeur général de la radio-télévision grecque, M. Andréas Christodoulidis, a démissionné le vendredi 8 juillet. Ce geste est motivé, selon le ministre délégué à la présidence chargé des médias, M. Dimitris Maroudas, par des *« raisons personnelles »*. Mais les observateurs soulignent que cette démission spectaculaire intervient une semaine après le licenciement par le gouvernement de deux responsables de l'information de la première chaîne hellénique. Licenciements auxquels M. Christodoulidis se serait opposé.

La chaîne avait insisté, le 1er juillet dernier, sur un passage du discours prononcé par le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou, au début de la présidence grecque de la CEE. Dans cet extrait, M. Papandréou parlait des inégalités économiques entre grands et petits pays de la Communauté, affirmant que les Etats défavorisés préféreraient se retirer si ce fossé n'était pas comblé. Or, estime-t-on dans les milieux gouvernementaux, le ton général du discours de M. Papandréou avait une tonalité exactement contraire.

Estimant que les positions du chef du gouvernement avaient été déformées, le ministre avait aussitôt licencié les deux responsables, sans consulter ni le conseil d'administration de la radio-télévision ni son directeur général. La presse avait alors dénoncé l'ingérence *« flagrante et arbitraire »* du gouvernement dans les médias.

● **Des magazines détruits par des ouvriers du Livre CGT.** – Deux à trois cents ouvriers CGT de l'imprimerie Jean Didier de Massy, où le conflit persiste depuis un mois, ont investi le centre de tri des NMPP de Saint-Denis, mercredi 13 juillet. Bloquant, aux abords des messageries, trois camions apportant des magazines confectionnés dans d'autres établissements pour Jean Didier, ils en ont déversé tout le contenu – 150 000 numéros – dans les eaux du canal de l'Ourcq. Selon la CGT, quelque 60 000 exemplaires de TV France-Soir, autant de Figaro Madame et environ 30 000 exemplaires de PC (Personal Computer) Informatique ont été ainsi détruits.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE CARREFOUR DES TROIS BROUILLARDS. Le Lucernaire, Th. Rouge (45-44-57-34), 18 h 30.

L'ECHANGE, 20 h 30 ; **DIEU QU'IL EST TARDIEU,** 18 h 30, Roseau Théâtre (42-71-30-20).

LES APPARENCES SONT TROMPEUSES. Montreuil, salle Berthelot (48-58-65-33), 20 h 30.

TROP C'EST TROP. Berry (43-57-54-55), 20 h 30.

JOURNAL D'UN LOUP-GAROU. Tourtour (48-87-82-48), 19 h.

LE CANAPÉ BLEU. Montreuil, salle Berthelot (48-58-65-33), 20 h 30.

Les autres salles

BERRY (43-57-51-55). ◇ Poèmes : 18 h 30. ◇ Trop, c'est trop : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ◇ Bérénice : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). ◇ Ce que voit Fox (Fall) : 21 h.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). ◇ Frisette : 18 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). ◇ Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30. ◇ L'Echange : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SQUARE CARPEAUX (42-62-21-21). ◇ Folies au jardin en 1890 : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 21 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Vendredi 15 juillet

Opéras

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse. 19 h 30, ven. (dernière). Opéra semi-seria en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale I. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Shimell, A. Rinaldi, 3 h 30.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30. L'Instant Prévert : 22 h 15. Le Transamour : 23 h 30.

AU CAF'MONGE (43-37-52-44). ◇ Croqu'show : 22 h.

AU PIED DE LA BUTTE (46-06-02-86). Moi : 19 h.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Les Observateurs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Trachot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15. Le Knack et comment l'avoir : 22 h 15.

CAVE DU CLOITRE (42-39-42-42). Famo Sapiens : 22 h 45.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30.

LE GRENIER (43-80-68-01). Elsy : son univers impitoyable : 22 h.

MON PETIT CAFÉ-THÉATRE (45-22-78-70). Folies douces : 21 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Nous, on sème : 22 h 30.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ◇ Gilles Butin : 18 h 30. ◇ La Genèse de Putinkon : 20 h. Nos désirs font désordre : 21 h 30. Vous avez dit Bigard : 22 h 45.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Consultations, suivi du Piège de la méduse : 21 h.

Les concerts

ÉGLISE DES BILLETTES, (42-72-38-79). Ensemble de cuivres polyphonie, 21 h. Dir. François Merlin, J.-F. Devillier (orgue). Œuvres de Moussorgski, Mouret, Gabrieli, Dowland. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28). Orchestre Ad Artem de Paris, 18 h 30, 21 h. Dir. Dominique Fanal. Œuvres de Vivaldi, Bach, Mozart.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, Philharmonie de chambre, 21 h. Dir. Roland Douatte, Stefan Rodesco (violon). « Les Quatres Saisons » de Vivaldi.

MUSÉE DE CLUNY (47-24-26-34), Camerata de Paris. Jusqu'au 14 août. 17 h, N. Maison (soprano), E. Polonska (harpe), I. Quellier (vielle), J. McLean (flûte), A. Quellier et J.-L. Pinna (danse). Chor. G. Canova, D.-C.Coolonna, réalisation mus. E. Polonska. Musique et danse Moyen Age, Renaissance, Baroque. Salle des thermes. Dans le cadre du Festival de l'art vivant.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73), Les Arts florissants, 20 h 30. Dir. William Christie, N. Argenta, J. Feldman (sopranos), D. Visse (haute-contre), J.-F. Gardeil (baryton). Œuvres de Charpentier, Purcell. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

SQUARE VIOLET Pavillon chromatique.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

La Chair et le Diable (1926-1927), de Clarence Brown, 16 h ; Goodnight Vienna (1932, v.o.), d'Herbert Wilcox, 19 h ; Jeune Homme à l'université (1933, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

SALLE GARANCE
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)

Le Cinéma français des années cinquante : Nez de cuir (1951), d'Yves Allégret, 14 h 30 ; Méfiez-vous des blondes (1950), d'André Hunebelle, 17 h 30 ; Meurtres (1950), de Richard Pottier, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

De Barbès à Montmartre : Dimanche à Montmartre : les Mauvaises Fréquentations (1966) de Jean Eustache, Que fait-on ce dimanche ? (1978) de Lotfi Essid, 14 h 30 ; Une journée ordinaire à la Goutte d'Or : Bande annonce : les Ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de la Goutte d'Or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 16 h 30 ; 18e après-guerre : Lettre de Paris (1946) de Roger Leenhardt, les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 18 h 30 ; Amours et Galanteries à Montmartre : C'était un rendez-vous (1976) de Claude Lelouch, la Nuit des cabarets (1951) de R. Alexandre, les Amants de minuit (1952) de R. Richèbe, 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.f.) : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

GÉNÉRATION (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA GRENOUILLE ET LA BALEINE (Can.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

NUIT DE FOLIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'ŒUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

PANICS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE GATE (Can., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

AIR FORCE ACADEMY (, v.f.) : Club, 9e (.

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA CHARGE HÉROIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CRAZY HOUSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DEUX SUPER-FLICS (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'EXÉCUTRICE (*) (Fr., v.f.) : Club, 9e

ELZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'HOPITAL (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

8 MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MILLION DOLLAR LEGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS. (*) Film italien de Claude Miliken, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LÉGENDE DU LAGON. Film Nouvelle Zélande d'Yvonne Mackay, v.f. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ONDE DE CHOC (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE PACTE (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SALVADOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SILVERADO (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 15 juillet

TF 1

20.35 Jeux : Intervilles. 22.25 Magazine : Ushuaia. Le magazine de l'extrême, présenté par Nicolas Hulot. Sommaire : Patrick Edlinger dans les passages les plus difficiles du Verdon ; Les derniers marins sous le vent ; Jeux interdits en ULM ; Ils sont tombés sur la tête. **23.25 Téléfilm : Une vie comme je veux** (rediff.). (2e partie.) **0.50 Journal et la Bourse. 1.10** *Magazine* **: Minuit sport. 2.10 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.35 Documentaire : Paroles d'enfants. 3.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **4.00 Musique : Israela Maazel. 5.10 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **6.25 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Feuilleton : La Camorra, règlement de comptes à Naples (*5e épisode*). **21.35 Apostrophes d'été.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Coups de cœur », sont invités exceptionnellement des lecteurs : Jacques Attali (pour *la Nuit sous le pont de pierre*, de Léo Perutz), François Bloch-Lainé (pour *Du bon usage de la France*, de Philippe Viannay), Geneviève Guichard (préfacière de *Daâh le premier homme*, d'Edmond Haraucourt), Jean-François Josselin (pour *Chère Marie-Antoinette*, de Jean Chalon), Miou-Miou (pour *l'Epopée du buveur d'eau*, de John Irving), Kénizé Mourad (pour *Alamut*, de Vladimir Bartol), Charles Villeneuve (pour *Un espion disparaît*, de David Wise). **22.55 Journal. 23.10 Cinéma : Paris vu par... 20 ans après** ■■ Film français à sketches (1984) : **J'ai faim, j'ai froid**, de C. Akerman ; **Place de Clichy**, de B. Dubois ; **Rue Fontaine**, de P. Garrel ; **Rue du Bac**, de F. Mitterrand ; **Paris-Plage**, de V. Nordon ; **Canal Saint-Martin**, de P. Venault. *Vingt ans après* Paris vu par... *six auteurs « nouvelle vague », six jeunes réalisateurs ont effectué leurs exercices de style sur les thèmes de Paris, de l'amour et de la mort (ce n'est ni une suite, ni un « remake »). Les sketches sont d'intérêt divers. Le premier, le seul en noir et blanc, celui de Chantal Akerman, brille par l'humour et la bonne santé. Par ailleurs, nos préférences vont à* Place de Clichy, *de Bernard Dubois, et à* Rue du Bac, *de Frédéric Mitterrand.* **0.55 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

20.30 Feuilleton : Terre des gangs. De Richard Sarafian, avec Michael Nouri, Brian Benben, Joe Penny, Richard Castellano. **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Allah et les ferrailleurs, de Daniel Grandclément. **22.20 Journal.** ▶ **22.45 Documentaire : Edmond Michelet.** Réalisation Christian Sulleman. **23.40 Musiques, musique.** Symphonie pour cuivres, de Victor Ewald, par les cuivres du Nouvel Orchestre philharmonique.

CANAL PLUS

20.30 Football : Nantes-Monaco. Premier match du championnat de France 1988-1989. **22.40 Flash d'informations. 22.45 Série : Un flic dans la Mafia. 23.30 Cinéma : Cul-de-sac** ■■ Film anglais de Roman Polanski (1966). Avec Lionel Stander, Donald Pleasence, Françoise Dorléac. *Un bandit, qui s'est réfugié dans un manoir isolé sur une île où un quinquagénaire fort laid vit avec sa ravissante jeune femme, regarde avec délectation celle-ci humilier son mari. Après* Répulsion, *film de terreur psychologique déjà réalisé en Angleterre, Polanski revenait à son inspiration première : le conte philosophique burlesque. Une sensation d'absurdité, à la manière d'Ionesco et de Beckett, naît au fil des images. Un film original et fort bien interprété.* **1.20 Cinéma : Condorman** ■ Film américain de Charles Jarrot (1981). Avec Michael Crawford, Oliver Reed, Barbara Carrera. **2.45 Cinéma : Histoire d'O, n° 2** □ Film français d'Eric Rochat (1984). Avec Sandra Wey. **4.30 Cinéma : Week-end tragique** ■ Film canadien de William Fruet (1985). Avec Henry Silva, Nicholas Campbell. **6.00 Documentaire : Les allumés du sport. 6.30 Documentaire : Animaux du soleil.**

LA 5

20.30 Téléfilm : Les secrets d'un homme marié. De William A. Graham, avec William Shatner, Michelle Phillips, Glynn Turman. **22.25 Série : La loi de Los Angeles. 23.25 Série : Hitchcock présente. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star trek** (rediff.). **0.55 Mission impossible** (rediff.). **1.45 La grande vallée** (rediff.). **2.35 Journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin** (rediff.). **3.35 Bob Morane** (rediff.). **4.00 Vive la vie !** (rediff.). **4.25 Hitchcock présente** (rediff.). **4.50 Top nuggets.**

M 6

20.30 Série : Le saint. 21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. 22.15 Magazine : Ciné 6. 22.30 Cinéma : l'Homme au bras d'or ■ Film américain d'Otto Preminger (1955). Avec Frank Sinatra, Eleonor Parker, Kim Novak. *Un joueur de poker, drogué sort de prison désintoxiqué. Son ancien milieu le reprend. Une fille qui travaille dans un cabaret de strip-tease cherche à le sauver. Ce drame psychologique s'attaquait, il y a une trentaine d'années, à un sujet tabou. La drogue est devenue, depuis, le thème de nombreux films. Restent, ici, l'admirable générique de Saul Bass et la performance de Frank Sinatra.* **0.10 Six minutes d'informations. 0.20 Magazine : Charmes** (rediff.). **0.50 Téléfilm : La misère et la gloire.** D'Henri Spade, avec Claude Brasseur, Renée Faure, Geneviève Fontanel. (1re partie : La misère.) **2.30 Magazine : Jazz 6. 3.40 Magazine : Carabine FM. 4.20 Téléfilm : La misère et la gloire** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Marthe d'Alançon : chansons souvenirs (INA, 1961) ; Soyez témoins : Deauville (INA, 1956). **21.30 Musique: Black and blue.** Robert Parker ou le passé redéfini. **22.40 Nuits magnétiques.** Les mécènes. 4. Mécénat international. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des lieux du monde. La langue d'oc. Œuvres d'Aledo, Severac, Cabestan, Mistral, Marcabru, Vidal, Poulenc, Born, Canteloube. **22.00 Concert** (en direct de la cour Jacques-Cœur) : Symphonie n° 8 en fa majeur op. 93, de Beethoven ; Symphonie n° 7 en mi majeur, de Bruckner, par l'orchestre de La Haye, dir. Alain Lombard. **0.15 Jazz,** par Xavier Prévost. Le Départ Trio (Autriche).

Samedi 16 juillet

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Grimper pour vivre ; La vie dans un tank. **13.45 La Une est à vous.** Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.50 Série : Matt Houston. 14.40 La Une est à vous** (suite). **15.45 Tiercé à Evry. 15.50 La Une est à vous** (suite). **18.10 Trente millions d'amis.** Les chevaux de feu : gros plan : Le Rhodesian Ridgeback. **18.40 Série : Tonnerre mécanique. 19.25 Série : Marc et Sophie. 20.00 Journal et météo. 20.35 Tapis vert et Loto. 20.40 Variétés : Oh ! Coco l'été chaud** Emission présentée par Stéphane Collaro du camping Kon-Tiki, à Saint-Tropez. **22.10 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. 23.00 Série : L'heure Simenon.** Cour d'assises, de Jean-Charles Tacchella. **23.55 Journal. 0.05 Météo. 0.10 Série : Les incorruptibles. 1.25 Magazine : Sirocco. 2.20 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.45 Documentaire : D'homme à homme. 4.15 Documentaire : Histoire des inventions. 5.10 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 6.30 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.15 Série : Les mystères de l'Ouest. 14.05 Jeu : Bing parade. 15.00 Samedi-passion. 17.35 Série : Les deux font la paire. 18.25 Magazine : Entre chien et loup. Spécial Chine. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Le journal du Tour. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Variétés : Champs-Elysées.** Emission présentée par Michel Drucker, en direct de Toulouse. Spécial Tour de France. Avec Claude Nougaro, Pierre Perret, Image, Gold, Jean-Jacques Lafont, Jean-Pierre Mader, Les Ablettes, Véronique Jannot, Mady Mesplé, Yvette Horner, l'orchestre de Michel Tlasson, Jean-Jacques Goldman, Michel Serrault, Patrick Baudry, des coureurs cyclistes. **22.28 Chimps.** Spot de la prévention routière. **22.30 Feuilleton : L'amour en héritage.** De Douglas Hickox, d'après le roman de Judith Krantz. Avec Stéphanie Powers, Lee Remick, Stacy Keach, Robert Urich (3e épisode). **23.30 Les enfants du rock.** Simple Minds, Peter Gabriel, Midge Ure... à Wembley. **0.15 Journal. 0.35 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

13.00 Magazine : Sports loisirs vacances. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Disney Channel. Les aventures de Winnie l'ourson ; Dessins animés : Chasseurs d'élan ; Le jour du jugement de Pluto ; Les enfants au bois ; Le pirate du garde-manger ; Hello Alsha. **18.00 Feuilleton : Diligence Express. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.05 Jeu : La classe. 20.30 Disney Channel. 21.45 Journal.** ▶ **22.10 Magazine : Le divan.** D'Henry Chapier. Invité : Alberto Moravia. **22.30 Musicales.** Emission présentée par Alain Duault. Spécial Félix Mendelssohn. Extrait du concert pour clarinette, cor de basset et piano en ré mineur op. 114, par les solistes du Nouvel Orchestre radiophonique de Radio-France ; Quatre duos vocaux op. 63, par la maîtrise de Radio-France, dir. M. Lasserre de Rozel ; Octuor op. 20, par l'Académie of Saint-Martin-in-the-Fields. **23.30 Magazine : Sports 3.** Spécial JO de Calgary. 2e volet de la rétrospective des jeux d'hiver : Ski alpin, patinage.

CANAL PLUS

13.05 Série : O'Hara. 14.00 Téléfilm : L'inconnu de Florence. 15.35 Série : Flic à tout faire. 16.00 Série : A chacun sa vérité. 16.25 Série : La malédiction du loup-garou. 16.50 Documentaire : Les secrets du *Titanic.* **17.45 Cabou cadin.** Punky Brewster ; Grisou le petit dragon ; SOS fantômes ; Moi, Renart. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **20.28 Flash d'informations. 20.30 Téléfilm : Le monde silencieux de Nicholas Quinn.** D'Alastair Reid, Brian Parker, Peter Hammond, avec John Thaw, Kevin Whately. **22.10 Les superstars du catch 23.05 Flash d'informations. 23.25 Cinéma : Dément** □ Film américain de Jack Sholder (1982). Avec Jack Palance, Donald Pleasance, Martin Landau. *Un jeune docteur prend la direction d'un asile psychiatrique. Quatre pensionnaires, malades dangereux, se mettent à le détester et vont s'attaquer à lui et à sa famille. Insupportable étalage de violence et de bestialité.* **0.40 Golf.** Le British Open. **2.40 Cinéma : Ran** ■■■ Film franco-japonais d'Akira Kurosawa (1984). Avec Tatsuya Nakadai, Akira Terao, Jinpachi Nezu (v.o.). **5.20 Cinéma : le Déclic** ■ Film français de Jean-Louis Richard (1986). Avec Jean-Pierre Kalfon, Florence Guérin, Bernard Kuby.

LA 5

13.30 Série : La loi de Los Angeles. 14.25 Série : La grande vallée. 15.20 Série : Mission impossible. 16.10 Série : Star Trek. 17.05 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.05 Dessin animé : Embrasse-moi Lucile. 18.30 Jeu : La porte magique. 18.55 Journal images. 19.05 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Les otages. De Steven Hilliard Stern, avec Ned Beatty, Barbara Bosson. *La terrible vengeance de passagers victimes d'un groupe de terroristes.* **22.15 Série : La loi de Los Angeles. 23.10 Magazine : Télé-matches. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Télé-Matches** (suite). **0.20 Star Trek** (rediff.). **1.10 Mission impossible** (rediff.). **2.00 Journal de la nuit. 2.05 La grande vallée** (rediff.). **2.55 La nouvelle malle des Indes** (rediff.). **3.20 Bob Morane** (rediff.). **3.45 Vive la vie !** (rediff.). **4.10 Matlock** (rediff.).

M 6

13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 14.00 Téléfilm : La misère et la gloire. (1re partie, rediff.). **15.50 Variétés : Skydance. 16.20 Hit, hit, hit, hourra ! 16.30 Téléfilm : Sortie de secours.** De Paul Kyriazi, avec Ivan Rogers, Sandy Brooke. *Quand un détective découvre que son supérieur est impliqué dans un trafic de drogue.* **18.00 Journal et météo. 18.15 Téléfilm : Les jeunes pionniers.** De Michael O'Herlihy, avec Roger Kern, Linda Purl (3e partie). **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi.** Rivalité fraternelle. **20.30 Téléfilm : Le ninja attaque.** D'Emmett Alston, avec Douglas Yamanaka, Patricia Ball. *Une jeune fille est enlevée par des mercenaires renégats, mais le terrible guerrier kenji part à la recherche des ravisseurs.* **22.00 Téléfilm : Tant qu'il y aura des hommes.** De Ron Satlof, avec Natalie Wood, William Devane, Kim Bassinger (1re partie). **23.35 Six minutes d'informations. 23.45 Sexy clip. 0.10 Magazine : Turbo.** Le magazine de tous les moteurs : spécial Roll Royce. **0.40 Téléfilm : La misère et la gloire.** 2e partie : La gloire. **2.10 Musique : Boulevard des clips. 4.05 Magazine : Carabine FM. 4.35 Téléfilm : La misère et la gloire** (2e partie, rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Ivan Schouikov, peintre. **20.45 Dramatique** (Festival d'Avignon) : L'augmentation, de Georges Perec. **22.35 Musique : Opus.** Celui qui dit oui, celui qui dit non. Opéra de Kurt Weill et Bertold Brecht, par l'Ensemble Justiniana. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 La Pologne contemporaine de Szymanowski. Œuvres de Paderewski, Karlowicz, Nowoiejski, Rozycki, Statkowski. **22.00 Concert** (en direct de la cour Jacques-Cœur) : Aria pour flûte et orchestre de Keuris ; Symphonie n° 4 pour piano et orchestre op. 60, de Szymanowski ; Une vie de héros, poème symphonique op. 40, de R. Strauss par l'Orchestre de la Résidence de La Haye, dir. Hans Vonk : sol. : Jaques Zoon, flûte ; Jaring Walta, violon, ; Vladimir Viardo, piano. **0.15 Karol Szymanowski** (suite). Œuvres de Szymanowski par le Grand Orchestre symphonique de la Radio-Télévision polonaise de Cracovie.

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 17 juillet

Provins, 14 heures : mobilier.

PLUS LOIN

Samedi 16 juillet

Antibes, 9 heures et 14 heures : tableaux, mobilier, objets d'art ; **Concarneau,** 14 heures : objets de marine, maquettes ; **La Baule,** 15 heures : tableaux ; **Bulgneville,** 15 heures et 21 heures : mobilier ; **Fontaine-Henry,** 14 heures : vins, livres, bibelots ; **Granville,** 21 heures : tableaux ; **Lorient,** 14 h 30 : tableaux, mobilier, verrerie ; **Nogent-le-Rotrou,** 14 heures : mobilier, tableaux, Extrême-Orient ; **Rochefort-sur-Mer,** 14 h 30 : mobilier, tableaux, objets d'art ; **Saint-Amand-Montrond,** 14 h 30 : tableaux, mobilier, véhicules ; **Saint-Jean-de-Luz,** 14 h 30 : archéologie, Extrême-Orient ; **Saint-Malo,** 14 heures : objets d'art, tableaux, mobilier ; **Semur-en-Auxois :** vins ; **Vendôme,** 14 h 30 : objets d'art, mobilier ; **Vitry-le-François,** 14 heures : disques, cassettes, vidéo.

Dimanche 17 juillet

L'Aigle, 14 heures : meubles, armes ; **Alençon,** 14 h 30 : tableaux, mobilier, bijoux ; **Biarritz,** 14 h 30 : arts d'Asie ; **Bulgneville,** 15 heures : pâtes de verre, mobilier ; **Douarnenez,** 14 h 30 : tableaux, meubles, objets d'art ; **Granville,** 14 h 30 : meubles, objets d'art ; **Honfleur,** 14 h 30 : tableaux modernes ; **Pont-Audemer,** 14 h 30 : tableaux, objets d'art, mobilier ; **Saumur,** 14 heures : véhicules hippomobiles, tableaux ; **Vendôme,** 16 heures : bijoux, argenterie, gravures.

FOIRES ET SALONS

Guérande, Méounes, Saint-Malo, Cannes, Saint-Quay-Portrieux, Aubazine, Maubourguet, Noirmoutier, Cajarc (dimanche seulement).

Dimanche 17 juillet

TF 1

6.55 Bonjour la France, bonjour l'Europe. 8.00 Météo. 8.05 Dessins animés. Candy ; Les chevaliers du zodiaque ; Maskman. **9.15 Variétés : Jacky show. 9.35 Série : Tarzan. 10.30 Pas de pitié pour les croissants. 11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. L'aigle et le champion du deltaplane. **11.30 Magazine : Auto-moto. 11.58 Météo. 12.00 Magazine : Téléfoot. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch. 14.20 Variétés : Oh, les filles ! 14.25 Série : La croisière s'amuse. 15.15 Variétés : Oh, les filles ! (suite). 15.25 Tiercé à Maisons-Laffitte. 15.35 Variétés : Oh, les filles ! (suite). 15.40 Série : Mannix. 16.30 Variétés : Oh, les filles ! (fin). 17.05 Jeu : Le juste prix. 17.40 Série : Mac Millan. 19.00 Série : Pour l'amour du risque. 19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.35 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : Fenêtre sur cour** ■■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1954). Avec James Stewart, Grace Kelly, Wendell Corey. *Un reporter photographe new-yorkais, immobilisé chez lui avec une jambe dans le plâtre, en été, observe à la jumelle la cour intérieure de l'immeuble et découvre, par intuition, un meurtre. Eblouissante mise en scène d'une étude de voyeurisme (à partir d'une nouvelle de William Irish). Suspense criminel culminant dans le dernier quart d'heure.* **22.25 Magazine : Sport dimanche soir. 23.10 Journal et météo. 23.25 Magazine : Au-delà des pages.** De Luce Perrot. Marguerite Duras (dernière partie). **0.25 Musique : Debussy et ses héritiers. 0.55 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.20 Documentaire : D'homme à homme. 2.25 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.45 Haroun Tazieff raconte sa Terre. 3.45 Documentaire : Histoire du rire. 4.30 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 6.00 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible ouverte ; Le Cantique des cantiques. **9.30 Foi et traditions des chrétiens orientaux. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe,** célébrée avec des enfants, en la chapelle Saint-François-d'Assise, aux Sables-d'Olonne. **12.05 Jeu : La spirale fantastique. 13.00 Journal et météo. 13.18 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **13.20 Série : Starman. Une erreur fatale. 14.10 Série : Alf. 14.35 Magazine : Sports été.** Tour de France : 14e étape (Blagnac-Guzet) ; A chacun son Tour ; Cyclisme : rétrospective. **17.00 Téléfilm : Le poney rouge.** De Rober Totten, d'après Steinbeck, avec Henri Fonda, Maureen O'Hara, Ben Johnson. *Un père et son fils de dix ans...* **18.30 Magazine : Stade 2.** Golf : Open de Grande-Bretagne ; Moto : Grand Prix de Yougoslavie ; Football : reprise du championnat de France ; Cyclisme : Tour de France ; Voile : Tour de France ; Parachutisme ; Natation. **19.30 Jeu : L'arche d'or.** Présenté par Georges Beller. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Téléfilm : Le retour de Perry Mason.** De Ron Satlof, avec Raymond Burr, Barbara Hale, William Katt. *Un homme riche est assassiné, et les suspects ne manquent pas. Mais Perry Mason (Raymond Burr, le célèbre homme de fer) finira par trouver le fin mot de l'énigme.* **22.13 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **22.15 Documentaire : L'Allemagne change-t-elle de peau ?** D'Hubert Knapp. 2. Andante. **23.10 Informations : 24 heures sur la 2. 23.30 Documentaire : Répertoires.** Michel Corboz enregistre une nouvelle version de l'Orfeo de Monteverdi. **0.05 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

7.00 Magazine : Sports 3 (rediff.). **9.30 Amuse 3.** Gil et Julie ; Mickey, Donald et Cie ; Les Gummi ; Les merveilles de la nature ; Pecos Bill. **10.30 Magazine : Sports 3** (rediff.). **11.30 RFO Hebdo. 12.00 Musicales** (rediff.). **12.57 Flash d'informations. 13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. **13.30 Forum RMC-FR3.** Invité : Jacques Barrot. **14.30 Magazine : Sports loisirs vacances.** Danse sportive à Coubertin ; L'esprit sportif : Marc Baillon ; Triathlon à Montluçon ; Jumping ; Tennis. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Montagne.** De Pierre Ostian et Jean-Pierre Locatelli. Le centenaire des troupes alpines. *Un reportage de François Dom et Denis Steinberg sur cette grande formation inter-armes créée à la fin du siècle.* **17.30 Amuse 3.** Les aventures de Kiko ; Lolek et Bolek aux Jeux olympiques ; Diplodo ; Les petits malins ; Signé cat's eyes. **19.05 Série : Mission casse-cou.** L'étincelle (1re partie). **19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Wayne and Shuster.** L'humour de deux comiques canadiens. ▶ **20.30 Variétés : Catherine Lara à l'Olympia.** Spectacle enregistré en mars 1988. **21.55 Journal. 22.20 Dessin animé : Tom et Jerry. 22.30 Cinéma : les Sorcières** ■■ Film italien à sketches (1966) (vo) : 1. **La Sicilienne,** de Franco Rossi, avec Silvana Mangano et Pietro Tordi ; 2. **Sens civique,** de Mauro Bolognini, avec Silvana Mangano et Alberto Sordi ; 3. **La terre vue de la lune,** de Pier Paolo Pasolini, avec Silvana Mangano, Toto, Ninetto Davoli ; 4. **La sorcière brûlée vive,** de Luchino Visconti, avec Silvana Mangano, Annie Girardot ; 5. **Une soirée pas comme les autres,** de Vittorio de Sica, avec Silvana Mangano, Clint Eastwood. *Divers visages de la femme, assimilée à une sorcière. Le film à sketches était alors, une spécialité du cinéma italien, et Silvana Mangano est la vedette des cinq histoires. Elle manifeste un grand talent de composition. On apprécie particulièrement la verve de Pasolini dans un conte philosophique, et le portrait cruel réalisé par Visconti.* **0.20 Musiques, musique.** Nocturne, série musicale proposée par Dominique Jameux. Deux sonates pour piano de Scarlatti, par Anne Queffelec, piano.

CANAL PLUS

7.00 Top 50. Présenté par Marc Toesca. **7.50 Cabou cadin.** Moi Renart ; Punky Brewster ; Grisou. **9.30 Cinéma : Irena et les Ombres** ■ Film français d'Alain Robak (1986). Avec Farid Chopel, Denise Virieux, Jean-Louis Foulquier. **11.00 Cinéma : Condorman** ■ Film américain de Charles Jarrott (1981). Avec Michael Crawford, Oliver Reed, Barbara Carrera. **12.30 Série : SOS fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : O'Hara. 14.00 Le monde du sport. 14.50 Téléfilm : Pureté meurtrière.** De Charles Wiener, avec Jamie Spears, Terry Logan, Peter Brikmanis. *Il ne supporte pas la pornographie, alors il tue.* **16.40 Documentaire : Animaux du soleil.** Les impalas. **17.10 Série : Un flic dans la Mafia. 18.00 Cinéma : Pieds nus dans le parc** ■ Film américain de Gene Saks (1967). Avec Jane Fonda, Robert Redford, Charles Boyer. *Après une semaine de lune de miel, deux jeunes mariés découvrent les difficultés de l'existence et spécialement la crise du logement à New-York. Comédie boulevardière, d'après une pièce à succès. L'histoire est mince, la mise en scène banale, mais il y a les interprètes.* **19.40 Flash d'informations. 19.45 Dessins animés : Ca cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : la Théorie des dominos** ■ Film américain de Stanley Kramer (1977). Avec Gene Hackman, Candice Bergen, Richard Widmark. *Un homme est tiré de prison par une mystérieuse organisation qui lui a demandé, en échange, un service non précisé. Il apprend brusquement qu'il doit tuer un important politicien. Le réalisateur cherche à faire croire à une fiction sur les crimes politiques. Il s'agit d'un film d'angoisse très hollywoodien, où la vérité ne se révèle qu'à la fin.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Série : Ray Bradbury présente. 22.35 Golf.** L'Open de Grande-Bretagne. **23.35 Cinéma : la Peau douce** ■■ Film français de François Truffaut (1964). Avec Jean Desailly, Nelly Benedetti, Françoise Dorléac. **2.30 Série : Flic à tout faire.**

LA 5

5.00 Le journal permanent. 8.00 Embrasse-moi Lucile (rediff.). **8.25 Dans les Alpes avec Annette. 9.15 Emi magique. 10.05 Top nuggets. 10.30 Série : Shérif, fais-moi peur** (rediff.). **11.20 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 12.10 Série : Superminds. 13.00 Journal. 13.30 Série : La loi de Los Angeles** (rediff.). **14.25 Série : La grande vallée.** Deux oncles d'Amérique. **15.20 Série : Mission impossible.** Le rebelle. **16.15 Série : Star Trek.** Les derniers tyrans. **17.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.05 Dessin animé : Embrasse-moi, Lucile. 18.35 Boulevard Bouvard. 18.55 Journal images. 19.05 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Le roi du kung-fu.** De Wang Yu, avec Wang Yu. **22.20 Concert.** Spécial Inxs. **23.10 Série : La loi de Los Angeles. 0.00 Journal de minuit. 0.05 La loi de Los Angeles** (suite). **0.20 Star Trek** (rediff.). **1.10 Mission impossible** (rediff.). **2.00 Journal de la nuit. 2.05 La grande vallée** (rediff.). **2.55 Superminds** (rediff.). **3.45 Concert.** Spécial Inxs (rediff.). **4.35 Top nuggets** (rediff.).

M 6

6.00 Magazine : Matin chaud. 8.00 Magazine : Carabine FM (rediff.). **8.30 Feuilleton : Belle et Sébastien.** La rencontre (rediff.). **9.00 Jeu : Clip dédicace. 10.25 Magazine : Turbo** (rediff.). **10.55 Dessins animés : Graffi'6.** La lucarne d'Amilcar. **11.30 Feuilleton : Belle et Sébastien. 11.55 Hit, hit, hit, hourra ! 12.05 Dessins animés : Graffi'6.** Capitaine Sheider. **12.25 Infoconsommation. 12.30 Journal et météo. 12.45 Série : La petite maison dans la prairie. 13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 14.00 Téléfilm : La misère et la gloire.** La gloire (rediff.). **15.25 Variétés : Hexagone. 15.45 Jeu : Fan de... 16.15 Hit, hit, hit, hourra ! 16.25 Téléfilm : Tant qu'il y aura des hommes** (1re partie, rediff.). **18.00 Journal et météo. 18.15 Téléfilm : Un enfant dans la ville.** *La fugue d'un enfant de parents divorcés.* **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Téléfilm : Enlèvement à Nashville.** *A l'occasion d'un concert qu'il donne dans une prison de femmes, un chanteur est enlevé par deux détenues en cavale.* **22.05 Magazine : Ciné 6.** L'actualité des films de la semaine. **22.30 Cinéma : Scotland Yard joue et gagne** ■ Film anglais de Gerald Thomas (1957). Avec John Mills, Noelle Midleton, Derek Farr. *Pour avoir rendu service à un homme qui s'est fait passer pour un de ses vieux amis, un médecin londonien est pris dans une étrange affaire criminelle. Un scénario très ingénieux, une énigme à rebondissements, une certaine dose d'humour britannique : un bon divertissement.* **0.00 Six minutes d'informations. 0.10 Magazine : Charmes. 0.40 Concert classique.** Ronde des lutins de Bazzini ; Sonate pour violon et piano de Franck ; Pantomime, extrait de La vie brève de De Falla, avec la participation de Jane Peters, violon, Marie-Josèphe Jude, piano. **1.30 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. L'ange Gabriel, par Colette Deble et René Farabet. **22.35 Musique : Le concert.** Pauline Oliveiras à Marseille (concert du 16 avril 1988 à Marseille). **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

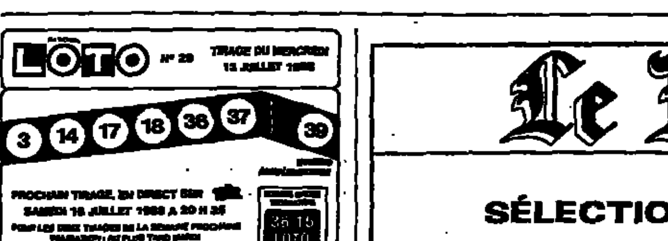
19.00 Concert (en direct de la Salle Molière) : Petite fugue en sol mineur, de Bach ; Valse n° 3, de Barrios Mangore ; Fancies, Toys and Dreams, de Farnaby ; Quintette n° 1 op. 5, d'Ewald ; Four Outings for Brass, de Previn, par le Quintette de cuivres Stockholm Chamber Brass ; à 20.15, concerto pour violon et orchestre en mi mineur op 64 de Mendelssohn. **21.00 Concert** (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence) : Cantate BWV 10. Suite pour orchestre n° 3 en ré majeur BWV 1068 et Magnificat en ré majeur BWV 243 de Bach, par l'ensemble Mosaïques. **0.00 Jazz.**

Audience TV du 14 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	32.1	Santa-Barbara 10.7	Dess. animés 7.0	Actual. région. 5.9	Top 50 3.2	Homme 3 mil. 4.3	Hulk 1.1
19 h 45	33.7	Roue fortune 12.3	Journal Tour 9.1	Actual. région. 4.8	Stalag 13 2.1	Homme 3 mil. 3.7	Hulk 1.6
20 h 16	36.4	Journal 12.8	Journal 15.0	La classe 3.7	Starquizz 1.6	Journal 2.1	Chacun chez... 1.1
20 h 55	40.1	J. Fontanes 13.4	Le Bagarreur 15.5	Maison maudite 3.2	Irena et... 1.1	Sur les ailes 3.7	Mort disparu 3.2
22 h 8	35.8	L'Emmerdeur 11.2	Le Bagarreur 10.7	Maison maudite 4.3	Condorman 1.1	Sur les ailes 5.9	Cagney et Lacey 2.7
22 h 44	29.9	L'Emmerdeur 12.8	Caméra cachée 10.7	Océaniques 1.1	Condorman 2.1	Loi Los Angeles 1.6	Dest. danger 1.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.



Sports

FOOTBALL : la reprise du championnat de France

Relancer l'offensive

Le championnat de France de football 1988-89 s'ouvre sur trois rencontres importantes : Nantes-Monaco (le vendredi 15 juillet), Marseille-Montpellier et Bordeaux-Auxerre (le samedi 16 juillet).

Monaco, tenant du titre, et Bordeaux, son dauphin, partent favoris, suivis de près par l'Olympique de Marseille et le Matra Racing de Paris. Montpellier, auréolé de sa qualification européenne (aux côtés de Monaco, Metz et Bordeaux), pourrait jouer les trouble-fêtes.

Strasbourg, Sochaux et Caen, dont c'est la première apparition à un tel niveau, constitueront le trio des promus de division 2 au long d'un exercice qui se terminera le mercredi 31 mai 1989 après une trêve hivernale allant du 17 décembre au 4 février.

Pour ce championnat, la ligue nationale a essayé de relancer le jeu offensif en accordant trois points pour chaque match gagné.

L'INFLATION de ces dernières années n'a pas concerné que les salaires des joueurs dans le milieu du football français. Les enjeux comme les prix s'affolent et le but devient cher, donc rare. Les filets tremblent de moins en moins, les tirs manquent leur cible. Le Messin Bernard Zénier et le Marseillais Jean-Pierre Papin, meilleurs buteurs des deux derniers championnats, n'ont pas dépassé les vingt buts : du jamais vu !

Les statistiques confirment. La moyenne de buts par match est tombée de 3 (1979) à 2,24 cette année. Le public déserte les tribunes. La Ligue nationale du football a réagi en instaurant à titre expérimental, pour la saison 1988-89, la victoire à trois points (au lieu de deux par le passé). Cette mesure doit inciter les équipes à ne pas se contenter du match nul, rapportant un point, et à promouvoir le jeu d'attaque.

« Cela ne changera pas grand-chose. A 1-0, j'aurai trois points. Est-ce que j'aurai pour autant favorisé le football offensif ? », s'interroge Gérard Bernardet, qui porte le brassard de capitaine de l'équipe de Montpellier-La Paillade, meilleure attaque du dernier championnat avec 68 buts. Celle-ci a marqué plus de buts en dix-neuf rencontres à domicile que les Stéphanois, deuxième attaque, dans toute la saison. Et cependant, avec le système des victoires à trois points, les Montpelliérains n'auraient pas obtenu mieux que leur surprenante troisième place.

Pierre Mosca, entraîneur de Montpellier, justifie ainsi son scepticisme devant ce qu'il appelle une *« demi-mesure valorisant la performance et non le football offensif qui sont choses bien différentes »*. Pour lui, c'est ailleurs que le bât blesse. *« C'est dans les mentalités. Même si la victoire valait six points, les Italiens évolueraient toujours de la même manière. »* Le « calcio » demeure l'un des championnats en Europe où l'on compte le moins de buts, mais pourtant l'un des plus fidèlement suivis par les spectateurs.

En France, comme dans bien d'autres pays, la courbe de fréquentation des stades suit celle du nombre de buts marqués. En Europe, plusieurs fédérations essaient de remonter la pente. Les Anglais, les premiers, ont surcoté la victoire, mais le gain a été dérisoire : 0,06 but par match en moyenne sur les sept dernières années. Polonais et Yougoslaves accorderont cette année un point de bonus aux équipes gagnant par trois buts d'écart. En Yougoslavie, les matches nuls 0-0 ne donneront aucun point.

« Dans un football professionnel, le système le plus valable consisterait à renforcer les primes, ajoute Pierre Mosca. *En Belgique, les joueurs peuvent ainsi doubler leur salaire de base. »*

Mais la qualité du spectacle ne dépend pas seulement du nombre de buts marqués. Le jeu dur peut aussi ternir les rencontres et décourager les spectateurs. *« La priorité est de lutter contre ce jeu dur*, continue l'entraîneur de Montpellier. *Ici, les arbitres ne sont pas moins bons qu'ailleurs, mais généralement les sanctions ne suivent pas. Y compris à l'intérieur des clubs où un joueur suspendu coûte pourtant cher. Le visionnage des cassettes vidéo des matches ne peut qu'améliorer le jugement des commissions de discipline. »*

La Ligue nationale de football se réserve le droit désormais de modifier ou de provoquer une sanction après avoir vu l'enregistrement. La suspension d'un joueur ayant écopé de deux avertissements à moins de dix matches d'intervalle devenant automatique, le championnat 1988-1989 s'annonce en théorie plus correct et plus spectaculaire. Avec ou sans réveil offensif.

THIERRY CERINATO.

Transferts en baisse

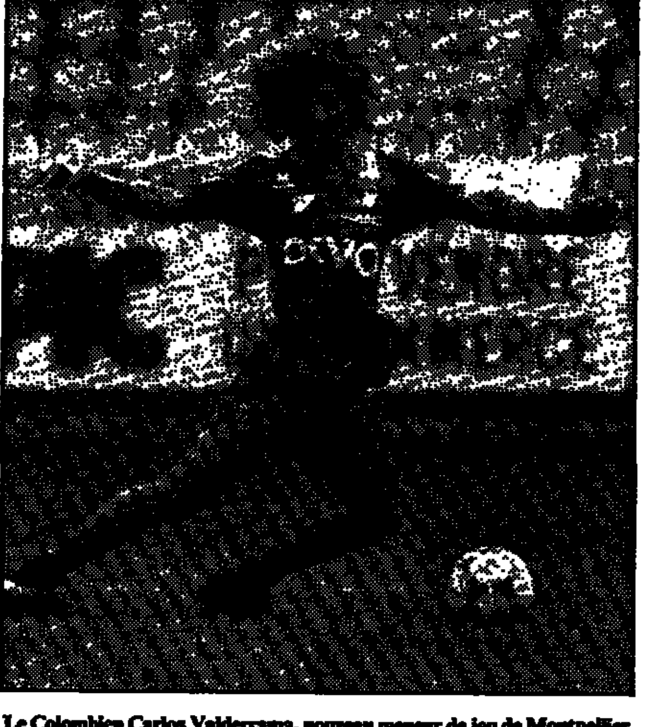
LES transferts ont été moins nombreux que les saisons précédentes, mais le record des enchères pour un joueur français a été battu avec Eric Cantona, passé d'Auxerre à Marseille pour 22 millions de francs. Dix autres internationaux français ont trouvé un nouveau club : Bijotat, Poullain, Touré (Monaco), Genghini et Stopyra (Bordeaux), Ayache (Nantes), Bellone (Montpellier), Vercruysse (Marseille), Anziani (Matra-Racing) et Domergue (Caen).

Un fort contingent d'Anglo-Saxons

Pour se renforcer, les clubs français ont moins fait appel aux étrangers que les saisons précédentes. Les filières argentines et yougoslaves ont même été totalement abandonnées. Le Colombien Valderrama (Montpellier) est, à ce jour, la seule recrue sud-américaine.

Le plus fort contingent est constitué par les Anglo-Saxons avec trois Britanniques, Allen (Bordeaux), Rix et Stein (Caen) et trois Néerlandais, Bosz, Lammers (Toulon) et Poortvliet (Cannes).

Deux Belges, Scifo (Bordeaux) et Van der Elst (Metz), deux Suisses, Geiger (Saint-Etienne) et Milani (Nantes), un Camerounais, Kana Biyik (Metz), un Marocain, Bourderbala (Matra-Racing), un Portugais, Placidc (Matra-Racing), et le premier Soviétique, Khidiatouline (Toulouse) compléteront l'effectif des étrangers du championnat.



AFP.

Le Colombien Carlos Valderrama, nouveau meneur de jeu de Montpellier.

LES HEURES DU STADE

Canoë-kayak

Championnats de France. — Descente et slalom, jusqu'au jeudi 21 juillet à Bourg-Saint-Maurice. Vitesse, jusqu'au dimanche 17 juillet à Tours.

Cyclisme

Tour de France. — Jusqu'au dimanche 24 juillet (A 2, arrivée en direct dans Sports été à partir de 14 h 30).

Football

Championnat de France. — Première journée le samedi 16 juillet (Canal +, Nantes-Monaco, le 15 à 20 h 05).

Golf

Open de Grande-Bretagne. — Jusqu'au dimanche 17 juillet à Lytham Saint-Annes (Canal +, le 17 à 0 h 40 et à 22 h 35).

Motocyclisme

Grand Prix de Yougoslavie. — Dimanche 17 juillet à Rijeka.

Voile

Course du « Figaro ». — Jusqu'au jeudi 4 août.

Tour de France. — Jusqu'au dimanche 14 août.

Volley-ball

Tournoi de France. — Du mercredi 20 au dimanche 24 juillet à Fréjus.

GOLF : l'Open de Grande-Bretagne

Fairways sans fair-play

Le cent dix-septième Open de Grande-Bretagne de golf, troisième manche du grand chelem, a débuté, jeudi 14 juillet, sur le parcours du Royal Lytham-Saint-Annes, au nord-ouest de l'Angleterre. Malgré la présence de Curtis Strange, vainqueur le mois dernier de l'US Open, les Américains, qui ne se sont plus imposés en Grande-Bretagne depuis 1983, ne partent pas favoris face à l'Ecossais Sandy Lyle ou à l'Anglais Nick Faldo, tenant du titre.

LYTHAM SAINT-ANNES
de notre envoyé spécial

LE propre des sept parcours utilisés alternativement pour l'Open britannique de golf est l'importance primordiale des coups dits *« bump and run »*, où la balle « pitche » et roule sur sa lancée. Coups dans lesquels les Américains Trevino et Watson sont passés maîtres. A l'Open, il en va, dans le domaine de la polémique, comme sur les fairways. On lance une phrase assassine. Elle rebondit et elle roule...

Le Britannique Tony Jacklin, capitaine de l'équipe européenne victorieuse de la Ryder Cup, revenu sur les lieux de son grand exploit de 1969 quand il y remporta le titre, affectionne particulièrement ce coup-là. *« Un Européen gagnera cette année*, a-t-il dit *car nos joueurs sont les meilleurs. Aucun Américain n'est plus à la hauteur de l'événement »*.

Jugement sommaire et manifestement injuste mais qui touche un point sensible. Depuis cinq ans, aucun Américain n'a gagné l'Open, et, qui plus est, le parcours du Royal Club, qui accueille l'Open pour la septième fois, n'a jamais couronné un professionnel américain. La Ryder Cup est européenne ; les champions en titre de l'Open britannique et du Masters, Nick Faldo et Sandy Lyle, sont tous deux des compatriotes de Jacklyn, et cinq des six premiers joueurs mondiaux sont européens ou australien (Greg Norman). Curtis Strange, vainqueur de l'Open des Etats-Unis il y a quelques semaines, qui pointe à la troisième place, est le seul intrus américain.

Un chauvinisme écœurant

Strange a trouvé les fanfaronnades de Jacklyn absurdes et surtout déplacées. Lors de l'Open de France, quelques jours seulement après sa victoire en barrage contre Faldo à Brookline, il nous avait déjà dit son écœurement devant le chauvinisme croissant des milieux du golf. *« Les médias ont présenté notre play off comme un combat de poids lourds entre le champion britannique et le numéro un américain. Pour moi, il s'agissait de deux golfeurs qui avaient terminé en tête ensemble mais qui devaient refaire 18 trous pour désigner un vainqueur. »* A Chantilly, d'ailleurs, les premiers mots de Strange à l'égard de Faldo furent : *« Alors, nous avons gagné, hein ! »*

Mercredi à Lytham, Jack Nicklaus, champion émérite entre tous, abonda dans ce sens. *« Je viens ici à l'Open depuis vingt-sept ans mais jamais je n'ai eu l'impression d'être accueilli, bien ou mal, à cause de mon passeport. On apprécie le golfeur, Jack Nicklaus. Comme j'apprécie « Seve » Ballesteros, Greg Norman et Gary Player en tant que champions et en tant qu'amis. Il m'est souvent arrivé de soutenir mes amis contre des Américains. »* Il glisse, perfide, quelques phrases sur les longues années arides qui ont provoqué ensuite le triomphalisme des Européens.

L'intérêt de cette épreuve réside dans la présence d'un Curtis Strange brusquement conscient, à trente-trois ans, de l'importance d'un tournoi qu'il avait quelque peu négligé jusqu'alors et surtout dans celle de Paul Azinger, deuxième à Muirfield l'année dernière, et en qui le golf américain a trouvé un relais solide entre les anciens et la génération montante.

Azinger parle avec ferveur du golf sur les links, ces parcours de bord de mer où la brise qui se mue en coups de vent brutaux apporte au golf un sel particulier. Fraîchement converti, le jeune Américain parle, à propos de l'Open britannique, du *« vrai golf, mélange d'instinct et de réflexion »*.

MARC BALLADE.

● **Classement après la première journée.** — 1. Ballesteros (Esp.), 67 ; 2. Faxon (EU) et Grady (Austr.), 69 ; 4. Price (Afr. du Sud), Ratcliffe (Austr.), Pooley (EU) et P. Senior (Austr.), 70.

CYCLISME : Le Tour de France

La peau de chagrin

Au terme de la douzième étape Morzine - L'Alpe-d'Huez remportée, le jeudi 14 juillet, par le Néerlandais Rooks (déjà premier au col du Glandon) devant son compatriote Theunisse, l'Espagnol Delgado a endossé le maillot jaune, mais le Canadien Bauer, qui s'est énergiquement défendu ne compte que 25 secondes de retard. Une étape désastreuse pour les Français : après l'abandon de Laurent Fignon, Jean-François Bernard a connu une défaillance irrémédiable et Mottet a dangereusement fléchi. Abadie avait franchi en tête le col de la Madeleine.

L'ALPE-D'HUEZ
de notre envoyé spécial

Jean-François Bernard a subi à L'Alpe-d'Huez le même sort que Laurent Fignon à Morzine la veille, mais la note est encore plus lourde. Le leader théorique du groupe Système U s'était classé 126e à 18 min 52 s de Fabio Parra ; le chef de file présumé de l'équipe Toshiba vient de terminer 82e avec un retard de 22 min 4 s sur Steven Rooks. Ainsi s'achève le match franco-français qui devait dominer le Tour. C'est ce qu'on peut appeler un match nul.

Depuis deux jours, l'épreuve aux trente favoris a pris l'aspect d'une course par élimination, la forme d'une peau de chagrin — et les candidats à la victoire dont le nombre se trouve maintenant réduit à une demi-douzaine — ne sont pas ceux que l'on imaginait généralement. Si Delgado, Bauer et Herrera restent en compétition pour le maillot jaune, la plupart des grands personnages ont sombré. Kelly, Breukink, Zimmerman, Rominger, Visentini, Da Silva figurent sur la liste des victimes.

Les Français ne sont pas épargnés. Là encore, nous allons de surprise en surprise. Fignon éliminé, Bernard hors de combat, on attendait Mottet ou Pascal Simon, et nous avons eu Claveyrolat, 6e de la grande étape alpestre, le seul qui ait supporté l'onde de choc sans trop de dommages, avec Eric Boyer et Ronan Pensec. Les autres, tous les autres ont enregistré une défaite sans appel. Drôle de 14 juillet !

Comment expliquer un tel naufrage ? Manifestement, Fignon et Bernard n'étaient prêts ni physiquement ni moralement pour une entreprise aussi exigeante. Mais, en faisant illusion, ils ont entraîné certains de leurs équipiers qui pouvaient nourrir quelques espérances, par exemple Eric Boyer.

Ce Tour de France extrêmement rapide depuis le départ — la moyenne dépassait les 40 km/h, sur les dix premières étapes — est celui de la fraîcheur physique. Il s'adresse aux athlètes du vélo possédant des réserves et des ambitions à l'image de leurs. Rooks, le spécialiste des classiques printanières appartient précisément à cette catégorie restreinte, et aussi Theunisse, le nouveau venu. Ce dernier n'a pas encore de palmarès et le principal avantage qu'il en tire dans l'immédiat est qu'il dispose de forces neuves.

Theunisse n'a pas gagné au sommet de L'Alpe-d'Huez. Cependant, il a complété la victoire de son équipier Steven Rooks — un doublé qui s'inscrit dans la meilleure tradition néerlandaise — et il a monté l'obstacle final plus vite que tout le monde : 43 min 49 s pour les 16 kilomètres. Il est intéressant de noter qu'au cours de cette « spéciale » musclée, il a devancé Parra de 6 s, Rooks de 48 s, Herrera de 49 s, Delgado de 1 min 6 s, Claveyrolat de 2 min 14 s et Mottet de 7 min 46 s.

Ce montagnard qui s'ignorait est, en d'autres termes, le meilleur grimpeur du jour.

JACQUES AUGENDRE.

Les classements

Douzième étape : Morzine-l'Alpe d'Huez (227 kilomètres)

1. Rooks (PB), en 6 h 55 min 44 s ; 2. Theunisse (PB), à 17 s ; 3. Delgado (Esp.), à 17 s ; 4. Parra (Col.), à 23 s ; 5. Herrera (Col.), à 1 min 6 s ; 6. Claveyrolat (Fr.), à 2 min 31 s.

Classement général. — 1. Delgado (Esp.), en 47 h 3 min 13 s ; 2. Bauer (Can.), à 25 s ; 3. Parra (Col.), à 1 min 20 s ; 4. Rooks (PB), à 1 min 38 s ; 5. Herrera (Col.), à 2 min 25 s ; 6. Theunisse (PB), à 3 min 55 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ
Quatrième étape Morzine-Albertville (84,5 kilomètres)

1. Longo (Fr.), en 2 h 11 min 48 s ; 2. Chiappa (It.), à 0 s ; 3. Canins (It.), à 0 s ; 4. Gould (Aus.), à 0 s ; 5. Happle (Aus.), à 0 s.

Classement général. — 1. Longo (Fr.), en 7 h 45 min 36 s ; 2. Canins (It.), à 19 s ; 3. Hepple (Aus.), à 2 min 50 s ; 4. Chiappa (It.), à 3 min 18 s ; 5. Vikstend-Nyman (Fin.), à 3 min 53 s.

Grimpeurs du plat pays

L'ALPE-D'HUEZ
de notre envoyé spécial

Un enfer, cette douzième étape un jour de fête nationale. Une balade dans les massifs de Haute-Savoie et de Savoie qui met à mal plus d'un amateur de voiture. Et pourtant, malgré le soleil, les coureurs massés dès l'aube se sont lancés de Morzine pour foncer vers Cluses avant de gravir des pentes qui évoquent la neige.

Mégève, Flumet, puis, après un peu de répit sur la place d'Albertville, c'est l'ascension du col de la Madeleine avant celui tout aussi difficile du Glandon. Là, fini le beau peloton qui circule en masse compacte. Les douleurs de l'étape de la veille resurgissent, les jambes deviennent lourdes et chacun tente de résister comme il peut aux difficultés qui s'accumulent.

La fête. La belle journée de vacances qui remplit les voitures de prospectus et forge les souvenirs des enfants. L'épreuve-reine se vit du haut des cols, à l'endroit où le regard plongeant permet d'observer, quelques lacets en-dessous, les échappés. On a le temps de se préparer avant l'arrivée des coureurs, d'étourdir les bambins du nom de ces athlètes qui vont bientôt être à leur hauteur.

Sur les pentes de L'Alpe-d'Huez, les drapeaux sont tricolores. Tendus dans l'herbe, accrochés aux pare-brise des voitures, posés dans le fossé ou fixés sur des tentes installées à flanc de montagne. C'est le bleu-blanc-rouge — horizontal — des Pays-Bas.

Les Néerlandais sont venus en force investir les vingt et un virages qui serpentent entre Bourg-d'Oisans et l'arrivée. Les touristes des provinces du Nord savent que cette montée, d'une distance de 16 kilomètres pour une élévation de 1 150 mètres, a souvent porté chance à leurs concitoyens. Peter Winnen s'y est illustré deux fois lors des Tours 1981 et 1982.

Poussés par les résultats de la veille, les Néerlandais ont accouru pour voir Steven Rooks, 3e à l'arrivée à Morzine.

Des encouragements écrits sur la chaussée, les cris de ses compatriotes ont poussé Rooks dans les derniers virages. Ils ont aussi permis à son jeune compatriote Gert-Jan Theunisse de se débarrasser de ses compagnons du peloton de chasse pour suivre sa trace.

Tous deux ont coiffé le grimpeur Delgado, à la surprise générale. Rooks passe encore, mais Theunisse... Le jeune homme aux longs cheveux blonds, professionnel depuis deux ans à peine, ne possède pas un palmarès pour figurer à la place où l'on attendait un Colombien.

Theunisse le modeste a toujours déclaré qu'il ne pouvait courir pour des places d'honneur dans des grandes épreuves par étapes. Mais l'an dernier, lors de l'ascension vers la station de La Plagne, il avait pourtant montré qu'il pouvait être un équipier serviable en aidant son capitaine, Delgado.

Cette année, Delgado a quitté la formation PDM. Theunisse a travaillé pour lui-même. Il n'a même pas accordé la deuxième place à son ancien patron sur la ligne d'arrivée. *« Il y a des jours où je peux réussir un truc dans la montagne »*, se contente de dire le Hollandais, tout content de son résultat.

SERGE BOLLOCH.

Deux arrêts de la Cour de justice européenne

Les yaourts surgelés et les pâtes de blé tendre reconnus par la CEE

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les autorités françaises sont en infraction avec le traité de Rome lorsque, s'appuyant sur la réglementation nationale, elles réservent le droit d'utiliser la dénomination «yaourt» aux seuls yaourts frais à l'exclusion des yaourts surgelés. Les autorités italiennes ne sont pas en droit d'invoquer la législation nationale qui interdit la vente de pâtes alimentaires qui ne sont pas fabriquées avec du blé dur, pour s'opposer à l'importation en provenance d'un autre Etat membre de pâtes produites à partir de blé tendre.

La Cour de justice européenne de Luxembourg vient de rendre ainsi deux arrêts dont l'objet est d'interdire toute disposition législative ou réglementaire nationale qui, sous couvert de défense des consommateurs, pourrait avoir des effets protectionnistes et freiner les échanges.

La Cour se montre fidèle à sa jurisprudence. En 1987, un arrêt condamnait la RFA, qui interdisait l'importation de bières en provenance de plusieurs Etats membres parce qu'elles étaient produites selon des méthodes qui ne correspondaient pas pleinement aux critères, très exigeants, de sa législation nationale. La règle est simple et ne souffre pas d'exception : un produit régulièrement fabriqué et commercialisé dans un Etat membre doit pouvoir l'être dans le reste de la Communauté quelles que soient les réglementations nationales des Etats membres.

Cette règle de base vaut bien sûr – la Cour le rappelle dans l'arrêt sur les yaourts – en l'absence d'une réglementation communautaire sur la commercialisation des produits concernés. L'unique manière de promouvoir des produits de qualité, de se défendre contre les ersatz ou les produits contestables sur le plan de la qualité (on peut douter du caractère gastronomique des pâtes au blé tendre !) serait d'approuver un droit alimentaire européen qui prendrait en compte les problèmes de qualité. La France et la RFA ont présenté, voici qielques mois, des mémorandums dans ce sens à Bruxelles.

Libre-échange

Dans l'affaire du yaourt surgelé, la Cour de Luxembourg a poussé particulièrement loin son souci de préserver le libre échange. Le litige pour lequel le tribunal de commerce de L'Aigle lui a demandé son avis opposait non pas un plaignant d'un Etat membre voisin furieux de ne pas accéder au marché français, mais bel et bien une entreprise française, la société Smanor, aux autorités françaises. Smanor est spécialisée dans la production et la vente en gros de produits surgelés, notamment de yaourts, pour lesquels elle pratique la surgélation sur la base d'un brevet de son invention.

L'administration des fraudes, s'appuyant sur la réglementation nationale, cherche, depuis dix ans, à lui interdire l'usage de la dénomination yaourt et à l'obliger à commercialiser son produit sous le nom de *« lait fermenté surgelé »*. Les échanges intracommunautaires ne sont pas menacés par cette exigence, ont fait valoir les autorités françaises. Mais si ! a répondu la Cour. L'article 30 du traité, qui veille sur le libre-échange, englobe toute réglementation commerciale nationale susceptible de faire obstacle directement ou indirectement, actuellement ou potentiellement, au commerce intracommunautaire.

Or la réglementation opposée à Smanor, sans exclure l'importation de yaourts surgelés en provenance d'autres Etats membres, est de nature à *« rendre leur commercialisation plus difficile et par conséquent à entraver, au moins indirectement, les échanges entre les Etats membres... »*

PHILIPPE LEMAITRE.

Après avoir contesté les conditions mises par la CEE

British Aerospace accepte de racheter Rover

LONDRES
de notre correspondant

Après vingt-quatre heures d'incertitude, British Aerospace a accepté, le jeudi 14 juillet, les conditions mises par la Commission de Bruxelles à son acquisition de Rover. Le premier constructeur aéronautique du Royaume-Uni va donc, si ses actionnaires entérinent cette transaction lors de leur assemblée générale, prévue début août, pouvoir racheter le premier fabricant d'automobiles, héritier de British Leyland.

Mais M. Roland Smith, président de British Aerospace, n'est visiblement pas satisfait d'avoir dû passer sous les fourches caudines des fonctionnaires européens. Ceux-ci estimaient que la concurrence serait faussée sur le marché automobile européen si certaines conditions n'étaient pas remplies. Un accord avait été conclu sur le prix de vente (150 millions de livres) et le montant des subventions (réduites à 547 millions de livres), mais la Commission voulait aussi être sûre que le vaste plan quinquennal de restructuration industrielle de Rover serait respecté par le nouveau propriétaire.

M. Smith n'était plus d'accord du tout (*le Monde* du 15 juillet). Ce plan, rédigé par l'actuel patron de Rover, M. Graham Day, est théoriquement secret, mais il a été communiqué à Bruxelles. M. Day, qui devrait conserver ses fonctions et entrer au conseil d'administration de British Aerospace, veut faire de Rover un constructeur automobile «haut de gamme». Cela implique un investissement de l'ordre du milliard de livres (11 milliards de francs) pour la création de nouveaux modèles et la modernisation des équipements existants.

« Un profit, un point c'est tout »

M. Smith ne voulait pas que la Commission obtienne par ce biais un droit de regard sur sa gestion. Il a fait des concessions dans ce domaine et la Commission, en échange, a, semble-t-il, relâché son étreinte. *« Nous acceptons un contrôle* [de Bruxelles sur Rover] *tous les six mois, mais nous devons avoir la garantie que le conseil d'administration de British Aerospace a la totale liberté de gérer Rover sur une base commerciale et dans l'intérêt de nos actionnaires »*, a-t-il affirmé.

M. Smith est persuadé que l'acquisition de Rover reste une saine décision pour British Aerospace, mais il indique sans ambages qu'il est *« à la recherche d'une bonne affaire qui fasse des bénéfices »*. Son but *« n'est pas je ne sais quelle synergie ulta-sophistiquée ; nous voulons un profit, un point, c'est tout »*.

L'argent, en réalité, vient une fois de plus, pour l'essentiel, du contribuable. En raison de ses pertes passées, Rover a des crédits d'impôt considérables, qui atteignent 1,6 milliard de livres. Il semble bien que British Aerospace en recueille 500 millions. Un autre demi-milliard ne pourra être utilisé que par Rover seul et ne vaudra que sur les bénéfices futurs éventuels du constructeur automobile.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Siemens va prendre le contrôle de Bendix Electronics

Le groupe de construction électrique et électronique ouest-allemand Siemens va acquérir la majorité du capital de Bendix Electronics Group, filiale, spécialisée dans l'électronique automobile, de l'américain Allied Signal (aérospatial, composants automobiles).

Selon l'accord de principe conclu, Siemens a une option pour acheter le reste du capital d'ici trois ans. La nouvelle société, rebaptisée Siemens Bendix Automotive Electronics, restera basée à Detroit, conservera sa direction actuelle et sera intégrée à la division automobile de Siemens. Grâce à cette acquisition, le secteur automobile de Siemens aura un chiffre d'affaires de 850 millions de dollars et emploiera environ neuf mille personnes. En 1987, Bendix Electronics a enregistré une perte de 20 millions de dollars (pour un chiffre d'affaires de 300 millions), résultant d'un important effort de développement de nouveaux produits.

Cet accord est l'aboutissement de négociations engagées depuis un an, qui avaient donné lieu à la signature d'une lettre d'intention, en décembre dernier. Celle-ci ne prévoyait, à l'époque, que la constitution d'une société commune détenue à 50 % par chacun des partenaires. Alors que les équipements automobiles ne représentent que 1 % du chiffre d'affaires de Siemens, contre un quart pour Allied, c'est pourtant l'allemand qui dirigera la nouvelle société. Il est vrai que c'est dans le secteur de l'électronique automobile – secteur sur lequel porte l'accord – que les perspectives de développement sont les plus importantes. Tout en restant loin derrière Bosch, numéro un européen de l'électronique automobile, Siemens se pose désormais en rival des autres équipements européens, l'italien Magneti Marelli ou le français Valeo.

BILLET

La rigueur et l'ouverture

Nouveau ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, M. Claude Evin a su, les mardi 12 et mercredi 13 juillet, éviter les premières chausse-trappes sur les deux plus gros dossiers de son département : les comptes de la sécurité sociale et leur déficit d'une part, le revenu minimum d'insertion de l'autre. Dans les deux cas, il a joué sur les mêmes registres : ceux de la rigueur et de l'ouverture. Il est vrai que, ancien président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, il n'est pas novice sur ce terrain.

Rigueur sur la sécurité sociale : M. Evin a pris les devants en affirmant devant la commission des comptes que *« la dégradation des comptes qu'entraîne l'évolution de l'assurance vieillesse »* et l'incertitude de l'assurance maladie *« exigent impérativement que soient trouvées des solutions durables »*, précisant : *« Un écart durable entre le rythme de croissance des prestations et celui des ressources serait lourd de menaces pour notre système de sécurité sociale »*. Et il a assuré que le gouvernement allait décider vite.

Rigueur aussi sur le revenu minimum d'insertion. Le ministre de la solidarité n'a pas masqué la complexité de l'objectif : *« On ne mettra fin au processus d'exclusion que si on assure un minimum vital. Mais on ne met pas fin à l'exclusion parce qu'on verse ce revenu. »*

Il s'agit aussi *« d'obtenir l'implication directe des bénéficiaires dans le processus d'insertion »*.

M. Evin a enfoncé le clou : *« Nous n'avons pas le droit de dilapider l'argent public. Il faut qu'il n'y ait pas de dérapage : les commissions locales devront donner un avis non seulement sur les ressources des bénéficiaires mais sur leur engagement personnel. Pour certains, cela peut être d'entrer dans les stages répertoriés. Mais, pour d'autres, cela peut être seulement de suivre un traitement contre l'alcoolisme, de gérer un budget familial, de réapprendre à lire. Tout cela n'est pas forcément quantifiable en termes d'heures de travail ou de formation. Il va falloir tous nous y habituer. Avec rigueur. »*

Ce langage n'exprime pas seulement les convictions de M. Evin, il vise à répondre aux objections qui risquent d'être faites au projet, et que M. Méhaignerie a amorcées, sur les *« contreparties »* au versement du revenu minimum. Il complète la promesse d'ouverture à l'égard des collectivités locales qui revendiquent davantage de responsabilités : *« C'est une revendication très large,* a dit M. Evin, en ajoutant que le gouvernement *« souhaitait l'implication des collectivités locales »*, *« Ce n'est pas crime de lèse-majesté que les groupes parlementaires s'expriment là-dessus,* a-t-il ajouté.

C'est la même attitude que le ministre a adoptée à propos de la Sécurité sociale, en indiquant devant la commission des comptes que la suppression de l'ordonnancier spécial pour les remboursements en cas de maladies longues et graves n'était qu'une suggestion *« sur laquelle les partenaires concernés sont libres de se prononcer »*. Un souci auquel a sans doute été sensible le président de la Caisse d'assurance maladie des salariés, dont le conseil d'administration avait souhaité une certaine liberté d'action sur le sujet.

Cette double attitude semble avoir été payante jusqu'à présent. Ainsi, la Confédération des syndicaux médicaux français, sensible à ce problème du *« double ordonnancier »*, a retenu la présentation. De même, la CGT, tout en affirmant que *« la seule solution aux difficultés de la Sécurité sociale était une politique qui crée des emplois »*, n'a pas nié le problème de financement de l'assurance vieillesse. Reste à voir ce qu'il adviendra dans la pratique : il n'est pas sûr qu'il sera facile de concilier la décision, la volonté de rigueur gestionnaire et la concertation avec les partenaires sociaux comme avec les parlementaires.

G. H.

SOCIAL

Les paradoxes de la lutte contre la pauvreté

(Suite de la première page.)

Mal utilisé, le revenu minimum risque d'être plus un instrument de gestion de la pauvreté qu'une arme de destruction de ce fléau. Le Père Wresinski réclamait, de son côté, une véritable *« mobilisation nationale »* contre la pauvreté et la précarité. Le revenu minimum, ce n'est pas encore le signal d'une mobilisation nationale. Mais cela peut être déjà le début d'une prise de conscience et d'une action en profondeur.

A première vue, en effet, cette mesure n'apparaît pas à la hauteur du problème. On n'éteint pas un incendie avec un seau d'eau, même s'il faut généralement commencer par jeter de l'eau sur le feu. Comme l'a reconnu M. Rocard devant l'Assemblée nationale, son montant (2 000 F par mois pour son bénéficiaire direct, plus 1 000 F pour la première personne à charge et 600 F pour chacune des suivantes) est insuffisant. L'équivalent d'un demi-SMIC net, ce n'est pas grand-chose, surtout si on y inclut les allocations familiales. Cela ne permet pas de vivre dignement, mais juste de survivre.

Faire davantage aurait abouti, il est vrai, à tomber dans le piège consistant à créer, selon la formule de M. Rocard, des *« abonnés de l'assistance »*. On ouvrirait alors une sorte de *« ghetto »* de laissés-pour-compte, secourus mais privés d'avenir.

Une des difficultés est que l'on ne connaît pas exactement (en l'absence du système d'évaluation de la grande pauvreté sous l'égide de l'INSEE proposé par le rapport Wresinski) les contours de la population concernée. Alors que le gouvernement parle de 500 000 bénéficiaires du revenu minimum, le rapport Wresinski s'était risqué à avancer le chiffre (controversé) de 2,5 millions de personnes disposant de moins d'un demi-SMIC par mois pour vivre (2). La vérité se situe peut-être entre ces deux chiffres. Le premier devoir des pouvoirs publics va donc être d'identifier les bénéficiaires au plus près du terrain, ce qui suppose une action très décentralisée, quitte à ouvrir un droit à l'allocation même quand la demande n'en aura pas été faite. Dans les sept pays de la CEE qui ont déjà mis en place un revenu minimum garanti, on remarque en effet que de nombreux bénéficiaires potentiels s'abstiennent de faire valoir leurs droits... Même en France, sur plus d'un million de chômeurs non indemnisés, un sur cinq n'a pas fait de demande...

Le revenu minimum d'insertion ne s'attaque aussi qu'à un des effets de la pauvreté, à savoir l'absence de ressources. Or la plaie de nos sociétés industrielles à technologies avancées et à emploi éclaté, c'est *« la pauvreté récurrente »*, que M. Lenoir définit comme *« le cumul des handicaps »*. Cette pauvreté-là, ajoutait-il, *« se perpétue chez des gens à la fois mal logés, mal scolarisés, en mauvaise santé, issus de familles éclatées »*. Autant dire que, s'il constitue une mesure de justice sociale, le revenu minimum ne sera le levier d'une action de grande ampleur contre la pauvreté et la précarité que s'il remplit plusieurs conditions.

La réinsertion : un travail au niveau local

La première condition est que le revenu minimum lui-même constitue un véritable moyen de réinsertion, afin, comme l'a dit M. Rocard, d'être une chance non seulement d'*« échapper à la misère »* mais de retrouver une place *« dans le monde des autres »*. La formule idéale serait de s'inspirer des *« contrats personnalisés d'autonomie »* mis en œuvre dans le Territoire de Belfort en 1986, où les bénéficiaires du minimum social s'engagent à retrouver leur *« autonomie »* et à échapper à l'assistance en recherchant, avec l'aide des travailleurs sociaux, un emploi, une formation ou une tâche d'intérêt collectif. A cet égard, peut-être aurait-il été plus opportun, au lieu de limiter le versement du revenu minimum à un an avec des périodes de six mois renouvelables, de prévoir, comme dans la plupart des pays de la CEE, une durée illimitée, quitte à tout arrêter si aucun effort d'insertion n'est réellement fait.

L'engagement des bénéficiaires du revenu minimum à s'insérer socialement ou à se réinsérer est indispensable. Mais il ne faut pas se masquer les difficultés. Si les *« compléments locaux de ressources »* de M. Zeller, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale dans le précédent gouvernement, n'ont eu que 12 500 bénéficiaires en 1987 au lieu des 20 000 attendus, c'est parce que les collectivités locales n'ont pas réussi à leur proposer des formations ou des activités adaptées. Dans la population visée, il y a de nombreux illettrés à qui il faudra tout apprendre, de nombreux chômeurs en fin de droits à qui il faudra tout réapprendre. *« La réinsertion ne se décrète pas »*, expliquait M. José Bidegain, directeur général adjoint de Saint-Gobain, à qui M. Séguin avait confié une mission sur les chômeurs de longue durée. Apôtre d'une action locale décentralisée, M. Bidegain expliquait : *« Certains chômeurs de longue durée se sont installées dans un écosystème de gestion de leurs survie avec des ressources très faibles, mais équilibrées. Pour passer au stade de l'emploi, ils doivent commencer par investir, notamment pour s'habiller. Or ils ne disposent pas pour cela du minimum de ressources nécessaire. »*

La réinsertion passe par un travail de fourmi au niveau local, avec au départ un diagnostic individuel permettant d'identifier l'ensemble des besoins à satisfaire pour réinsérer le bénéficiaire du revenu minimum. La thérapie doit être très personnalisée, car la pauvreté et la précarité sont à visages multiples. Autant dire que le rôle des travailleurs sociaux et des associations locales sur le terrain est incontournable. Les TUC (travaux d'utilité collective) et les SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle) ne concernant pas cette population de plus de vingt-cinq ans, il faudra inventer d'autres formules qui, loin de paraître pérenniser des situations de précarité, permettront d'offrir de vrais emplois là où les manques sont les plus criants, comme par exemple les *« services de proximité »* aux entreprises ou aux personnes dans le domaine social.

L'autre condition est de prendre appui sur ce revenu minimum pour lancer une vaste action contre la pauvreté qui, comme le soulignait le rapport Oheix, *« n'est pas seulement une affaire de revenus »*. Des programmes pilotes ont déjà été mis en œuvre dans une dizaine de départements. Un tel effort devrait être généralisé, en accentuant, par exemple, la lutte contre l'illettrisme et en facilitant l'accès au logement des familles les plus démunies. Chaque année, l'Etat consacre environ le dixième de son budget, 106 milliards de francs, à l'ensemble, logement, équipement, aménagement du territoire et transports. Pour 1988, les crédits du ministère de l'urbanisme et du logement représentent à eux seuls 53 milliards de francs. Il y a environ deux cent mille *« sans-abri »* et deux cent mille logements vacants dans le patrimoine HLM. En 1987, les fonds d'impayés de loyers ont été généralisés et les fonds d'aide au relogement étendus à une cinquantaine de départements. Peut-on prétendre lutter efficacement contre la pauvreté si on ne met pas fin à un tel scandale ?

La dernière condition est de mener une véritable politique de la prévention, celle-ci étant, après tout, le fondement même de notre système de sécurité sociale. De même qu'on ne se contente pas de guérir la maladie – on essaie de l'éviter, – de même faut-il conjurer la pauvreté avant qu'elle ne se développe. Si ce volet manquait, l'Etat donnerait le sentiment de s'arrêter au début du chemin, de gérer la pauvreté au lieu de la combattre, de libérer sa conscience. Tel Sisyphe, il secouerait des pauvres d'un côté et en fabriquerait d'autres de l'autre. La priorité à l'éducation et à la formation, la lutte contre le chômage, l'amélioration de l'habitat font partie de ce combat qui requiert imagination et action décentralisée. Pour un *« nouvel espoir »*.

MICHEL NOBLECOURT.

(2) Dans son évaluation, le Père Wresinski a en effet compté des ménages de deux personnes vivant avec le SMIC du seul *« chef de famille »* d'où... un demi-SMIC par personne.

Suppression de 1 134 emplois chez Chausson

La direction des usines Chausson (construction automobile) va présenter au prochain comité central d'entreprise, le mardi 19 juillet, une réorganisation entraînant la suppression de 1 134 emplois sur 7 456. Le plus gros concerne l'usine de Creil (886 emplois, dont 781 ouvriers, sur un total de 3 255) ; 139 emplois devraient être supprimés à l'usine de Gennevilliers, touchée par une longue grève en février et mars derniers ; 74 à l'établissement d'Asnières, le reste touchant les services centraux.

Ces réductions d'effectifs sont rendues indispensables, selon la direction, d'abordpar la baisse de la production dans la division automobile, qui monte des véhicules utilitaireslégers pour les deux actionnaires-clients de Chausson : Renault et Peugeot. Dès le quatrième trimestre 1988, la production passerait de 520 à 340 véhicules par jour, sans espoir de nouvelles productions jusqu'à 1991. Déjà, en début d'année, avant la grève, la division ne tournait qu'à 70 % de sa capacité. L'usine de Creil est particulièrement touchée par l'arrêt de la production de trois modèles (Peugeot T5/C5 et 104, Renault 4).

Le plan social table sur les départs en préretraites. 764 personnes entrent dans les conditions d'âge, mais la majorité se trouvant dans les usines de Meudon et de Gennevilliers, il faut qu'au moins 212 salariés acceptent une mutation de Creil vers ces deux usines pour que l'effet puisse jouer à plein. Des primes sont prévues (15 000 F pour un célibataire), une aide au relogement ou un remboursement des frais supplémentaires de transport, ainsi qu'un plan de formation spécifique de 7,7 millions de francs. La direction prévoit 73 aides au retour sur 370 salariés concernés. Enfin, la possibilité de travail à temps partiel ou en temps partagé (entre deux personnes), sera offerte aux salariés de Creil, l'appoint devant être obtenu par la suppression de 31 contrats à durée déterminée 56 départs spontanés.

La direction propose aussi de former une commission paritaire (représentants syndicaux et cadres) pour suivre l'application du plan.

NOMINATION

M. Yves Dauge délégué interministériel à la ville

Sur proposition du premier ministre, M. Yves Dauge a été nommé, au conseil des ministres du 13 juillet, délégué interministériel à la ville et au développement social urbain.

[Né en 1935, licencié en droit et diplômé d'études supérieures d'économie politique, M. Dauge a appartenu au cabinet de M. Pierre Mauroy à Matignon en 1981 et 1982. Après avoir été nommé, en avril 1982, directeur de l'urbanisme et des paysages au ministère de l'équipement, il avait été désigné, en janvier 1986, président de la mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme.]

Marchés financiers

IBM cède sa participation dans le rival d'ATT

La compagnie américaine de télécommunications, MCI, va racheter les 16 % de son capital que détenait IBM pour 677 millions de dollars (4,2 milliards de francs). L'opération serait destinée à lui donner une totale indépendance vis-à-vis du géant de l'informatique, au moment où ses affaires sont meilleures. Rival d'ATT sur le marché des liaisons longues distances aux Etats-Unis, MCI, née dans les années 70 lors des premières mesures de déréglementation du téléphone américain, a réussi à s'octroyer une part estimée à 8 % environ du marché, ATT en conservant 80 %. Mais la concurrence est rude et ses profits n'ont jamais été bons, avec même une lourde perte en 1986 de 450 millions de dollars. Or, en 1988, la rentabilité serait bien meilleure.

IBM avait obtenu 20 % de MCI en 1985 en échange de sa participation dans le satellite de télécommunication SBS. Cet accord marquait une entrée sur le territoire d'ATT et le début d'une lutte frontale. Mais depuis IBM a modifié sa stratégie, se défaisant de ses participations directes dans ce secteur, comme en parallèle dans celui des composants, pour se concentrer sur l'informatique. IBM vise désormais – avec force – les services de télécommunication entre ordinateurs mais plus la propriété des infrastructures des réseaux.

La Redoute prend 20 % de son homologue britannique

La Redoute, société française de vente par correspondance, vient d'acquérir 20 % d'Empire Stores, son homologue britannique, en rachetant la participation du néerlandais Vendex. Ce dernier a précisé avoir accepté l'offre – dont le montant n'est pas indiqué – de La Redoute car sa participatio minoritaire dans Empire Stores n'était pas d'une importance statégique capitale et parce que l'offre était très avantageuse par rapport aux frais d'acquisition de cette participation.

ÉTRANGER

Les pays industriels craignent un retour de l'inflation

(Suite de la première page.)

Le lent resserrement de la politique du crédit, et notamment la hausse des taux interbancaires au jour le jour (un demi-point en deux mois), a renchéri les coûts de refinancement et elles avaient besoin de relever les taux de leurs prêts. Il n'empêche que cet *« ajustement technique »* intervient au moment où les indices confirment un dynamisme préoccupant de l'économie américaine. Le président de la Fed l'avait d'ailleurs reconnu devant le Congrès, le mercredi 13 juillet, en se déclarant prêt à resserrer les verrous du crédit pour enrayer l'inflation.

Moins fortes que prévues par certains analystes, les ventes de détail en juin, en hausse de 0,5 %, portent à 6,4 % leur progression durant les six premiers mois de cette année aux Etats-Unis. Une tendance trop forte pour envisager un apaisement de la boulimie d'achats de produits étrangers des Américains. Les résultats du commerce extérieur en mai, attendus vendredi, devaient donner une précieuse indication de la tendance en ce domaine.

Autre signe inquiétant pour l'inflation, la sécheresse pousse à la hausse les prix des produits alimentaires. Quant au raffermissement du dollar, il ne peut que renchérir les importations. Ajoutons les derniers indices du chômage, dont le taux est redescendu à 5,3 % en mai, son niveau le plus bas depuis 1974, et les probables pressions salariales qui s'ensuivront, et l'on obtient tous les ingrédients d'une accélération de la hausse des prix.

Une concertation laborieuse

Sans avoir une devise de l'importance du dollar ou une économie du poids de celle des Etats-Unis, les Britanniques sont confrontés à un casse-tête similaire, celui de la surchauffe. Ce n'est pas un hasard si le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, faisant écho aux propos de M. Greenspan, le président de la Fed a laissé prévoir, jeudi, de nouvelles hausses des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. Les chiffres du chômage, dont le taux a été ramené à 8,4 % en juin contre 8,6 % un mois auparavant, celui de la production industrielle de mai, supérieur de 3,80 % à ce qu'il était un an auparavant, la progression des revenus de 8,5 % en rythme annuel alors que celle des prix est de 4,2 %, constituent autant de mises en garde. Déjà, chacun parle à la City d'une remontée progressive des taux, de 10 % actuellement, à 11 % afin d'empêcher les prix à la consommation de passer le cap des 5 % d'ici à la fin de l'année.

Face à ces cigales anglo-saxonnes, les Allemands continuent de jouer les fourmis. La Bundesbank n'a finalement pas relevé, comme les marchés le craignaient, son taux Lombard, maintenu lors de sa réunion de jeudi à 4,5 %. Mais après le relèvement à 3 % du taux de l'escompte quinze jours auparavant, chacun s'attend à un mouvement de hausse sur ce taux directeur. La relative faiblesse du mark plaide selon l'institut d'émission en faveur d'une telle démarche. Tout comme l'augmentation de la masse monétaire, toujours supérieure à la fourchette de 3 % à 6 % maintenue comme objectif pour 1988. Certains estiment que la Bundesbank a elle-même miné la confiance dans le mark en s'inquiétant ouvertement des sorties de capitaux. Mais, en matière de taux d'intérêt, la concertation des sept principales puissances industrielles s'annonce quelque peu laborieuse entre « bons » et « mauvais » gestionnaires.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

La CEE et le Japon inquiets de la loi commerciale américaine

La CEE et le Japon ont immédiatement fait part de leur inquiétude après le vote, par la Chambre des représentants américaine, d'une loi commerciale renforçant le dispositif prévu contre les pratiques *« déloyales »* des partenaires des Etats-Unis (*le Monde* du 15 juillet). Le commissaire européen aux relations extérieures, M. Willy de Clercq, a jugé *« de nature protectionniste »* cette législation et a annoncé que la Communauté était prête à saisir le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) si le Sénat votait ce texte. De leur côté, les Japonais ont demandé au président Reagan d'opposer à nouveau son veto et envisagent, eux aussi, de recourir au GATT. Mais à Tokyo, l'humeur semble plus à la déception qu'à la colère ouverte. Le président Reagan a dix jours pour accepter ou refuser le projet de législation.

TRANSPORTS

● **Le futur métro de Toulouse concédé à la Caisse des dépôts. –**

La Caisse des dépôts et consignations, Matra et la Société d'économie mixte des voyageurs de l'agglomération de Toulouse (SEMVAT) se sont vu confier la réalisation de l'exploitation du métro VAL de Toulouse. Le Syndicat mixte des transports collectifs de l'agglomération toulousaine (SMTC) a en effet décidé de donner le contrat de concession à une société dotée d'un capital de 30 millions de francs qui regroupera, autour de la Caisse des dépôts, la société Matra, la SEMVAT ainsi que des banques locales et des investisseurs régionaux. Le montant total des travaux est estimé à 3,3 milliards de francs et la mise en service de la ligne A, d'une longueur de 10 kilomètres, est prévue pour le milieu de l'année 1993.

● **Projet de TGV entre le tunnel sous la Manche et Londres.** – La société des chemins de fer britannique British Rail a dévoilé, le jeudi 14 juillet, un projet de train à grande vitesse pouvant rouler à 270 km/h entre Londres et l'entrée du tunnel sous la Manche dans le Kent, qui ramènerait la durée du trajet entre Londres et Paris à environ 2 h 30 à la fin du siècle.

Le projet, inclus dans un programme d'investissements de 1 milliard de livres (10,5 milliards de francs) visant à répondre aux besoins des utilisateurs du tunnel au siècle prochain, doit être soumis à l'approbation du gouvernement britannique. – *(AFP.)*

NEW-YORK, 14 juillet ↑

Nouvelle avance

Amorcé vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de reprise s'est poursuivi jeudi à Wall Street, mais à cadence ralentie toutefois. En cours de séance, l'indice des industrielles était parvenu à grimper jusqu'à la cote 2 125,71. Mais il ne réussit pas à s'y maintenir pour finalement s'établir à 2 113,62 soit à 9,25 points au-dessus de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 948 valeurs traitées, 773 ont monté, 635 ont baissé et 540 n'ont pas varié.

Contrairement aux craintes éprouvées dans les milieux financiers, la Bourse américaine n'a pas ou peu réagi au relèvement des taux de base bancaires. Les professionnels attribuaient le phénomène au fait accompli. D'autre part, M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, n'avait-il pas laissé prévoir une remontée des taux à court terme comme un élément des efforts conduits pour contenir l'inflation ? La prudence constatée n'a finalement été due qu'aux incertitudes sur les résultats du commerce extérieur publiables ce vendredi à 14 heures (heure de Paris).

Quoi qu'il en soit, les spécialistes sont à peu près unanimes à dire que Wall Street, sauf imprévu, est capable de progresser encore jusqu'à la cote 2 150 du Dow Jones avant de consolider une centaine de points en dessous. L'activité a porté sur 172,41 millions de titres contre 218,9 millions la veille.

VALEURS	Cours du 13 juillet	Cours du 14 juillet
Alcoa	52 1/2	53
A.T.T.	26 1/8	26 3/8
Boeing	59 1/4	59 1/4
Chase Manhattan Bank	29 1/8	29 5/8
Du Pont de Nemours	87 7/8	88 1/2
Eastman Kodak	43 7/8	43 1/2
Exxon	45 1/8	45 3/4
Ford	51 5/8	51 3/8
General Electric	43 1/4	43 1/4
General Motors	78 7/8	78 3/8
Goodyear	61 3/8	60 3/4
I.B.M.	125 1/8	124 3/4
I.T.T.	52	51 7/8
Mobil Oil	43 1/2	43 7/8
Pfizer	60 5/8	60 1/4
Schlumberger	32 7/8	33 1/4
Texaco	46 1/2	46
UAL Corp. ex-Allegis	95 7/8	95 5/8
Union Carbide	22 1/2	23 5/8
U.S.X.	30 7/8	30 3/4
Westinghouse	55 1/4	54 5/8
Xerox Corp.	54 1/2	54 1/2

PARIS, 13 juillet ↓

Poursuite de la baisse

A la veille du 14 juillet, et surtout quarante-huit heures avant la publication du montant de la balance commerciale américaine pour le mois de mai, les investisseurs ont opté pour la prudence. Beaucoup ont préféré réaliser des ventes de précaution dans l'attente de la journée de vendredi. Aussi l'indicateur instantané, qui avait déjà perdu 1 % à l'ouverture de la séance, descendait jusqu'à – 1,54 % à l'issue des transactions. En trois jours, la place aura perdu près de 4 %. Ramenant sa progression depuis le début du mois boursier de juillet à + 1,3 %. La baisse intervenue depuis le début de la semaine s'explique non seulement par le départ en vacances de nombreux opérateurs, mais également par la faiblesse de Wall Street troublée par la tension à la hausse des taux d'intérêt. Dans ces conditions, le mouvement de repli à Paris, portant souvent sur de petits volumes, était emmené par de nombreuses valeurs phares comme Michelin, Saint-Gobain, l'Air liquide et CGE. Peugeot, malgré l'annonce de sa performance au mois de juin où il dépasse Renault, s'inscrivait aussi en repli. « Toutes les bonnes nouvelles ont été anticipées », expliquait un gérant. « Nous attendons maintenant le 15 juillet pour connaître le déficit commercial américain... ». Toutefois l'effet d'annonce sera partiel à Paris, car les banques seront fermées ce jour-là.

Seul parmi les hausses, LVMH continuait à être activement « travaillé ». En début d'après-midi, pas moins de 48 000 titres avaient déjà été échangés, confirmant implicitement la rumeur selon laquelle M. Bernard Arnault, président de la Financière Agache, souhaitait détenir au moins 30 % du capital. Depuis les accords de la semaine dernière, il est devenu avec l'anglais Guinness le principal actionnaire de ce groupe de luxe. Sa part était alors de 24 %. Certains n'excluent pas de le voir atteindre rapidement la minorité de blocage (33,4 %).

En vue d'assurer une diffusion plus large dans le public des actions Batif Développement, la Batif Banque va procéder à la vente de 750 000 titres (14,6 % du capital) au prix unitaire de 230 F, du 13 au 20 juillet. La cotation de l'action a été suspendue jusqu'au 20 juillet. La participation de la SPAFI, filiale de Saint-Gobain, dans la SGE, a été ramenée de 61,09 % à 22,91 %.

LONDRES, 14 juillet ↓

Affaibli

Les cours se sont affaiblis jeudi au Stock Exchange en raison de la hausse des taux d'intérêts américains. L'indice FT a clôturé en baisse de 0,2 % à 1 496,7. Pourtant jusqu'à la mi-journée les valeurs avaient nettement progressé, encouragées par l'annonce de la stabilité des salaires en mai. La bonne performance de Wall Street la veille avait été également un facteur favorable. Cependant, en cours de séance, la relève des taux d'intérêt américain a déprimé les investisseurs. D'autant que le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, laissait à son tour prévoir une nouvelle hausse des taux. Le montant des échanges de titres était alors plus soutenu. Ainsi, 567 millions de titres étaient échangés contre 431 millions, mercredi. Dans le secteur agro-alimentaire, Rank Hovis McDougall s'inscrivait en hausse dans l'attente d'une éventuelle OPA lancée par l'australien Goodman Fielder. Le holding Pearson s'est également fortement apprécié sur des rumeurs de rachat par M. Rupert Murdoch. Aux valeurs électriques, Plessey s'est distingué à la suite de l'acquisition de la firme américaine Electronic Systems Division.

TOKYO, 15 juillet ↓

Repli

La reprise aura été éphémère. Dès vendredi, le marché de Tokyo s'est de nouveau orienté à la baisse. La matinée n'avait pourtant pas mal commencé. Une heure après l'ouverture, l'indice Nikkeï était monté à 28 206,92 (+ 106,80 points). Mais, rapidement, il reperdait tout le terrain gagné pour revenir en fin de journée à 27 913,79 avec une perte de 170,29 points (– 0,61 %).

Un spécialiste de Jardine Fleming Securities ne se disait pas surpris de ce revirement. « Les investisseurs ne voient pas de raison d'acheter du papier avant la publication des chiffres du commerce extérieur américain. » Prudence oblige. Les pronostics sur ce résultat ne sont-ils pas assez pessimistes ? Seules les aciéries et les pétrolières ont fait preuve de fermeté.

Une assez forte activité a continué de régner avec 2 milliards de titres échangés contre 2,1 milliards la veille.

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Akaï	850	870
Bridgestone	1 320	1 330
Canon	1 320	1 300
Fuji Bank	3 160	3 060
Honda Motors	1 850	1 870
Matsushita Electric	2 630	2 550
Mitsubishi Heavy	1 020	1 020
Sony Corp.	5 400	5 300
Toyota Motors	2 720	2 690

FAITS ET RÉSULTATS

● **Singer vend deux filiales électroniques.** – Le groupe électronique américain Singer a conclu des accords de vente sur deux de ses filiales, pour 455 millions de dollars, dans le cadre de son plan de restructuration. La première, Electronic Systems Division (équipement pour l'aéronautique et pour la défense), a enregistré, en 1987, un chiffre d'affaires de 166 millions de dollars avec 3 400 personnes, et sera rachetée pour 310 millions par Plessey North America, filiale du britannique Plessey, spécialisée dans les équipements électroniques pour l'aéronautique civil et militaire. La seconde HRB (systèmes d'interception et d'analyse de signaux) a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de 119 millions avec 1 700 personnes, et sera acquise pour 145 millions de dollars par Hadson, également spécialisée, par une de ses filiales Ultrasystems, dans ce type de systèmes.

● **Emess renonce à son OPA sur Holophane.** – La société britannique Emess a renoncé, le 13 juillet, à son offre publique d'achat (OPA) sur la société française Holophane. Cette décision fait suite au rejet par la cour d'appel de Paris du recours formé par Emess contre la décision du conseil des bourses de valeurs (CBV), le 15 juin dernier, qui avait écarté son OPA. Le britannique Thorn-Emi, candidat également au rachat d'Holophane, reste donc seul sur les rangs.

● **Saint-Gobain réduit sa participation dans la SGE.** – La société Spafi, filiale du groupe Saint-Gobain, a réduit sa participation dans le capital de la Société générale d'entreprise (SGE) en la ramenant de 61,09 % à 22,91 %. Cette réduction fait suite à des opérations de fusion, d'augmentation de capital et de regroupement d'actions approuvées par l'assemblée générale extraordinaire de la SGE du 30 juin. Elle intervient dans le cadre des accords signés entre Saint-Gobain et la Générale des eaux (*le Monde* du 27 février), qui permet au premier de se désengager du BTP.

● **Vers la prise de contrôle de Stracel par le finlandais UPM.** – Le processus de prise de contrôle de Stracel (ex-Cellulose de Strasbourg) par l'entreprise finlandaise UPM (United Paper Mills) a franchi un nouveau pas cette semaine avec la réunion du conseil d'administration de l'entreprise qui a entériné l'agrément, donné par le Trésor, de cession de 50,05 % des actions à UPM et convoqué pour le 28 juillet une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

● **Le Conseil d'Etat annule des sanctions contre des parfumeurs.** – Le Conseil d'Etat annulé, le 29 juin dernier, une décision du ministère de l'économie et des finances de décembre 1984 qui condamnait des marques de parfum à des amendes pour entrave à la concurrence. Aux côtés de Givenchy, six autres marques ayant déposé des recours ont bénéficié de l'annulation de la décision de 1984 (Orlane, Parfums Christian Dior, Lanvin, Patou, Hermès et Germaine Monteil). Ces sociétés n'auront donc pas à payer l'amende (de 50 000 F à 125 000 F) à laquelle elles avaient été condamnées.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	288 80	284	IN2	159 50	154
Arnault & Associés	552	549	Int. Metal Service	330	330
Asystel	248	245	La Commande Electr.	400	404
B.A.C.	445	445	Le gd livre du mois	285	280
B. Demachy & Assoc.	370	370	Loca Investissement	249	246
B.I.C.M.	590	590	Locamic	....	199
B.I.P.	....	512	Marlin Immobilier	....	....
Boiron	405	398	Metallurg. Minière	136	....
Bolloré Technologies	910	909	Métrologie Internat.	415	415
Buitoni	1050	1050	Métroservice	124	123
Câbles de Lyon	1390	1378	M.M.B.M.	590	583
Calberson	830	810	Molex	240	243
Canal Plus	580	570	Navale-Delmas	750	....
Cardif	1039	975	Olivetti-Logabax	....	204 90
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	278	Om. Gest.Fin.	318	310
C.A.T.C.	140	135	Presbourg (C. In. & Fin.)	99 90	99 90
C.D.M.E.	930	920	Présence Assurance	499	498
C. Equip. Elect.	299 50	295	Publicat. Filipacchi	....	445
C.E.G.I.D.	885	875	Razel	950	939
C.E.G.E.P.	....	171 90	St-Gobain Emballage	....	1295
C.E.P.-Communication	1396	1398	St-Honoré Matignon	175	176
C.G.I. Informatique	710	710	S.C.G.P.M.	....	325
Ciments d'Origny	539	518	Segin	385	380
C.N.I.M.	....	318	Seine-Mera	550	548
Concept	305	293	S.E.P.	1497	1500
Conforama	826	793	S.E.P.R.	....	1390
Creeks	441	430	S.M.T.Goupil	289	294 90
Dafsa	216	207 40	Sodinforg	870	835
Dauphin	4885	4885	Supra	315	302 40
Devanlay	998	994	TF 1	257 20	246 90
Deville	629	625	Unilog	155	147
Duménil-Leblé	1010	1004	Union Financ. de Fr.	400	399
Editions Belfond	132	128 70	Valeurs de France	329	332
Elysées Investiss.	24 10	23 10			
Finacor	473 20	538			
Guintoli	516	505			
Guy Degrenne	875	....			
I.C.C.	224 80	224 80			
IDIA	225	225			
I.G.F.	143	140			

Marché des options négociables le 13 juillet 1988

Nombre de contrats : 3 334.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	400	5,70	–	10	14
CGE	280	41	–	5	8,50
Elf-Aquitaine	320	22	32	13,90	21
Lafarge-Coppée	1 300	96	140	45	65
Michelin	220	12,50	22	22,10	–
Midi	1 400	85	–	100	–
Paribas	400	20	37	18	25
Peugeot	1 300	80	140	90	–
Saint-Gobain	520	22	37	22	–
Thomson-CSF	200	17	27	13,20	19,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 juillet 1988
Nombre de contrats : 41 664

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	103,70	102,55	101,75
Précédent	104,20	103,05	102,10

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,11	1,91	0,31	1,30

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,24 F ↑

La hausse du dollar a repris vendredi sur tous les marchés des changes internationaux, sauf à Paris, fermé en raison du chômage des banques. Le billet vert est monté à 1,8510 DM (contre 1,8445 DM), malgré l'intervention de la Bundesbank. Il s'est échangé à 6,2435 F (contre 6,2050 F). La spéculation table sur un déficit commercial américain moins mauvais que prévu.

FRANCFORT	14 juillet	15 juillet
Dollar (en DM)	1,8445	1,8510

TOKYO	14 juillet	15 juillet
Dollar (en yens)	132,95	133,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 juillet) .... Clos
New-York (14 juillet) .. 7 3/4-7 7/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	13 juillet	14 juillet
Valeurs françaises		Clos
Valeurs étrangères		Clos

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	13 juillet	14 juillet
Indice général	355,3	Clos

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	13 juillet	14 juillet
Industrielles	2 104,37	2 113,62

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	13 juillet	14 juillet
Industrielles	1 500,8	1 496,7
Mines d'or	218,1	222,0
Fonds d'Etat	87,92	87,78

TOKYO

	14 juillet	15 juillet
Nikkeï Dow Jones	28 084,08	27 913,79
Indice général	2 198,88	2 186,42

BOURSE DU 13 JUI[illegible]

Comptant

Cote des changes

Marchés financiers

BOURSE DU 13 JUILLET

Cours relevés à 17 h 41

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3846	C.N.E. 3% ★	3821	3840	3825	+ 0 13
1075	B.N.P. T.P.	1080	1075	1075	− 0 46
1025	C.C.F. T.P.	1065	1070	1070	+ 0 47
1064	Créd. Lyon. T.P.	1060	1080	1080	....
1314	Renault T.P.	1373	1372	1372	− 0 07
1625	Rhône-Poul. T.P.	1728	1710	1710	− 1 04
1277	St-Gobain T.P.	1290	1300	1302	+ 0 93
1251	Thomson T.P.	1265	1278	1278	+ 1 03
445	Accor	449	440	435	− 3 12
560	Air Liquide	559	540	552	− 1 25
2100	Alcatel ★	2062	2060	2010	− 2 52
1270	Als. Superm.	1425	1400	1400	− 1 75
280	A.L.S.P.I.	303	295 10	298	− 1 65
310	Alsthom ★	331 10	331	320	− 3 35
2160	Arjom. Prioux ★	2283	2275	2275	− 0 35
505	Aussedat-Rey ★	516	522	513	− 0 58
885	Aux. Entrepr. ★	896	892	884	− 1 34
760	Av. Dassault ★	733	730	724	− 1 23
320	BAFP ★	338	335	337	− 0 30
290	Bail-Equipem. ★	302 10	308	302	− 0 03
870	Bail Investiss.	812	810	800	− 1 48
288	B.N.P. C.I. ★	281	280 10	283	+ 0 71
435	Cie Bancaire ★	508	497	499	− 1 77
390	Bazar H.-V.	406 10	405	405	− 0 27
440	Béghin-Say ★	455	441	440	− 3 30
820	Berger (Mé)	940	916	931	− 0 96
680	Bic ★	683	675	678	− 0 73
1370	B.I.S.	1450	1426	1400	− 3 45
2320	Bongrain S.A. ★	2397	2365	2360	− 1 54
885	Bouygues ★	919	900	885	− 3 70
75	B.P. France ★	71 50	70	70	− 2 10
4670	B.S.N. ★	4820	4800	4740	− 1 66
2120	Cap Gem. S. ★	2210	2210	2190	− 0 90
385	Carnaud ★	418	415	408	− 2 39
2430	Carrefour ★	2451	2430	2400	− 2 08
153	Casino	153 10	150 10	150 10	− 1 96
113	Casino A.D.P.	112 20	111	112 80	+ 0 53
960	C.C.M.C.	960	960	960	....
730	Cetelem	735	735	732	− 0 41
485	Cerus ★	430	428 90	428	− 0 47
1440	C.F.A.O. ★	1408	1405	1405	− 0 21
280	C.G.E.	315	314 90	310 50	− 1 43
1110	C.G.I.P. ★	1130	1118	1113	− 1 50
1090	Chargeurs S.A. ★	1169	1140	1110	− 5 05
985	Ciments franç. ★	1005	1006	1005	....
445	Club Méditerr. ★	482	478	470	− 2 49
153	Codetel ★	154 50	153 90	152 70	− 1 17
300	Cofimeg	285	285 10	292	+ 2 46
2100	Colas ★	560	562	584	+ 0 71
255	Compt. Entrepr.	274	273	274 80	+ 0 29
680	Compt. Mod. ★	685	685	675	− 1 46
880	Créd. Foncier ★	900	900	886	− 1 56
....	Crédit F. Imm. ★	422	420	410	− 2 84
120	C.C.F.	120	119	118 10	− 1 58
517	Cr. Lyon. (CI) ★	506	500	494 90	− 2 19
860	Crédit Nat. ★	949	945	930	− 2

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
530	CSEE (ex-Sign.) ★	506	500	501	− 0 99
275	Crouzet ★	325	321 10	324	− 0 31
2330	Damart S.A. ★	2310	2295	2265	− 1 95
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	300	287	286 50	− 4 50
1610	De Dietrich	1475	1498	1417	− 3 93
192	Dév. P.d.C. (Li)	190 50	190	190	− 0 26
450	D.M.C.	465	460	460	− 1 08
330	Drouot Assur. ★	355	356 40	346	− 2 54
1710	Docks France ★	1790	1780	1760	− 1 68
630	Dumez ★	660	660	677	+ 2 58
1210	Eaux (Gén.)	1270	1232	1258	− 0 94
1340	Ecco ★	1475	1435	1400	− 5 08
830	Electrofinanc. ★	845	835	815	− 3 55
485	El. S. Dassault	464	465	469	+ 1 08
325	Elf-Aquitaine	326	322	323	− 0 92
282	— (certific.) ★	260	264 10	253 50	− 2 50
691	Epeda-B-Faure ★	685	678	678	− 1 02
2500	Essilor	2690	2620	2660	− 1 12
1650	Essilor Inc. (DP)	1720	1710	1653	− 3 90
320	Esso S.A.F. ★	321	315	310	− 3 43
1500	Eurafrance	1618	1575	1594	− 1 48
1100	Eurocom ★	1150	1140	1140	− 0 87
2340	Euromarché	2350	2350	2331	− 0 81
560	Europe nº 1 ★	555	555	560	+ 0 90
33	Eurotunnel ★	34 25	34	34 05	− 0 58
910	Exor ★	1038	1040	1019	− 1 83
845	Facom	850	850	830	− 2 35
955	Fichet-bauche	952	957	970	+ 1 89
182	Finextel ★	195	195	190 10	− 2 51
122	Fives-Lille ★	128	127 10	127	− 0 78
1170	Fromageries Bel	1240	1240	1235	− 0 40
850	Gal. Lafayette ★	865	850	850	− 1 73
300	Gascogne	302	299	299	− 0 99
1390	Gaz et Eaux	1600	1605	1650	+ 3 13
520	Géophysique ★	504	510	490	− 2 78
560	Gerland	559	556	555	− 0 72
520	GTM-Entrepose	596	590	588	− 1 34
575	Guyenne-Gas. ★	665	660	660	− 0 75
2250	Hachette ★	2505	2486	2510	+ 0 20
620	Havas ★	700	693	690	− 1 43
525	Hénin (La)	517	516	486	− 6
1070	Hutchinson ★	1071	1070	1069	− 0 19
211	Imétal ★	210	206 10	206 50	− 1 67
315	Imm. Plaine-M.	305	314 50	305	....
1120	Ingénico ★	522	524	510	− 2 30
3300	Inst. Mérieux	3460	3580	3575	+ 3 32
550	Interbail ★	512	512	510	− 0 39
1060	Intertechnique	1100	1100	1138	+ 3 45
865	J. Lefebvre	918	905	902	− 1 74
1440	Lab. Bellon	1475	1479	1475	....
1290	Lafarge-Coppée	1342	1322	1324	− 1 34
1290	Lebon ★	1242	1241	1241	− 0 08
2750	Legrand ★	2925	2880	2845	− 2 74
2200	Legrand (DP) ★	2300	2350	2312	+ 0 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Leroy-Somer ★	790	782	788	− 0 25
1830	Lesieur	1930	1929	1915	− 0 78
680	Locabail Immob.	665	656	669	+ 2 14
395	Locafrance ★	410 90	410	410	− 0 22
905	Locindus	836	830	820	− 1 91
265	Luchaire	289	285	280	− 3 11
2500	L.V.M.H. ★	2822	2828	2870	+ 1 70
1320	Lyonn. Eaux ★	1380	1375	1399	+ 1 38
63	Mais. Phénix	75	73	73 20	− 2 40
240	Majorette (Ly)	230	225	225	− 2 17
340	Mar. Wendel ★	362	362	356	− 1 66
181	Matra ★	203	198 70	195 50	− 3 69
2280	Merlin-Gerin ★	2340	2400	2400	+ 2 56
215	Michelin	206 50	200	203	− 1 69
1370	Midi (Cie)	1360	1350	1355	− 0 37
183	Midland Bk SA ★	188 90	181	181	− 4 18
515	Min. Salaig. (Ma)	517	515	515	− 0 39
63	M.M. Penarroya	66 20	66	63	− 4 83
79	Moulinex	101	99	100 50	− 0 50
1040	Navig. Mixtes ★	1080	1051	1050	− 2 78
110	Nord-Est ★	111	109 10	108	− 2 70
410	Nordon (Ny)	372	360	360	− 3 23
440	Nouvelles Gal.	410	408	398	− 2 93
785	Occid. (Gén.) ★	730	734	720	− 1 37
1160	Omn.F.Paris	1192	1185	1155	− 3 10
350 50	Olida-Caby ★	336	334 90	344	+ 2 38
3250	Oréal (L')	3450	3350	3420	− 0 87
375	Paribas	398 80	397 50	396 20	− 0 40
380	Paris-Réesc. ★	380	375	376	− 1 05
1120	Pechelbronn ★	1165	1150	1165	....
320	Penhoet	359	350	349	− 2 79
940	Pernod-Ricard ★	1054	1045	997	− 5 41
1150	Peugeot S.A.	1255	1221	1221	− 2 71
510	Pollet ★	494	491	480 10	− 2 81
....	P.M. Labinal ★	772	757	762	− 1 30
2800	Presses Cité ★	2850	2855	2885	+ 1 23
1140	Précabail Sic.	1068	1065	1039	− 2 72
606	Primagaz	630	630	632	+ 0 32
500	Printemps ★	507	490	490	− 3 35
1550	Promodès	1915	1890	1920	+ 0 26
705	Radiotechn. ★	756	752	737	− 2 51
68 10	Raff. D. Total ★	74	74	71	− 4 05
2330	Redoute (La) ★	2500	2480	2500	....
355	Rober Financière	349	344	344	− 1 43
950	Roussel-Uclaf ★	1217	1239	1206	− 0 90
660	R.-Uclaf-CNI ★	810	800	784	− 3 21
3380	R. Impériale (Ly)	3800	3650	3650	− 3 95
172	Sade	174 20	174 10	174 10	− 0 06
1550	Sagem ★	1500	1490	1500	....
490	Saint-Gobain	509	504	503	− 1 18
1010	St-Louis ★	1076	1073	1053	− 2 14
1500	Salomon	1520	1495	1495	− 1 64
610	Salvepar	667	661	661	− 0 90
725	Sanofi ★	720	705	704	− 2 22
730	S.A.T. ★	710	695	690	− 2 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
184	Saul.-Châ. (B) ★	228 50	222	222	− 2 84
1200	Saupiquet (Na)	1240	1210	1210	− 2 42
320	Schneider ★	397 90	395	398	+ 0 03
55	S.C.O.A.	49 50	48 90	48 50	− 2 02
552	S.C.R.E.G. ★	585	580	580	− 0 85
775	Seb ★	839	830	818	− 2 50
410	Sefimeg ★	415	420	416 20	+ 0 29
1740	S.F.I.M.	1610	1601	1610	....
35	S.G.E.	38 65	38	38	− 1 68
715	Silic	721	720	720	− 0 14
505	Simco-U.P.H. ★	473	486	489	+ 3 38
305	Simnor (Li)	315	312	312	− 0 95
800	Skis Rossignol	922	901	925	+ 0 33
870	Sligos ★	885	883	847	− 4 29
330	Société Générale	352 90	346	345	− 2 24
161	Sodecco	163	162 90	162 90	− 0 06
165	Sodero (Na)	180	175	175	− 2 78
2480	Sodexho ★	2885	2898	2893	+ 0 30
98	Sogenal (Ny)	104	103	103	− 0 96
270	Sogerap	288	280	285	− 1 04
2190	Somm-Allib. ★	2140	2060	2070	− 3 27
880	Source Perrier ★	879	868	871	− 0 91
735	Sovac ★	786	780	753	− 4 20
415	Spie-Batignol. ★	404 10	403	404	− 0 02
510	Strafor ★	500	490	485	− 3
255	Suez	254	247	246	− 3 15
395	Synthélabo ★	415	414	414	− 0 24
900	Talcs Luzenac ★	849	840	845	− 0 47
4910	Tél. Elect.	4620	4600	4600	− 0 43
205	Thomson-C.S.F.	200 10	195	195	− 2 55
350	Total (CFP) ★	345	341	339	− 1 74
74	— (certific.)	72	71	72	....
1070	T.R.T. ★	1159	1155	1117	− 3 62
370	U.F.B.-Locab. ★	415	401 10	414	− 0 24
925	U.I.C. ★	804	790	757	− 5 85
500	U.I.F. ★	510	515	495	− 2 94
820	U.I.S.	824	824	818	− 0 73
180	U.C.B. ★	190 50	187 10	185	− 2 89
605	Usinor	626	625	625	− 0 16
500	Valéo ★	509	490	486	− 4 52
118 20	Vallourec ★	133 50	131	129 10	− 3 30
320	Via Banque	340	335	335	− 1 47
798	Elf-Gabon ★	813	820	801	− 1 48
137 90	Amax Inc.	140	137	138 80	− 0 86
156 30	Amer. Express	166 50	162 50	162 50	− 2 40
157 30	Amer. Teleph.	162 30	161 50	161 50	− 0 49
97 56	Anglo Amer. C.	102 80	103 80	103 80	+ 0 97
480	Amgold	470	460 10	463	− 1 49
872	BASF (Akt)	865	868	868	+ 0 35
989	Bayer	980	985	990	+ 1 02
102 80	Buffelsfont.	103 80	103 90	103 90	+ 0 10
162 50	Chase Manh.	183 30	178 40	178 40	− 2 67
....	Echo Bay Mines	129 50	128	128 50	− 0 77
69 90	De Beers	73 40	72 40	72 40	− 1 36
1438	Deutsche Bank	1617	1578	1565	− 3 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
819	Dresdner Bank	860	861	854	− 0 70
84	Driefontein Cod	85 20	85 20	89	+ 5 83
519	Du Pont-Nem.	559	560	550	− 1 61
267	Eastman Kodak	275	272 10	272 10	− 1 06
33 50	East Rand	36 70	36 05	36 60	− 0 27
226 50	Electrolux	238	237	237	− 0 42
237 50	Ericsson	244 10	244 10	244	− 0 04
275	Exxon Corp.	275	273	272 50	− 0 91
306 20	Ford Motors	326	317 80	317 80	− 2 52
54 70	Freegold	56 30	57	57 20	+ 1 60
97 80	Gencor	95 50	97 60	97 60	+ 2 20
257	Gén. Electr.	273	267 90	265 50	− 2 75
740	Gén. Belgique	746	735	735	− 1 47
485	Gen. Motors	475 50	485	485	+ 2
118 50	Goldfields	112	110 50	111 50	− 0 45
54 90	Gd Metropolitain	53 80	53 80	53 90	+ 0 19
42	Harmony	43 10	43 10	43 50	+ 0 93
84 40	Hitachi	73 80	73 20	68	− 7 61
905	Hoechst Akt.	921	923	915	− 0 65
108 50	Imp. Chemical	112	111 50	111 50	− 0 45
898	IBM	789	789	765	− 3 04
306	ITT	315 50	322 10	321 30	+ 1 84
215 50	Ito-Yokado	202	199 50	191	− 5 45
....	Mac Donald's	286 50	288	285	− 0 52
116	Matsushita	117 50	115 60	115 50	− 1 70
327	Merck	342 50	339 60	339 80	− 0 79
388	Minnesota M.	393	389 50	389 50	− 0 89
270	Mobil Corp.	274	265 20	265 20	− 3 21
213	Morgan J.P.	239	227	231	− 3 35
35200	Nestlé	34980	34770	34700	− 0 80
....	Nixdorf	1552	1517	1535	− 1 10
190	Norsk Hydro	194	192 50	192 50	− 0 77
126	Olivetti	130 50	130	131 50	+ 0 77
2046	Petrofina	1961	1960	1985	+ 1 22
493 50	Philip Morris	536	546	552	+ 2 99
89 20	Philips	101	99 10	99 10	− 1 88
82 50	Placer Dome	85	86 60	85 60	+ 0 71
340	Quilmès	360	363	363	+ 0 83
498	Randfontein	485	507	521	+ 7 42
681	Royal Dutch	683	674	674	− 1 32
46 85	Rio Tinto Zinc	44 10	44	44 10	....
....	Saat. & Saatchi	39 90	40	40	+ 0 25
54 95	St Helena Co	57 90	57 85	57 60	− 0 52
213 80	Schlumberger	208 90	207 50	207 30	− 0 77
111 30	Shell transp.	108 60	108 80	108 80	+ 0 18
1316	Siemens A.G.	1441	1412	1415	− 1 80
236	Sony	249 20	245 60	245 50	− 1 48
....	Telefonica	51 60	51 30	51 20	− 0 78
200	T.D.K.	187	197 50	187 50	+ 0 25
42 85	Toshiba Corp.	47 50	48 80	48 20	+ 1 47
320	Unilever	330 50	332	332	+ 0 45
227 50	Unit. Techn.	230 50	230	230 50	....
500	Vaal Reefs	530	533	536	+ 1 13
330 50	Volvo	332	332	329	− 0 90
205	West Deep	195 90	195	195 50	− 0 20
319 50	Xerox Corp.	340	334 60	334 60	− 1 59
....	Yamanouchi	183	184 50	184 50	+ 0 82
1 75	Zambia Corp.	2 18	2 15	2 19	+ 0 46

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	128 30	1 254
9,80 % 78/93	103 60	0 064
10,80 % 79/94	107	9 266
13,25 % 80/90	106 70	1 488
13,80 % 81/99	103 12	6 826
16,20 % 82/90	111 75	8 100
16 % juin 82	114 40	1 534
14,60 % fév. 83	115	5 744
13,40 % déc. 83	119 45	7 642
12,20 % oct. 84	113 20	8 333
11 % fév. 85	113 07	4 328
10,26 % mars 86	108 50	3 496
ORT 12,75 % 83	1920	..
OAT 10 % 2000	106 08	1 315
OAT 9,80 % 1997	107 90	5 789
OAT 9,80 % 1996	104 87	4 445
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 14	0 329
CNB Paribas	103 05	0 329
CNB Suez	103 40	0 329
CNI janv. 82	103 11	0 329
PTT 11,20% 85	110 30	5 390
CFF 10,30% 86	104 45	4 458
CNE 11,50% 85	108 40	1 163
CNT 9% 86	99 70	2 175
CRH 10,90% déc. 85	108 10	5 280
C.N.C.A. T.P.	1160	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2255	225
Métrologie I. 8% 6/7	80 50	8 010

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2288	2130 c
A.G.F. (St Cent.)	....	600
Applic. Hydraul.	....	685
Arbel	365	363
Astorg	201 60	193 50 c
Avenir Publicité	799	....
Bain C. Monaco	307	328 50 d
Banque Hypoth. Eur.	322	318
Béghin-Say (C.I.)	363	361
B.G.L.	772	800
Blanzy-Ouest	601	....
B.N.P. Intercontin.	215	215
Bénédictine	5770	5770
Bon-Marché	905	....
B.T.P.	....	113 40
Calif	547	569
Cambodge	740	710 c
C.A.M.E.	122	119
Campenon Bern.	233	532 d
Carbone-Lorraine	569	543
Caso-Pochain	26	24
C.E.G.Frig.	518	518
Centen. Blanzy	1500	1480
Centrest (Ny)	230	230

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carabati	116	114
Chambourcy (M.)	979	979
Champex (Ny)	140	142
C.I.C. (Financ. de)	166 40	160
C.I. Maritime	690	690
Ciments (B)	1000	1900 d
Clause	685	685
Cofradel (Ly)	1300	1118 c
Cogifi	316	313
Comiphos	340	331 30
Cie Industrielle	....	2716
Comp. Lyon-Alem.	490	476
Concorde (La)	751	750
C.M.P.	16 85	16 85
Créd. Gén. Ind.	553	553
Cr. Universel (Cie)	539	540
Créditel	135 80	139
Dartblay S.A.	561	....
Degremont	149 50	145
Delalande S.A.	1365	1360
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1950	1950
Didot-Bottin	....	840
Eaux Bass. Vichy	1069	1069
Eaux Vittel	2255	....
E.C.I.A.	1133	1130
Economats Centre	311	314
Electro-Banque	288	288
Eli-Antargaz	720	723
E.L.M. Leblanc	700	705
Enafi-Bretagne	248	245
Entrepôts Paris	519	467 50
Epargne (B)	3505	3500
Europ. Accumul.	65 10	67 70
Europe Soudure Indust.	126 70	118 c
Eternit	2180	2073
Finalens	189 50	190
FIPP	450	....
Frac	760	740
Foncière (Cie)	500	500
Fonc. Lyonnaise	438	451
Foncina	....	396 10
Forinter	1080	1080
Fougerolle	....	....
France I.A.R.D.	300	300
France (La)	6700	6500
From. Paul Renard	....	722 c
GAN	....	756
Gaumont	460	....
Gévelot	800	....
Gr. Fin. Constr.	362 50	362
Gds Moul. Paris	....	360
Groupe Victoire	638	638
G. Transp. Ind.	460	460
Immindo S.A.	398	374 20
Immivest	291	....
Immobail	361	350 10
Immobanque	663	660
Immob. Marseille	6550	6550
Immofice	450	450
Invest. (Sté Cent.)	810	800
Jaeger	181	180
Lafitte-Bail	403	410
Lambert Frères	....	274
Lille-Bonnières	750	750
Loca-Expansion	271	265 10
Locafinancière	....	325
Locatel	760	750
Louis Vuitton	4493	4500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1709	1704
Lucia	1200	1200
Lyonnaise Immob. (Cie)	318 50	318
Machines Bull	....	103 50
Magasins Uniprix	145 80	....
Magnant S.A.	125	124
Maritimes Part.	326	335
Métal Déployé	435	420
Mors	86 40	82 90
Navig. (Nat. de)	....	85
OPB Paribas	270	270
Optorg	330	300
Oréal (L') C.I.	2330	2335
Origny-Desvroise	1010	1000
Palais Nouveauté	....	455 10
Paluel Marmont	560	564
Parfinance	187	187
Paribas-CIP	416	....
Paris France	180	179 90
Paris-Orléans	....	225
Partenhes	....	300
Patern. Risq. Div.	1060	....
Pathé-Cinéma	893	870
Pechiney (cert. inv.)	260	249 60
Piles Wonder	1175	....
Piper-Heidsieck	1580	1623
P.L.M.	....	137 10
Porcher	415	399 c
Promodès	1219	1295 d
Providence S.A.	....	....
Publicis	3100	3050
Rhône-Poul. (c. inv.)	411	403
Ricqlès-Zan	....	275
Rochefortaise S.A.	537	549
Rochette-Cenpa	57	57
Rosario (Fin.)	680	680
Rondière	188	....
Rougier et Fils	119 80	120
Sacer	503	503
SAFAA	294	300
Safic-Alcan	840	....
SAFT	1580	1571
Saga	231	231
St-Gobain C.I.	464 50	446 c
Salins du Midi	478	470
Santa-Fé	102	101
Satam	100	100
Savicienne (M)	189	194
SCAC	503	503
Semelle Maubeuge	....	358
S.E.P. (M)	159	158
Sici	....	289
Sicotel	284	295
Simin	232 10	241 40
Siph (Plant. Hévéas)	380	355
Sté Générale-CIP	298	298
Sofal financière	1800	1800
Soficol	952	850
Soffo	570	560
Soficomi	....	671
S.O.F.I.P. (M)	111	110 60
Sofragi	826	....
Soudure Autog.	617	605
Sovabail	550	550
Suez (Fin. de)-CIP	197	199
Secal	760	780
Taittinger	2850	2700

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	208	208
Tour Eiffel	377 50	379
Ufiner S.M.D.	511	513
U.A.P.	306	293 30 c
U.T.A.	1562	1498
Vicat	....	1650
Viniprix	....	1190
Vissa	100	100
Waterman S.A.	677	676
Brass. du Maroc	134	143 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	795	....
Akzo	370	....
Alcan Alum	185 20	183
Algemeine Bank	125 10	125 10
American Brands	300	300
Am. Petrofina	420	403
Arbed	345	....
Asturienne Mines	135	....
Banco de Santander	338	336
Bco Pop Espanol	473	474 90
Banque Ottomane	2060	....
B. Régl. Internat.	41000	40200
Br. Lambert	506	491
Canadian-Pacific	114	110 60
Chrysler corporation	142	142
CIR	24	23 50
Commerzbank	800	745
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	84	....
Dow Chemical	549	540
Gén. Belgique	746	736
Gevaert	1051	1051
Glaxo	103 50	100 10
Goodyear	380 10	380
Grace and Co	154	155
GTE corporation	240	239
Honeywell Inc.	421	....
I.C. Industries	205	210
Johannesburg	850	851
Kubota	36	33 90
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45 50	45 90
Mineral-Ressourc.	84 90	82
Noranda	127	125 80
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	252	256
Pfizer Inc.	315	308
Procter Gamble	490	480
Ricoh Cy Ltd	56 80	56
Rolinco	268	282
Robeco	274	274
Rodamco	452	453
Saipem	9 80	9 80
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	281	294
Steel Cy of Can.	108	....
Squibb	404	390
Tenneco	279	290
Thorn EMI	67 50	68 90
Toray indust. inc	40 80	....
Vieille Montagne	1200	1150
Wagons-Lits	853	850
West Rand	10 30	10 40

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	157 10	155
Cochery	159 50	....
Cogenhor	130	139
C. Occid. Forestière	180	180
Copetex	344	344
Dubois Inv. (Casto.)	850	880
Gachot	79 50	80
Hoogovens	250	....
Metrocanica (bons)	9 80	....
Nicolas	1057	....
Réveillon	350	....
Rorento N.V.	172	172 90
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	387	....
Sté Lecteurs du Monde	600	600
Ufinex	380	....
Union Brasseries	120	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 203	6 205	6	6 400
ECU	6 994	6 999	....	....
Allemagne (100 DM)	336 810	337 220	327	347
Belgique (100 F)	16 084	16 098	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	298 560	298 900	289	309
Danemark (100 krd)	88 480	88 490	86	93
Norvège (100 k)	92 750	92 940	90	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 485	10 516	10 200	10 900
Grèce (100 drachmes)	4 208	4 214	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 544	4 549	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	405 900	406 900	393	417
Suède (100 krs)	97 800	98 020	95	101
Autriche (100 sch)	47 920	47 920	46 450	48 450
Espagne (100 pes.)	5 092	5 088	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 126	4 134	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 136	5 138	4 950	5 350
Japon (100 yens)	4 672	4 681	4 520	4 740

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/7
Or fin (kilo en barre)	86000	86500
Or fin (en lingot)	86000	87150
Pièce française (20 fr)	504	502
Pièce française (10 fr)	361	355
Pièce suisse (20 fr)	535	536
Pièce latine (20 fr)	499	497
Souverain	629	634
Pièce de 20 dollars	2995	2920
Pièce de 10 dollars	1577 50	1520
Pièce de 5 dollars	1035	950
Pièce de 50 pesos	3230	3285
Pièce de 10 florins	518	517
Or Londres	434 50	......
Or Zurich	434	435
Or Hongkong	435 35	437 65
Argent Londres	......	......

SICAV (sélection) 13/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	846 92	826 26
Actilion	211 63	205 97
Actions France	435 52	419 78
Actions sélectionnées	542 46	522 85
Aedificandi	576 92	556 07
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1041 25	1015 85
A.G.F. 5000	535 53	522 47
A.G.F. ECU	1058 47	1047 99
A.G.F. Interfonds	420 56	410 30
A.G.F. Invest	106 41	103 81
A.G.F. OBLIG.	1066 13	1050 88
A.G.F. Sécurité	10422 06	10422 06
Agfimo	573 21	559 23
Altefi	210 09	202 50
A.L.T.O.	181 02	174 48
[illegible]-Gan	5382 33	5119 17
America-Valor	861 64	845 50
Amplitude	531 37	515 89
Arbitrages court terme	5458 68	5463 23 ◆
Associc	1162 26	1162 25
Atout Futur	292 52	282 90
Aurecic	1498 06	1445 69
Axa Europe	123 77	118 16
Axa Investissements	114 60	109 40
Bred Associations	2606 43	2598 63
Bred International	84 13	82 48
Capital Plus	1702 78	1702 78
[illegible]-Pierre	27 32	26 14
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compteresule	108 72	105 55
Convertimmo	356 51	342 80
Cortal court terme	1282 83	1282 83 ◆
Cortal intérêt min.	1051 88	1031 78
Cadintor	495 07	480 65
Drouot-France	658 58	628 72
Drouot-Investiss.	979 48	935 05
Drouot-Sécurité	250 39	239 04
Drouot-Sélection	137 07	130 86
Ecuric	1170 02	1152 73
Ecureuil Monétaire	30219 04	30219 04
Ecureuil Privatisations	347 91	337 78
Energie	233 55	222 97
Eparcic	2738 75	2738 75
Epercourt Sicav	4171 81	4161 21
Epargne Associations	24560 37	24623 43
Epargne-Capital	8093 74	8013 60
Epargne-Industr.	72 70	69 40
Epargne J	53482 29	53482 29
Epargne Long-Terme	174 40	169 73
Epargne Monde	1069 30	1069 88 ◆
Epargne Première	12760 12	12885 13 ◆
Epargne-Oblig.	192 82	187 66
Epargne-Ouest	1101 88	1072 19
Epargne-Unie	1202 01	1158 55
Epargne-Valeur	414 12	403 04
Eparoblig	1287 11	1284 54
Epsilon	1087 65	1096 78
Eurinvest Croissance	1155 10	1102 72
Eurinvest Rendement	1133 28	1081 67
Euracic	9153 41	9018 14
Eurodyn	1044 21	1009 87
Euro-Gan	5116 41	4884 40
Euro-Maif	25 78	25 40
Finord Placement	59841 05	59841 05
Finord Valorisation	13501 33	13324 83
Fonsicav (div. par 10)	10849 93	10849 93
Foncinal	247 56	239 77
France-Gan	6424 82	6133 48
France-Garantie	273 52	272 97 ◆
France-Investiss.	388 90	369 36
France-Obligations	445 39	441 57
Francic	374 46	363 55
Francic Pierre	97 77	94 82
Francic Régions	1008 73	977 41
Fructi-Associations	28 35	28 35

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	27 15	26 49
Fructicapi	31 96	31 49
Fructicourt	108461 10	108461 10
Fructidor	246 84	243 19
Fructifrance	748 30	730 05
Fructimmo	25 92	25 28
Fructivar	4230 18	4219 63
Fructi ECU	562 28	553 95
Fructi-Première	11683 94	11708 32
Futuroblig	1134 61	1097 30
Gestilion	58057 04	57812 28
Gestion Sécuricourt	10483 18	10379 37
Gestion Associations	149 77	146 50
Gestion Mobilière	638 61	608 65
Horizon	1071 22	1040 02
Interoblig.	12597 15	12112 64
Intersélect France	430 28	417 75
Invest. net	14817 80	14888 12
Invest. Obligataire	18345 12	18308 50
Japacic	181 23	176 95
Jeune épargne	232 98	228 54
Laffitte-Amérique	245 28	234 16
Laffitte Europe	247 95	236 71
Laffitte-Expansion	272 98	260 60
Laffitte-France	303 89	290 11
Laffitte-Immobilière	235 16	224 60
Laffitte-Japon	385 25	367 78
Laffitte-Oblig.	147 40	140 72
Laffitte-Rend.	207 12	197 73
Laffitte-Tokyo	363 41	346 93
Latitude	5050 48	5042 90
Lion-Associations	11336 71	11336 71
Lion-Institutionnels	23366 13	23307 86
Lionplus	746 13	738 74
Lion Trésor	2060 85	2040 46
Livret Bourse Investis.	435 45	422 77
Livret portefeuille	633 69	615 14
Méditerranée	160 47	153 19
Minimax	28406 36	28406 36
Mondiale Investissem.	415 19	396 36
Monécic	5501 19	5501 19
Monédex	54419 16	54419 16
Moné.J.	55054 37	55054 37
Morgan court terme	14132 22	14132 22 ◆
Mutuelle Unie SÉL.	147 21	140 53
Natio-Assoc.	6721 32	6707 90
Natio-Epargne	13748 25	13612 13
Natio-Court terme	212637	212637
Natio-Inter.	1198 81	1164 78
Natio-Obligations	550 33	535 60
Natio-Patrimoine	1372 21	1335 48
Natio-Placements	85387 23	85387 23
Natio-Revenus	1088 88	1058 32
Natio-Sécurité	11461 06	11461 06
Natio-Valeurs	868 99	849 14
Nippon-Gan	5704 20	5445 54
Nord-Sud Développ.	1186 52	1184 15 ◆
Norvest IF	13170 36	12912 11
Obli Association	123 57	122 35
Oblicic Régions	1041 80	1026 40 ◆
Obligations Convert.	413 99	395 22
Oblig. toutes catég.	156 56	151 62 ◆
Oblilion	1099 73	1098 84
Optimavalor	194 51	189 77
Oraction	1255 14	1213 87
Ovalor	5880 36	5648 64
Paribas Croissance	583 63	559 84
Paribas Epargne	15835 36	15803 75
Paribas France	91 71	88 04
Paribas Oblimonde	1007 54	992 65
Paribas Opportunités	109 67	106 48
Paribas Patrimoine	517 64	498 54
Paribas Revenus	96 62	95 66
Parnasse-Valor	1086 59	1085 41

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1715 13	1681 50
Pervalor	594 50	587 49
Phénix Placements	248 64	247 40
Pierre Investiss.	668 10	637 80
Placement A	901 92	901 92
Placement court-terme	71715 15	71715 15
Placement J	54763 02	54763 02
Placement Premier	53645 89	53645 89
Plénitude	109 48	106 55
Première Obligations	10842 43	10821 19
Prévoyance Ecureuil	108 89	108 07
Priv'Association	22281 22	22281 22
Quartz	116 85	113 79
Quatre-quarts Retraite	1 06	1 03
Rentacic	168 15	163 69
Revenus Trimestriels	5622 09	5566 43
Revenu Vert	1182 48	1181 31
St-Honoré Assoc.	14231 55	14160 75
St-Honoré Bio-aliment.	741 95	708 31
St-Honoré Pacifique	534 76	510 51
St-Honoré P.M.E.	461 82	440 88
St-Honoré Réel	11536 72	11490 76
St-Honoré Rendement	11581 57	11523 95
St-Honoré Services	495 59	476 81
St-Honoré Technol.	731 63	698 45
St-Honoré Valor	12027 53	12027 53
Sécuricic	11630 04	11618 42
Sécuri Taux	10812 08	10812 08
Sélection Croissance	501 46	486 85
Scanden (Caedes BP)	733 57	722 73
Sicav-Associations	1408 11	1408
S.F.I. fr. et ét.	819 14	801 11
Sicav 5000	343 63	334 43
S.I. Est	1292 76	1234 13
S.I.G.	787 43	751 38
Silvafrance	551 86	537 09
Sivam	408 51	397 58
Sivamon	207 30	205 25
Slivinter	420 09	408 86
S.N.I.	1151 29	1117 76
Sogepargne	368 60	355 28
Sogevar	1007 76	982 06
Soginter	1311 46	1251 98
Soleil Investissement	480 91	459 10
Stratégie Actions	1068 50	1027 40
Stratégie Rendement	1123 16	1087 81
Technocic	1124 21	1091 47
Techno-Gan	5903 22	5635 53
Tallon	5336 57	5283 73
U.A.P. Investiss.	405 76	391 09
Uni-Associations	113 36	113 35
Uniforce	465 42	448 60
Unifoncier	1163 89	1121 63
Uni-Garantie	1344 88	1318 48
Uni-Régions	2717 42	2619 20
Unisanté	2273 22	2198 47
Univer	184 75	184 75
Univers-Actions	1081 86	1046 28
Univers-Obligations	1648 41	1594 21
Valorem	500 33	488 13
Valrog	1580 53	1578 95
Valunel	40462 57	40462 34
Vauban	23210 08	23188 68

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

En visite à Madrid

Le secrétaire général de l'OTAN appelle les Soviétiques à négocier « sérieusement » à Vienne

Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a déclaré, dans une interview à la radio, le jeudi 14 juillet, que les dernières propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement conventionnel (*le Monde* du 13 juillet) étaient, *« sans conteste, un progrès »*. *« Elles contiennent*, a-t-il dit, *trois éléments qui, pour nous, Allemands, sont particulièrement importants (...). Le chef du Kremlin a d'abord reconnu que la stabilité conventionnelle était un problème central. Deuxièmement, il a admis la conception occidentale, selon laquelle les armements doivent être réduits en premier lieu là où existe une supériorité conventionnelle. Cela veut dire qu'il accepte le principe de mesures « asymétriques ». Enfin, M. Gorbatchev est favorable aux propositions occidentales sur la vérification sur place du désarmement et l'échange de données sur les armements conventionnels. »*

A Bruxelles, le ministre belge des relations extérieures, M. Léo Tindemans, a déclaré que les propositions soviétiques contenaient *« certains éléments positifs »*, en ajoutant que *« d'autres éléments nous paraissent moins heureux »*. Soulignant que de nouveaux accords sur la réduction des armements conventionnels constituaient *« la priorité par excellence »*, le chef de la diplomatie belge a toutefois affirmé que ces négociations devaient avoir lieu dans le forum créé à cet effet à Vienne.

Parmi les éléments *« moins heureux »*, M. Tindemans a mentionné le projet de *« conférence paneuropéenne »* sur le désarmement. A ses yeux, il serait inacceptable d'écarter les Américains et les Canadiens d'une telle réunion.

A Madrid, où il a rencontré notamment le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, le *nouveau secrétaire général de* l'OTAN, M. Manfred Wörner, a été encore plus prudent dans ses commentaires sur les propositions soviétiques.

MADRID
de notre correspondant

M. Wörner s'est montré très circonspect face à l'*« offensive de charme »* de M. Gorbatchev. Tout en affirmant que l'OTAN doit *« encourager les réformes à l'Est »*, il a considéré que la détente en cours était essentiellement due à la *« stratégie de dialogue fondée sur la fermeté »* de l'alliance, qui, a-t-il ajouté, doit poursuivre dans la même voie.

M. Wörner a fait preuve de réticences face aux dernières propositions formulées par M. Gorbatchev à Varsovie : organisation d'une conférence paneuropéenne sur le désarmement et offre de retrait d'avions soviétiques basés en Europe orientale, si les appareils F-16 américains, appelés à quitter l'Espagne, ne sont pas redéployés en Italie. *« Notre principale préoccupation*, a-t-il dit à ce sujet, *est la possibilité d'une attaque surprise en Europe centrale comme conséquence du déséquilibre des forces conventionnelles terrestres au profit du pacte de Varsovie. » « Réduire ce déséquilibre*, a-t-il ajouté, *constitue aujourd'hui la priorité pour l'alliance »*, un objectif qui, à ses yeux, ne pourra être atteint qu'à la conférence de Vienne. *« Il est temps pour les Soviétiques de mettre fin aux propositions publiques et de négocier sérieusement à Vienne »*, a-t-il conclu.

Le statut particulier de l'Espagne

La tâche de M. Wörner à Madrid exigeait d'autant plus de tact que l'Espagne figure, au sein de l'alliance, parmi les pays partisans d'avancer le plus rapidement possible dans la voie du désarmement. M. Gonzalez semble toutefois partager globalement l'analyse de M. Wörner et n'entend pas pour autant donner l'impression de rompre la solidarité avec ses alliés.

M. Wörner a également fait preuve de diplomatie à propos de la contribution militaire de l'Espagne à l'alliance. Il devait rassurer ceux qui, à Madrid, craignaient que le nouveau secrétaire général de l'OTAN se montrât moins flexible que son prédécesseur à propos du statut particulier de l'Espagne. Celle-ci entend se maintenir à l'écart de la structure militaire intégrée de l'alliance et a présenté formellement à Bruxelles, en janvier dernier, sa proposition de contribution, qui comprend six *« missions »* concrètes (1).

M. Wörner s'est montré très prudent, se contentant d'affirmer que les négociations étaient désormais entrées dans *« la phase la plus complexe »*. Dans les milieux diplomatiques espagnols, on précisait toutefois que l'alliance semble avoir accepté la thèse centrale de Madrid, suivant laquelle la contribution militaire de l'Espagne consiste essentiellement dans la défense de son propre territoire et des zones aériennes et navales adjacentes. Les difficultés subsistant encore, ajoutait-on, seraient d'ordre technique et concerneraient la répartition des zones d'opérations, le Portugal, notamment, s'opposant à toute subordination de ses forces militaires à un commandement espagnol dans l'Atlantique. M. Wörner a en tout cas affirmé à Madrid qu'un accord sur les *« grandes lignes »* de la contribution espagnole devrait être atteint dans *« un futur proche »*.

THIERRY MALINIAK.

(1) Défense du territoire national, défense de l'espace aérien espagnol, contrôle du détroit de Gibraltar, opérations aéronavales en Méditerranée occidentale, opérations aéronavales dans l'Atlantique oriental et utilisation du territoire espagnol comme base logistique d'arrière-garde.

M. Mitterrand : « Tout ce que M. Gorbatchev proposera pour équilibrer le rapport des forces, je l'approuverai »

Interrogé par Yves Mourousi sur TF 1, le jeudi 14 juillet, M. Mitterrand a déclaré sur les relations Est-Ouest :

« J'ai déjà rencontré quatre fois M. Gorbatchev ; nous nous rencontrerons certainement cette année, en 1988, et nous avons l'intention de reprendre un rythme régulier de rencontres. (...)

» La négociation sur la réduction, la disparition de certaines formes d'armement nucléaire ont abouti à Washington, je m'en suis réjoui, j'ai approuvé, j'approuve. Une négociation sur les armes nucléaires stratégiques a commencé de s'engager, je souhaite qu'elle aboutisse.

» Les chars, les canons, les artilleries ou les infanteries classiques – telles qu'on les connaît, avec des armements même très modernisés, sont un facteur de déséquilibre aujourd'hui au centre de l'Europe, à la frontière des deux Allemagnes ou de l'Allemagne fédérale et de la Tchécoslovaquie, où les forces de l'Est sont théoriquement très supérieures aux forces de l'Ouest. (...)

» Il faut équilibrer ce rapport de forces, et tout ce que M. Gorbatchev proposera dans ce sens, je l'approuverai. Tout ce qui n'irait pas exactement dans ce sens et qui nous conduirait à des discussions interminables sans résultats possibles, je ne l'accepterai pas.

» C'est moi qui ai indiqué, il y a déjà quelque temps, près de deux ans, que la priorité devait être accordée à cette réduction des armes classiques en Europe ; que cela devait passer avant le renforcement de toute forme d'arme nucléaire, notamment de la forme nucléaire dite à courte ou à très courte portée : *les armes qui n'atteignent pas 500 kilomètres.*

» Cela a été accepté à Bruxelles au début de cette année, et quand j'ai entendu M. Gorbatchev défendre une idée du même ordre – pas le même projet, mais du même ordre – « Réduisons les armements conventionnels », – j'ai pensé qu'il fallait encourager cette démarche, parce que c'est la première fois depuis la fin de la dernière guerre mondiale que, au lieu de surarmer, on désarme, et le devoir de la France, c'est d'encourager ce mouvement. »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 15 juillet
Calme

Dans un marché très calme et jugé peu représentatif, de nombreux opérateurs ne travaillant pas après le 14 juillet, le marché demeurait très calme, les banques étant notamment fermées. L'indicateur instantané, quelques heures avant la publication du déficit commercial américain attendu pour 14 h 30, s'appréciait de 0,25 %. En hausse figuraient le certificat d'investissement Elf Aquitaine (+ 4,5 %), Pernod Ricard (+ 3,2 %), et Radiotechnique (+ 3 %). En baisse on notait Penhoët (+ 4,3 %), Géophysique (– 4 %), SCREG (– 3,5 %) et Intertechnique (– 3,3 %).

Le numéro du « Monde » daté 15 juillet 1988 a été tiré à 426 115 exemplaires

A B C D E F G

La guerre du Golfe

● Nouveau « repli tactique » iranien au Kurdistan ● Débat modéré au Conseil de sécurité

Tandis que le Conseil de sécurité de l'ONU abordait, le jeudi 14 juillet, l'examen de la plainte iranienne au sujet de la destruction de l'Airbus d'Iran Air par la marine américaine, les forces de Téhéran procédaient à un nouveau repli tactique dans le Kurdistan irakien, dans le cadre de la nouvelle stratégie militaire annoncée la veille par M. Rafsandjani, nouveau commandant en chef par intérim de l'armée iranienne.

Le nouveau repli iranien a été annoncé jeudi après-midi par un communiqué de l'état-major de Téhéran précisant que ses forces avaient évacué le secteur de Hadj-Omrane, dans le Kurdistan irakien, dans le but de permettre *« un déplacement plus approprié de nos forces de combat sur d'autres lignes défensives »*. Dans la soirée, l'état-major irakien confirmait le retrait des troupes iraniennes de certaines positions dans la région de Hadj-Omrane, à l'extrémité nord du front et indiquait que les forces de Bagdad s'étaient installées dans de nouvelles positions *« défensives »* dans ce secteur, après que les *« Iraniens eurent pris la fuite vers leur territoire »*.

L'évacuation de Hadj-Omrane, près de quarante-huit heures après celle de la localité kurde de Halabja, semble conforme à la nouvelle politique de M. Rafsandjani, qui a apparemment opté pour une stratégie de repli tactique sur des positions plus facilement défendables, en attendant de mener à terme la difficile tâche de réorganisation des forces militaires islamiques actuellement en plein désarroi.

Cette stratégie comporte cependant deux graves dangers pour le régime de Téhéran. Elle implique d'abord, de la part de Téhéran, l'abandon de ses alliés kurdes irakiens, qui pourraient se sentir sacrifiés sur l'autel des impératifs de la réorganisation militaire iranienne, mettant ainsi fin à une alliance conclue il y a près de deux ans. Elle rend possible en outre des percées localisées irakiennes en territoire iranien du genre de celles effectuées il y a deux jours dans la région de Zoubeidate, où les blindés de M. Saddam Hussein, continuant sur leur lancée, ont franchi la frontière et progressé en territoire iranien sur un front de 100 km pour finalement occuper la ville iranienne de Dehloran, à 40 km de la frontière internationale.

Les Irakiens ont affirmé à plusieurs reprises avec solennité qu'ils ne franchiraient pas la frontière internationale. Mais l'appétit vient en mangeant, et il semble que, en dépit des déclarations officielles selon lesquelles l'occupation de Dehloran ne serait pas *« longue durée »*, celle-ci pourrait s'éterniser. C'est ce qu'a laissé entendre le président du Parlement irakien, M. Saadoun Hammadi, en visite à Moscou, en expliquant au cours d'une conférence de presse que l'entrée des troupes irakiennes en territoire iranien était dictée par des *« nécessités tactiques »*. Il a cependant ajouté que cette situation pouvait durer *« des semaines ou des mois »*.

La tentation semble donc grande à Bagdad d'occuper certaines portions du territoire iranien pour une période plus ou moins prolongée. Les dirigeants irakiens commettraient alors la même erreur qu'ils ont faite en 1980 en pénétrant en Iran, provoquant ainsi dans la République un sursaut nationaliste qui, finalement, leur a coûté cher. En juillet 1982, les Iraniens ont fait le même faux calcul en portant la guerre en territoire irakien, après leur victoire de Khorramchahr, qui avait pratiquement rejeté l'armée irakienne sur ses bases de départ. On sait ce qu'il est advenu par la suite des efforts de Téhéran à vouloir à tout prix remporter en territoire ennemi une guerre qui ne peut être gagnée sur le plan militaire.

Le débat sur l'Airbus

L'implantation éventuelle de forces irakiennes en territoire iranien rendrait, de toute façon, un immense service aux dirigeants de Téhéran qui, procédant récemment à une révision déchirante de leur politique, ne parlent plus de victoire militaire, mais seulement de *« défense sacrée »* du territoire national, un thème mobilisateur par excellence.

De toute manière, l'hodjatoleslam Rafsandjani est décidé, parallèlement à ses tentatives de réorganiser les forces militaires, à utiliser toutes les possibilités diplomatiques en vue de convaincre l'opinion publique internationale que l'Iran n'exclut pas une solution négociée du conflit sous l'égide des Nations unies.

Ce souhait explique pourquoi, pour la première fois en sept ans depuis le début du conflit Iran-Irak, le gouvernement iranien a, à propos de la destruction de l'Airbus d'Iran Air, saisi le Conseil de sécurité de l'ONU, dont il avait jusqu'à présent toujours critiqué le manque d'impartialité face à cette guerre.

Dans cet esprit, le chef de la diplomatie de Téhéran, M. Velayati, s'est efforcé, au cours de la réunion du Conseil de sécurité, de tenir un langage relativement modéré. Après avoir accusé Washington d'avoir commis *« l'attaque la plus inhumaine de toute l'histoire de l'aviation civile »*, il a demandé au Conseil de condamner les Etats-Unis pour cette action *« lâche et injustifiée »* et de les contraindre à retirer immédiatement leurs forces du Golfe. *« Toute réaction moindre* a-t-il ajouté, *constituerait une nouvelle dérobade du Conseil de sécurité devant ses responsabilités, une dérobade qui ne pourrait être pardonnée dans les circonstances présentes après le tragique massacre d'innocents passagers »*.

Comme l'Iran l'avait déjà fait la veille à Montréal devant le conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), M. Velayati a fourni aux membres du Conseil de sécurité la transcription des communications échangées entre le pilote de l'Airbus iranien et la tour de contrôle de Bandar-Abbas. Il s'est efforcé de démontrer que les explications américaines sur les causes de la catastrophe ne tenaient pas debout et il a accusé Washington d'en avoir *« fabriqué »* les preuves, citant, pour donner foi à ses dires, les nombreuses déclarations parfois contradictoires avancées depuis dix jours par divers milieux responsables américains. Les observateurs ont noté l'absence d'invectives superflues de part et d'autre.

Bien que M. Bush, qui a tenu également un langage modéré, ait déclaré avant l'ouverture des travaux du Conseil qu'il ne pensait pas qu'une résolution soit soumise aux « quinze », le président du Conseil, M. Paulo Nogueira-Baptista (Brésil), travaille, selon l'AFP, à un projet de texte dont il devait discuter avec ses collègues au cours de consultations à huis clos le vendredi après-midi. Ce serait peut-être une occasion unique de relancer des négociations sur un règlement du conflit Iran-Irak.

JEAN GUEYRAS.

M. Bush a trouvé un podium électoral à l'ONU...

WASHINGTON
de notre correspondant

Jamais depuis qu'il est vice-président des Etats-Unis, c'est-à-dire depuis plus de sept ans, M. George Bush n'avait représenté son pays à l'ONU. S'il l'a fait, le jeudi 14 juillet, pour répondre aux accusations lancées par l'Iran devant le Conseil de sécurité, c'est, personne n'en est dupe, parce que le « candidat » Bush y trouvait son compte : l'occasion d'apparaître dans un rôle qui le valorise, ce qui n'est guère souvent le cas pour un vice-président, voué, par fonction, à faire tapisserie derrière M. Reagan.

Mais que la manœuvre soit transparente n'empêche pas qu'elle soit réussie, et même légitime : la Maison Blanche est tout à fait en droit de faire valoir que, jugeant les circonstances particulièrement importantes, elle a souhaité être représentée à un niveau élevé au Conseil de sécurité.

Pour tout arranger, M. Bush a, entre autres nombreuses fonctions, exercé celles de représentant permanent de son pays auprès de l'ONU, de 1971 à 1973. C'est donc, pour une fois, un homme bien dans son rôle et dans sa peau qui est apparu devant les caméras de la télévision, conforme à l'image qu'il souhaite donner de lui, celle d'un responsable expérimenté et compétent, qui défend avec fermeté, mais aussi avec une certaine modération, les positions américaines : la thèse iranienne, selon laquelle les Etats-Unis ont délibérément assassiné les passagers d'un avion civil, est *« absurde »* et l'Iran *« porte une part importante de responsabilité »* dans cette tragédie. Ce qui signifie donc que quelqu'un d'autre, les Etats-Unis sans doute, en admet aussi une certaine part.

Naturellement, M. Bush n'est pas devenu subitement un brillant orateur, son magnétisme est resté faible. Mais, pour un homme qui semble toujours si gauche, qui force sa nature et sa voix lorsqu'il est en campagne, le simple fait d'être apparu à l'aise, dans un habit d'homme d'Etat, est déjà beaucoup. Toutes les télévisions ont ouvert leur journal par des images de son intervention au Conseil de sécurité, pour une fois sans les assortir de ces commentaires plus ou moins désobligeants ou vaguement condescendants qui accompagnent d'habitude les séquences consacrées à M. Bush.

Au moment où le vice-président remonte un peu dans les sondages, et où M. Dukakis doit s'employer, sans élégance excessive, à apaiser la rancœur du pasteur Jackson, écarté sans ménagements du « ticket » démocrate, M. Bush a donc quelques raisons d'être satisfait. Après cette bonne journée, il va pouvoir aller à la pêche, dans le Maine, avec son ami et complice James Baker, le secrétaire au Trésor, qui pourrait jouer sous peu un rôle de premier plan dans sa campagne à l'automne.

J. K.

Nouvel ambassadeur d'Iran en France

M. Ali Ahani a présenté ses lettres de créance au chef de l'Etat

M. Ali Ahani, nouvel ambassadeur d'Iran en France, a présenté, le mercredi 13 juillet, ses lettres de créances à M. François Mitterrand, au cours d'une cérémonie de trente minutes à l'Elysée qui a quelque peu dépassé le temps habituellement consacré par le chef de l'Etat à ce genre de manifestations.

Onze mois après la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays à l'initiative de Paris, à la suite de la « guerre des ambassades », M. Ahani devait assister jeudi à la réception de l'Elysée à l'occasion de la fête du 14 juillet.

L'ambassadeur de France en Iran, M. Christian Graeff, avait présenté le 5 juillet ses lettres de créances au ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati.

[Agé de trente-cinq ans, M. Ahani, ancien responsable des affaires européennes au ministère iranien des affaires étrangères, est l'un des diplomates iraniens les mieux avertis du dossier franco-iranien. Il est détenteur d'un doctorat français en gestion d'entreprise, passé à l'université de Lille, et d'une thèse sur le Coface (organisme d'assurance du commerce extérieur) et la réglementation du commerce extérieur en France. Représentant de la nouvelle génération des diplomates iraniens, il a fait toute sa carrière à l'administration centrale du ministère iranien des affaires étrangères, d'abord en tant que responsable de la section Amérique, puis en tant que directeur général de la division Europe occidentale.]

